

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DE L'EXIL À LA COMMUNAUTÉ.
UNE HISTOIRE DE L'IMMIGRATION HAÏTIENNE À MONTRÉAL
1960-1990

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
ALAIN SAINT VICTOR

FÉVRIER 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je voudrais tout d'abord remercier mon directeur Martin Petitclerc pour ses critiques constructives, ses suggestions et son encouragement. Travailler à temps plein et rédiger un mémoire de maîtrise n'est pas chose aisée. Il a fallu beaucoup de patience et de persévérance. Je remercie Martin d'avoir pris le temps, parfois à plusieurs reprises, de corriger le texte de façon rigoureuse et de me suggérer des ajouts judicieux.

Je tiens également à remercier tout le personnel des deux centres communautaires, le Bureau de la communauté haïtienne de Montréal (BCHM) et la Maison d'Haïti pour leur aide et accueil. Un grand merci en particulier à Nathalie Sanon, membre du Conseil d'administration du BCHM et à Marjorie Villefranche, directrice de la Maison d'Haïti, qui m'ont donné accès sans restriction aux archives de leur centre respectif.

Je remercie aussi ma collègue Désirée Roachat pour le travail systématique dans la classification des documents d'archives à la Maison d'Haïti, travail qui a beaucoup facilité mes recherches. Un grand merci également à Elhadji Jimbahe pour le partage des documents portant sur le SIDA.

Merci beaucoup à Micheline Cloutier-Turcotte pour son accueil chaleureux, son sourire et les informations qu'elle m'a fournies généreusement.

Toute ma gratitude à Gladys Germain, ma compagne, qui m'a encouragé tout au long de la rédaction du mémoire.

Liste des abréviations, Sigles et Acronymes.

ACOHC : Association des Citoyens d'Origine Haïtienne au Canada.

AEHQ: Association des Enseignants Haïtiens du Québec.

AFEAS: Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale.

AMHE: Association des Médecins Haïtiens à l'Étranger.

BCHM: Bureau de la Communauté Haïtienne de Montréal.

BCCHM: Bureau de la Communauté Chrétienne des Haïtiens de Montréal.

CDC: Center for Disease Control.

CECM: Commission des Écoles Catholiques de Montréal.

CEP: Comité d'Examen des Plaintes.

CHOIS: Centre Haïtien d'Orientation et d'Information Scolaires.

CIDIHCA: Centre International de Documentation et d'Information Caribéenne et Afro-canadienne.

CRARR: Centre de Recherche-Action sur les Relations Raciales.

CUM: Communauté Urbaine de Montréal.

GRC: Gendarmerie Royale du Canada.

MQCR: Mouvement Québécois pour Combattre le Racisme.

RAO : Rassemblement des Africains du Québec.

SIDA: Syndrome d'Immunodéficience Acquise.

RÉSUMÉ

La communauté haïtienne de Montréal s'est constituée historiquement au cours de trois décennies, de 1960 à 1990. Ce mémoire tente de retracer cette constitution. Il décrit, dans un premier temps, l'installation des premiers immigrants, ceux qu'on a appelé la « première vague », formés d'intellectuels et de professionnels. Ce sont des immigrants peu nombreux qui se considèrent comme exilés politiques. Dans un deuxième temps, nous nous sommes penchés sur la situation des immigrants de la « deuxième vague », celle des ouvriers, des travailleurs « non-qualifiés » qui sont venus en grand nombre à Montréal au début des années 1970 pour travailler principalement dans l'industrie du textile. Les conditions de vie de ces deux vagues d'immigrants diffèrent sur certains points essentiels: la « première vague » est issue de la classe moyenne aisée et la période au cours de laquelle elle s'établit au Québec est marquée par la Révolution tranquille; la « deuxième vague », quant à elle, vient, majoritairement, de la classe ouvrière constituée principalement de semi-prolétaires, de personnes travaillant dans le secteur de l'économie informelle et de la paysannerie. Cette « deuxième vague » intègre le marché de l'emploi dans un contexte qui allait devenir de plus en plus difficile au cours des années 1970: la récession et le déclin de l'industrie du textile et autres secteurs « mous » de l'économie causèrent un chômage important parmi ces nouveaux immigrants.

Au cours de la décennie, la situation socio-économique difficile de cette « deuxième vague » nécessita la mise en place d'organismes ayant pour objectif de défendre les intérêts d'une communauté haïtienne en gestation. Non seulement l'intégration du marché de l'emploi devenait difficile pour ces immigrants, mais ils faisaient face également au racisme et à la discrimination. C'est dans ce contexte particulier que naissent les deux premiers centres communautaires haïtiens, la Maison d'Haïti et le Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal (BCCHM). Ces centres sont fondés et dirigés par des intellectuels de la « première vague ». Cet aspect, nous l'abordons au premier chapitre du mémoire.

Durant les années 1970 et 1980, ces deux centres communautaires joueront un rôle central dans l'évolution de la communauté haïtienne de Montréal: outre les services qui touchent à la recherche d'emplois, à la préparation au marché du travail, ils s'engagent également dans les luttes contre la discrimination, le racisme et l'exclusion, forgeant ainsi une conscience communautaire, participant aux luttes politiques et à l'élaboration de procédures juridiques qui ont amené à des

changements notables au sein de la société québécoise. Notre mémoire traitera de cette problématique aux chapitres 2 et 3.

Mots clés: Haïtien, exil, immigration, communauté, centre communautaire, école, discrimination, intégration, minorité ethnique.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Principales études sur l'immigration haïtienne à Montréal	5
Les sources	18
Méthodologie	22
Périodisation	26
Chapitre 1 Exilés et prolétaires: les deux vagues de l'immigration haïtienne à Montréal.	30
La première vague	31
Un contexte particulier: la Révolution tranquille	32
Réformes de la loi de l'immigration de 1952	36
Exilés plutôt qu'immigrés	40
La deuxième vague	48
Contexte et importance de l'émigration au cours des années 1970	51
Politique d'immigration et besoin de main-d'œuvre au Québec	53
Une immigration prolétarisée	56
Chapitre 2	60
La lutte pour l'intégration	60
Vers une communauté organisée	61
Organisations et services communautaires	63
L'intégration par la scolarisation	68
Chapitre 3	92
La lutte contre la discrimination	92
Contexte	93
Les Haïtiens dans l'industrie du taxi	95
Le rejet du sang haïtien	105
La lutte contre la brutalité policière	117
Conclusion	127

Introduction

Au cours des années 1960 un nombre important d'exilés politiques haïtiens se réfugient aux États-Unis et au Canada. À partir de 1957, la dictature de François Duvalier instaure une politique de terreur : aucune critique ni aucune voix discordante ne sont tolérées. Est institué le régime de la présidence à vie en 1964, au prix d'emprisonnements, d'assassinats et de massacres. Pour plusieurs intellectuels, l'exil représente, avant tout, un moyen de sauver leur peau et celle de leur famille. Mais le régime n'est pas seulement l'incarnation d'une dictature sanguinaire, il transforme l'État haïtien, domestique ses principales institutions et serait même, selon l'économiste Gérard Pierre-Charles, une «version créole du fascisme dans une nation sous-développée et coloniale¹.» Si l'exil politique représente, dans les années 1960, la principale cause du départ des Haïtiens, la plupart des émigrés vont plutôt laisser le pays pour des raisons d'ordre économique à partir du début des années 1970. Cette émigration a lieu dans un contexte de paupérisation croissante de la paysannerie et d'un exode rural de plus en plus important. Cette double vague d'émigration aura des répercussions sociologiques dans la constitution et l'évolution des communautés haïtiennes à l'extérieur, particulièrement dans une ville comme Montréal.

Ce mémoire propose une analyse historique de l'immigration haïtienne à Montréal. Il s'agit d'analyser comment la communauté haïtienne s'est constituée historiquement, comment dans un premier temps, au cours des années 1960, cette immigration formée essentiellement d'un groupe restreint d'exilés s'est transformée en une véritable communauté avec l'arrivée de la deuxième vague d'immigrants au

¹ Gérard Pierre-Charles, *Radiographie d'une dictature, Haïti et Duvalier*, Éditions Nouvelle Optique, 1973, p. 43

cours des années 1970. Cette transformation s'est effectuée, comme nous le verrons, au prix de combats continus et souvent difficiles, combats qui portent fondamentalement sur la volonté de s'intégrer, de se créer une place au sein de la société d'accueil. Les premiers immigrés, ceux qu'on a appelé la « première vague », formés principalement d'intellectuels et de professionnels, se sont perçus comme des exilés, c'est-à-dire comme des individus de « passage ». Leur lutte est essentiellement politique et idéologique, elle vise principalement le renversement du régime de Duvalier. L'idée de développer une communauté organisée qui puisse se positionner et défendre ses intérêts sociaux et économiques n'est pas à l'ordre du jour à ce moment.

La question de la « communauté » considérée dans sa singularité, c'est-à-dire ayant ses caractéristiques propres, n'est pas posée. Éduqués dans des écoles imprégnées de l'idéologie élitiste et de culture française, ces intellectuels de la « première vague » viennent pour la plupart de la petite bourgeoisie et beaucoup d'entre eux n'ont pas développé de réels contacts avec le peuple. L'arrivée massive, au début des années 1970, de la « deuxième vague » d'immigrés haïtiens, ceux qu'on considérait comme des ouvriers « non qualifiés », provoque un malaise relativement profond chez plusieurs de ces professionnels de la « première vague ». On ne pouvait plus, face à la société d'accueil, projeter l'image de l'« Haïtien » éduqué qui, en quelque sorte, et dans l'esprit de plusieurs, faisait la « fierté » du pays d'origine. La réalité culturelle et la situation socio-économique de cette « deuxième vague »

d'immigrés comportaient d'importantes différences d'avec celles de la « première vague ». Ces différences paraissaient d'autant plus manifestes qu'au milieu des années 1970, les nouveaux arrivants faisaient face au chômage, à la discrimination et à l'exclusion. Cette réalité posait de facto, pour ainsi dire, les problèmes d'une communauté en gestation, formée d'une minorité ethnique non-européenne². C'est dans ce contexte particulier que naîtront les deux centres communautaires, la Maison d'Haïti et le Bureau de la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal (BCCHM³). Comme on le verra, leurs objectifs consistent, au départ, à aider les immigrants de la « deuxième vague » à intégrer, en particulier, le marché du travail, et à s'adapter à la société québécoise. Néanmoins, si ces objectifs demeurent constants tout au long des décennies 1970, 1980 et 1990, des « pratiques » prenant la forme de luttes contre la déportation, le racisme et la discrimination constituent l'essentiel des activités de ces deux centres. Fondés et dirigés par des intellectuels de la « première vague », ils allaient représenter un lieu de solidarité, de rencontre et d'échanges entre les immigrants de la première et de la deuxième « vague ». Cette situation contribue grandement à former, malgré la réalité socialement hétérogène des Haïtiens de Montréal, une conscience communautaire qui se renforcera au gré des conjonctures.

² On peut inscrire l'analyse de cette migration dans le cadre d'études d'immigration postcoloniale. Comme l'ont montré les travaux du sociologue Saïd Bouamama et de l'historien Pascal Blanchard, il s'agit d'une immigration différente par sa composante ethnique des immigrations italienne, grecque et portugaise, plus anciennes. Voir en particulier, Saïd Bouamama, *Les Classes et quartiers populaires. Paupérisation, ethnicisation et discrimination*, Paris, Éditions du Cygne, Collection recto-verso, 2009 et de Pascal Blanchard, *De l'indigène à l'immigré* (avec Nicolas Bancel), Paris, Gallimard, coll. « Découvertes Gallimard », 1998.

³ Au cours des années 1990, le BCCHM prendra le nom du Bureau de la Communauté des Haïtiens de Montréal (BCHM). C'est ce dernier nom que nous utilisons dans notre mémoire pour signaler les documents d'archives.

Penser cette nouvelle réalité était devenue incontournable au cours des années 1970, car cette nouvelle réalité de l'immigration, qui prenait forme pendant cette période, intégrait des facteurs liés à la société d'accueil, aussi bien d'ordre culturel que politique. L'immigration haïtienne se transformait en une communauté consciente de plus en plus de ses droits et de sa place au sein de la société québécoise.

L'histoire de cette immigration, pour la période étudiée, dénote, certes, une certaine singularité par rapport notamment à celle provenant des trois pays européens, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, dont les ressortissants figuraient parmi les immigrants les plus nombreux dans la Belle Province jusque dans les années 1960⁴, mais elle a des points communs avec celles de pays latino-américains. Le coup d'État sanglant de 1973 contre le gouvernement d'Allende au Chili et la dictature militaire en Argentine⁵ causèrent la fuite de plusieurs intellectuels qui trouvèrent refuge au Québec. Cette migration rappela celle des exilés politiques haïtiens des années 1960⁶. Un autre pays qui connut une migration importante au cours de cette période fut le Vietnam, dont de nombreux ressortissants bénéficiaient du statut de réfugiés politiques au Canada⁷. Néanmoins, des immigrants venant du Pérou, de la Colombie,

⁴ De 1961 à 1980 le nombre d'immigrants français au Québec passa de 12 475 à 7 620, celui des Britanniques de 6 200 à 4 335 et celui des Italiens de 30 205 à 5 350. Recensement du Canada 1986, dans José Del Pozo, *Les Chiliens au Québec, immigrants et réfugiés, de 1955 à nos jours*, Montréal, Boréal, 2009.

⁵ Le nombre d'immigrants chiliens au Québec passa de 180 au cours des années 1960 à 4020 pendant la décennie de 1970, tandis que celui des Argentins passa de 180 à 1300 au cours de la même période. Recensement du Canada, *Ibid.*

⁶ À ce sujet, voir José Del Pozo, *op.cit.*

⁷ Voir Louis-Jacques Dorais et Éric Richard, *Les Vietnamiens de Montréal*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007.

d'El Salvador constituaient plutôt une migration économique et comportaient beaucoup de similarité avec les immigrants haïtiens de la « deuxième vague ».

La totalité des sources primaires de notre mémoire est tirée des archives des deux principaux centres communautaires haïtiens et des journaux consultés aux Archives nationales du Québec. C'est l'analyse de ces sources qui nous permettra de montrer dans notre mémoire comment s'est constituée historiquement la communauté haïtienne de Montréal.

Principales études sur l'immigration haïtienne à Montréal

L'une des premières études abordant la problématique de l'immigration haïtienne au Québec est celle d'Hérard Jadotte publiée en 1977 dans la revue *Journal of Black Studies*⁸. Bien que l'auteur considère que « l'immigration haïtienne au Québec a débuté en 1963⁹ », il n'analyse cette immigration qu'à partir de 1968, alors qu'il peut compter sur les statistiques du ministère de l'Immigration du Québec. Il fait le lien entre l'emploi occupé ou projeté par ces immigrants et leur origine sociale. Pour la première vague, les immigrants sont peu nombreux, il s'agit de professionnels haïtiens qui font partie de la petite bourgeoisie haïtienne et luttent contre le régime dictatorial des Duvalier. Leur insertion sociale s'effectue sans grande difficulté au Québec. À partir de 1973, le nombre d'immigrants haïtiens augmente de façon exponentielle. Passant de 1,6% en 1968 à 14,5% en 1974, les immigrants haïtiens

⁸ Herard Jadotte, « Haitian Immigration To Quebec », *Journal of Black Studies*, vol. 7, no 4, 1977, p. 485-500.

⁹ Ibid. p. 489

occupent par leur nombre le premier rang de tous les immigrants arrivant au Québec durant cette dernière année. Selon l'auteur, la majorité d'immigrants constituant cette « deuxième vague » vise un emploi dans le secteur industriel (63,2%). Cette vague est caractérisée par un faible taux de scolarité et une volonté de s'installer de manière durable dans le pays d'accueil, même si plusieurs envisagent un retour éventuel au pays d'origine.

Jadotte consacre une bonne partie de son texte à analyser le climat politique existant dans la communauté, en particulier après l'échec de l'opposition en Haïti pour renverser le gouvernement. Les intellectuels de la première vague prennent l'initiative d'une mobilisation politique et mettent sur pied ce qu'ils appellent une « action patriotique », dont l'objectif est de mobiliser le plus grand nombre d'immigrants possible, particulièrement au Canada et aux États-Unis. Vers le milieu de la décennie de 1970, ce mouvement est remplacé par une mobilisation plus large dénonçant cette fois-ci une décision de l'immigration canadienne d'expulser 700 Haïtiens du Canada (pour certains auteurs, il s'agissait de 1500). Cette mobilisation menée par des organismes communautaires haïtiens et québécois était le début, remarque Jadotte, de l'établissement « d'une variété de centres d'aide aux travailleurs immigrants dans la bonne vieille tradition du travail social nord-américain ». Pour l'auteur, l'intérêt centré maintenant sur la réalité sociale des ouvriers haïtiens permet de mieux situer la place de ces derniers dans la « réalité de la lutte des classes au Québec ». Mais Jadotte reconnaît que ce mouvement est plutôt marginal, il est

confiné dans les revendications d'augmentation de salaire et d'amélioration des conditions de travail. Pour lui, à l'époque où il écrit (1977), l'immigration haïtienne au Québec apparaît constituée d'une double réalité, celle d'une poignée de petits bourgeois centrés essentiellement sur « une compréhension fantaisiste de la lutte politique en Haïti, n'ayant peu ou pas du tout de racine au Québec », et celle d'une classe ouvrière dominée par l'idéologie individualiste, intégrée passivement dans l'économie capitaliste de la société d'accueil.

Une autre étude qui utilise, comme celle de Jadotte, l'approche marxiste a été écrite par Micheline Labelle, Serge Larose et Victor Piché¹⁰. Cette étude tente d'expliquer, dans un premier temps, les raisons qui poussent les Haïtiens à émigrer. Pour les auteurs, ce sont des raisons économiques structurelles liées à la situation de dépendance des pays du tiers monde. Haïti est un pays dominé et intégré structurellement dans le système capitaliste mondial comme un pays fournisseur de matières premières et de main-d'œuvre à bon marché. Cette dernière, originaire de façon générale de la campagne, subit une migration non voulue « vers les centres de développement (urbains) et ultimement vers les centres métropolitains (des pays développés) ». Les auteurs font une analyse schématique de la situation de la paysannerie haïtienne au cours du vingtième siècle pour montrer comment cette paysannerie a connu plusieurs vagues d'émigration, toutes liées à l'expropriation et à la répression (au cours de l'occupation américaine, 1915-1934, de l'installation de

¹⁰ Micheline Labelle, Serge Larose et Victor Piché, « Émigration et immigration: les Haïtiens au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, no 2, 1983, p. 73-88.

compagnies étrangères et de la répression, en particulier celle exercée par le régime des Duvalier). Comme le font remarquer les auteurs, dans le contexte canadien et québécois de la fin des années 1960, une nouvelle politique de l'immigration est mise en place qui permet à un nombre important d'ouvriers non qualifiés de s'établir dans le pays.

Comme Jadotte, les auteurs s'appuient sur les statistiques du ministère de l'Immigration du Québec pour analyser l'immigration haïtienne à partir de 1968. Pour la période précédente, Paul Déjean affirme que la communauté haïtienne comptait 79 personnes en 1965¹¹. L'analyse des statistiques du ministère de l'Immigration lui permet d'insister sur les différences sur le plan professionnel entre 1968 et 1972. En « 1968, 70% des Haïtiens entrant au Québec projetaient d'y travailler comme professionnels, techniciens et administrateurs ». En 1972, ce taux baisse graduellement pour se stabiliser « aux environs de 15%¹². » Malheureusement, on ne dispose pas de statistiques montrant dans quelle mesure ces professionnels de 1968 ont pu intégrer le marché du travail. Tout de même, étant donné leur formation et leur éducation, nous considérons que leur condition sociale correspond aux premiers immigrants haïtiens arrivés quelques années plus tôt.

Au cours de la période étudiée (1968-1980) par les auteurs, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à immigrer que les hommes, un fait qui n'a pas été

¹¹ Paul Déjean, *Les Haïtiens au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1978; *D'Haïti au Québec*, Montréal, CIDIHCA, 1990, p.15.

¹² Ibid. p.84

analysé par Jadotte. Et à partir de 1974, année que l'on pourrait considérer comme le début d'une « troisième vague » d'immigration haïtienne au Québec, l'on assiste au débarquement des immigrants parrainés, un phénomène qui n'a pas été non plus abordé par Jadotte. En fait, en 1975, « ce sont les immigrants parrainés qui sont majoritaires; en 1977, ils représentent plus de 80% des immigrants et immigrantes reçus au Canada ». L'âge des immigrants varie également selon les périodes considérées: de 1968 à 1975, l'immigration haïtienne est particulièrement jeune (79% sont âgés entre 15 et 44 ans), mais à partir de 1975, l'entrée des immigrants parrainés accroît le pourcentage des personnes âgées.

Comme le remarquent les auteurs, en guise de conclusion, l'objectif de l'étude est d'analyser les conditions économiques et sociales qui expliquent l'émigration. Ce sont des conditions structurelles liées à la dépendance et au mode d'intégration des pays du tiers monde dans le système capitaliste mondial qui poussent la grande majorité des gens des pays pauvres à émigrer. Mais cette migration n'est possible que si les conditions (structure du marché de l'emploi, manque de main-d'œuvre, etc.) de l'immigration dans les pays d'accueil (généralement les pays industrialisés), rendent possible ce déplacement de population. Le cas de l'immigration haïtienne au Québec ne fait pas exception à cette règle. Toutefois, comme le constatent les auteurs eux-mêmes, les limites d'une telle étude (même du point de vue sociologique) sont manifestes: aucune analyse des conditions de vie des immigrants n'a été effectuée (emploi, logement, famille, scolarisation, etc.).

D'autres études aborderont ces thèmes durant les années 1980. Elles sont essentiellement d'ordre démographique et sociologique; elles touchent « la distribution spatiale de la population haïtienne dans la région métropolitaine de Montréal ¹³ », effectuant une analyse comparative des conditions familiales du logement et de l'emploi entre les immigrants haïtiens et la population habitant dans la même zone. Elles visent également à comprendre le lien existant entre « la structure résidentielle ¹⁴ » de la population haïtienne et la place occupée par cette population dans la « structure de production », mettant l'accent surtout sur les raisons qui poussent cette population à se regrouper dans certaines zones et son insertion « dans le domaine du logement et de l'emploi ». Elles permettent aussi de mieux comprendre « le processus d'insertion urbaine de la population haïtienne ¹⁵ » dans une perspective tenant compte de la dynamique temporelle liée à cette insertion.

Toutes ces études effectuées dans la première moitié des 1980 tentent de rendre compte essentiellement des conditions de vie de la deuxième vague de l'immigration haïtienne à Montréal. Elles contiennent des données importantes sur les conditions de vie, utiles à toutes études sociales. Toutefois l'approche historique qui permettrait de situer cette immigration – qu'il s'agit de la première ou de la deuxième

¹³ Francine Bernèche, « Immigration et espace urbain: les regroupements de population haïtienne dans la région métropolitaine de Montréal », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 12, n° 2, 1983, p. 295-324.

¹⁴ Francine Bernèche et Jean-Claude Martin, « Immigration, emploi et logement: la situation de la population haïtienne dans certaines zones de la région métropolitaine de Montréal », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 8, n° 2, 1984, p. 5-29.

¹⁵ André Bastien « La présence haïtienne à Montréal: évolution démographique et spatiale », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 14, n° 2, 1985, p. 241-257.

vague – dans le contexte de la société montréalaise (contexte non seulement économique), de comprendre comment cette immigration s'est transformée socialement en contact avec la société d'accueil, comment elle a évolué en passant de la phase d'un groupe d'immigrés en une communauté organisée, est absente de ces études. Cependant, mentionnons qu'une excellente tentative pour aborder cette problématique est effectuée par Paul Déjean dans ses deux ouvrages¹⁶, publiés en 1978 et 1990.

Déjean consacre la première partie de son premier ouvrage à souligner l'évolution quantitative et qualitative de la population haïtienne à Montréal de 1965 à 1976, l'objectif étant de faire comprendre la différence existant entre la première et la deuxième vagues de l'immigration haïtienne. S'il souligne la contribution certes non négligeable des professionnels haïtiens des années 1960 à l'économie québécoise et à la culture au Québec, c'est surtout aux Haïtiens arrivés en grand nombre au début des années 1970 qu'il consacre la grande partie de son ouvrage. Et même s'il hésite à parler de l'existence d'une communauté haïtienne à Montréal (selon l'auteur deux raisons expliquent cette situation: le manque de solidarité et le fait que l'Haïtien se considère comme un exilé, non pas un immigré), ses préoccupations pour faire comprendre la situation particulière vécue par les Haïtiens dans le contexte de la société montréalaise sont manifestes dans le livre. Les deux dernières parties de l'ouvrage sont consacrées, en effet, d'une part aux problèmes confrontés par les jeune

¹⁶ Paul Déjean, *Les Haïtiens au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1978; *D'Haïti au Québec*, Montréal, CIDIHCA, 1990.

Haïtiens dans le système éducatif québécois (à cette époque, la plupart de ces jeunes ne sont pas nés au Québec), et d'autre part à la question de la lutte pour faire accepter comme immigrants reçus 1500 Haïtiens menacés de déportation par l'immigration canadienne.

Dans son deuxième ouvrage, les écrits de Déjean prennent une tournure tout à fait polémique. Et cela se passe dans un contexte particulier: l'économie canadienne est en récession. Pour Déjean, le gouvernement fédéral promulgue la Loi sur l'immigration de 1976 pour réduire le nombre d'immigrants admis au pays et rendant du même coup le statut de réfugié moins facile à obtenir. Une opinion que partagent Micheline Label, Serge Larose et Victor Piché qui considèrent cette loi comme une mesure de «restriction des entrées au pays et l'atteinte aux droits et libertés des immigrants¹⁷».

À cette époque, le gouvernement fédéral voit la plupart des demandeurs d'asile comme des personnes qui fuient la misère, non pas la répression politique. Déjean tente dans son ouvrage de prouver le contraire: il fait le lien entre la répression politique qui sévit dans le pays d'origine et la fuite des Haïtiens. De 1978 à 1980, on assiste à l'apparition d'un nouveau phénomène dans le flux migratoire des Haïtiens: les « boat people », ce sont des gens qui pour la plupart risquent leur vie dans de petites embarcations pour atteindre les rives de la Floride. D'autres préfèrent

¹⁷ Micheline Labelle, Serge Larose et Victor Piché, «Politique d'immigration en provenance de la Caraïbe anglophone au Canada et au Québec, 1900-1979», *Études Ethniques au Canada*, vol. XV, n°2, 1983, p. 13.

prendre l'avion à destination du Québec¹⁸. Pour Déjean, ces derniers sont des « réfugiés de l'air » et constituent la « troisième vague » de l'immigration haïtienne au Québec.

Selon Déjean, une « quatrième vague migratoire » haïtienne formée de la catégorie des « parrainés », c'est-à-dire des personnes dont la moyenne d'âge est au-dessus de la cinquantaine, obtiennent la résidence permanente par l'entremise de leurs enfants déjà établis au Québec. C'est une nouvelle réalité de l'immigration qui prend forme, réalité qui a changé la configuration de certaines familles haïtiennes. Parallèlement à cette immigration, une première génération de jeunes Québécois d'origine haïtienne commence à occuper une place de plus en plus importante au sein de la communauté. De 1979 à 1985, Déjean relate dans son ouvrage plusieurs incidents impliquant la police et les jeunes d'origine haïtiennes. Il pointe également du doigt les injustices que subissent les chauffeurs de taxi haïtiens et les licenciements arbitraires de travailleuses haïtiennes de l'hôtellerie, ces dernières étant considérées comme porteuses potentielles du virus du SIDA, dont l'origine remonterait, selon la Croix rouge canadienne, au pays d'origine.

L'historiographie québécoise sur les Noirs est encore peu développée¹⁹. Cela dit, la contribution des Noirs issus de l'immigration des Antilles anglaises et des

¹⁸ À cette époque, les immigrants pouvaient faire une demande de visa de visiteur au port d'entrée.

¹⁹ Pour des périodes plus anciennes à celle qui est étudiée ici, voir toutefois l'ouvrage précurseur de Daniel Gay, *Les Noirs du Québec, 1629-1900*, Québec, Septentrion, 2004 et la contribution plus récente de Frank Mackey, *Done with Slavery. The Black Fact in Montreal, 1760-1840*, Montréal et Toronto, McGill-Queen's University Press, 2010. Voir également la synthèse d'Arnaud Bessière, *La*

États-Unis au militantisme des années 1960 a été explorée au cours de ces dernières années dans le contexte montréalais²⁰. Récemment, un ouvrage de l'historien Sean Mills²¹ a prolongé l'analyse en étudiant la contribution des Noirs haïtiens à la société québécoise. Le livre, divisé en deux parties, tente globalement de rendre compte de la problématique de cette immigration du point de vue historique en mettant essentiellement l'accent sur les aspects racial, social, politique et culturel. Dans la première partie, Mills analyse les relations qui existaient entre Haïti et le Québec avant les années 1960 par le biais des missionnaires catholiques envoyés dans le pays comme enseignants dans les écoles primaires et secondaires au cours des années 1930 et 1940. Pour Mills, l'analyse de cette présence de religieux catholiques d'origine canadienne-française permet de mieux comprendre la période de l'après 1960 parce que « se percevant comme les porteurs de la civilisation, ces missionnaires produisent des écrits sur les peuples non-occidentaux qui circulent au Québec, influençant des

contribution des Noirs au Québec. Quatre siècles d'une histoire partagée, Québec, Les publications du Québec, 2012.

²⁰Voir, notamment, de David Austin, *Fear of a Black Nation : Race, Sex and Security in Sixties Montreal*, Montreal, Between the Lines, 2013 et « All Roads Led to Montreal : Black Power, Caribbean, and the Black Radical Tradition in Canada », *Journal of African American History*, vol. 92, no 3, 2007, p. 516-539. Le livre d'Austin a été longuement analysé par Jean-Philippe Warren, « Le défi d'une histoire objective et inclusive. *Fear of a Black Nation : Race, Sex and Security in Sixties Montreal* par David Austin », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, no 1, 2014, p. 264-291. Pour un portrait plus général de l'historiographie récente sur les années 1960, et notamment sur la dimension fondamentale de la race, voir Karen Dubinsky, Catherine Krull, Susan Lord, Sean Mills et Scott Rutherford (dir.), *New World Coming. The Sixties and the Shaping of Global Consciousness*, Toronto, Between the Lines, 2009.

²¹Sean Mills, *A Place in the Sun, Haiti, Haitians and the Remaking of Quebec*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2016.

attitudes culturelles qui persisteront pendant des décades et influenceront le climat culturel dans lequel les migrants haïtiens arrivent dans les années 1960 et après²² ».

Globalement, et c'est là que constitue l'essentiel de la deuxième partie de l'ouvrage, l'objectif de l'auteur est de montrer l'interrelation existante entre cette conception essentialiste des migrants du Tiers-Monde, dont les Haïtiens, et les luttes qui vont se développer au cours des années 1970 et 1980. Pour Mills, ces luttes visent principalement à dénoncer le racisme qui découle de cette conception essentialiste et à défendre les droits civiques de ces immigrants. Elles influencent aussi, selon lui, les luttes idéologiques au sein d'une gauche québécoise qui perçoit le Québec comme un pays dominé économiquement et idéologiquement par l'impérialisme anglo-canadien et américain²³.

En inscrivant la lutte des immigrants haïtiens dans le cadre global des luttes de transformation de la société québécoise - prenant corps dans les années 1960 et 1970 dans le contexte de la Révolution tranquille, dans le cadre de solidarité entre plusieurs intellectuels québécois et les immigrants de la « première vague », ou se réalisant au cours des années 1970 et 1980 avec les prises de position, les manifestations, les pétitions contre le racisme et l'exclusion, luttes portant sur l'intégration économique et sociale de la « deuxième vague » - l'auteur tente de montrer comment les

²² *Ibid.*, p. 4

²³ Au chapitre 3, faisant allusion à la « première vague », l'auteur remarque que « L'atmosphère de révolte parmi les francophones québécois, intellectuels et artistes, plaisait à ces nouveaux arrivants, étant donné que les deux groupes cherchaient à s'engager dans une révolution politique et culturelle influencée par la pensée anticoloniale et marxiste, et les deux groupes se sentaient en rupture avec leur passé », *Ibid.*, p. 78

changements sociaux qui ont eu lieu dans la province au cours de ces périodes sont les résultats d'un processus historique mettant en jeu non pas uniquement les « Québécois de souche », mais aussi les immigrants haïtiens²⁴. Cette approche, nous la reprenons en partie dans notre mémoire: nous aurons à montrer, en effet, comment les luttes contre le racisme et la discrimination qui ont eu lieu dans les années 1970 et 1980 ont amené à des changements institutionnels, et de quelle façon elles ont contribué à changer le regard porté sur les Haïtiens de la « deuxième vague ». Toutefois, en ce qui a trait à l'objectif principal de notre mémoire qui est de faire comprendre la genèse et le développement historique de la communauté haïtienne, autrement dit comment s'est développée une « conscience communautaire », comment s'est effectuée la transformation de la *présence* des Haïtiens à Montréal en une communauté, cette approche, nous semble-t-il, est plutôt limitée. De plus, l'objectif de Mills de trouver un fil conducteur entre les années 1930-1940 et les années 1970-1980, de démontrer, par-là, une continuité historique sur la base d'une idéologie raciale promue par les missionnaires canadiens-français, idéologie qui serait responsable du racisme et de l'exclusion des immigrants haïtiens au cours des années 1970; cet objectif, selon nous, est discutable. À notre avis, le racisme vécu par les Haïtiens de la « deuxième vague » correspond plutôt à une double problématique

²⁴ Cette idée reprend en partie la thèse développée par l'auteur dans un livre publié antérieurement : *The Empire Within. Postcolonial Thought And Political Activism In Sixties Montreal*, Montreal, Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010. Dans cet ouvrage, il montre comment les idéologies élaborées par des penseurs du Tiers-Monde (Frantz Fanon, Albert Memmi, Che Guevara, etc.) ont joué un rôle important dans les luttes qui ont eu lieu au Québec dans le contexte de la Révolution tranquille.

de nature économique: la récession économique du début des années 1970 et la pénétration par ces immigrants, à la fin de la décennie, de secteurs économiques qui ne leur étaient pas destinés. C'est cette problématique que nous analyserons dans notre mémoire afin de montrer, du même coup, comment les luttes qui se sont organisées contre l'exclusion et le racisme ont contribué à la formation de la communauté haïtienne.

Signalons enfin une série d'études importantes réalisées par la sociologue Maryse Potvin sur les jeunes de la deuxième génération d'origine haïtienne au Québec²⁵. La problématique identitaire de ces jeunes est analysée par l'auteure sous le triple aspect de la culture d'origine des parents, de la culture de la société d'accueil, (culture globalement inculquée par l'école et les médias dans le contexte social de la consommation de masse) et de l'influence d'une certaine culture noire « universalisée » apparentée à une manière existentielle d' « être noir ». Selon Potvin, la réalité de la « deuxième génération » est sociologiquement différente de celle des premières vagues d'immigrants haïtiens nés en Haïti: les membres de la première génération vivent leur situation d'immigrés comme une réalité imposée par des facteurs politiques ou économiques sur lesquels ils n'ont aucune prise. Ils se considèrent comme des étrangers. De leur côté, les jeunes de la deuxième génération

²⁵ Citons deux textes qui, entre autres, font une analyse importante des problèmes auxquels fait face la « deuxième génération »: « La réciprocité des regards entre deux générations d'origine haïtienne au Québec », *Migrations Société*, vol. 19, no 113, p. 169-206 et « Blackness, haïtianité et québécoisité: modalités de participation et d'appartenance chez la deuxième génération d'origine haïtienne au Québec », dans Maryse Potvin, Paul Eid et Nancy Venel (dir.), *La deuxième génération issue de l'immigration. Une comparaison France-Québec*, Montréal, Athéna Éditions, 2007.

revendiquent leur place dans la société comme citoyens à part entière, mais ils sont perçus par la « société d'accueil » comme des immigrants malgré le fait qu'ils sont nés au Québec, subissant, par ce fait même, le racisme, la xénophobie et l'exclusion socioprofessionnelle. Une double réalité incontournable qui attribue à la communauté haïtienne depuis la fin des années 1980 des caractéristiques particulières, mais qui rappellent celles d'autres communautés ethniques descendantes de récentes et d'anciennes immigrations (juive, italienne, vietnamienne, etc.).

Les sources

Pour élaborer l'histoire de l'immigration haïtienne à Montréal, nous disposons de plusieurs centaines de sources primaires, répertoriées principalement dans deux centres communautaires haïtiens, La Maison d'Haïti et le Bureau de la communauté haïtienne de Montréal (BCHM). Durant les années 1960, lors de la première vague de l'immigration, le nombre d'immigrés est très peu élevé et les documents existants sont peu nombreux. Le ministère de l'Immigration fut fondé en décembre 1968 et les statistiques sur le nombre d'immigrants, leur condition de vie et leur mode d'intégration n'apparaissent que quelques années plus tard. Par contre, il existe plusieurs documents et statistiques sur les immigrants de la « deuxième vague », permettant d'élaborer une étude historique de leurs conditions de vie.

Dans les documents qui se trouvent dans les archives des deux centres communautaires, plusieurs sujets y sont traités, que l'on peut diviser en deux catégories: premièrement l'aide à l'intégration qui comprend les programmes

d'assistance de recherche d'emploi, d'éducation à la vie citoyenne, de loisir et d'activités culturelles. Ce sont des programmes conçus pour aider principalement le travailleur immigré à intégrer le marché du travail. On retrouve ces documents surtout à la Maison d'Haïti où, dès la création de l'organisme, se sont développés une série de programmes destinés à former la nouvelle vague de l'immigration haïtienne, l'objectif étant aussi bien de permettre à ces nouveaux arrivants de trouver du travail, mais également les porter à comprendre et, s'il y a lieu, à revendiquer leurs droits. Cette première catégorie de documents, malgré le nombre peu élevé, constitue une source intéressante: elle couvre le début des années 1970, à un moment où le nombre d'immigrés haïtiens augmente de façon importante.

Outre ces services, regroupés sous la rubrique « service social », la Maison d'Haïti offre également un « service culturel » dont l'objectif est de mettre sur pied des activités inspirées de la culture haïtienne (cours de tambour, de danse, de langue créole et d'histoire d'Haïti). Le nouvel immigré pourrait ainsi se « ressourcer » dans sa culture d'origine afin de mieux faire face à la réalité socio-économique de la société d'accueil. Selon nos recherches, ces programmes ont été développés principalement par la Maison d'Haïti.

De 1975 à 1980, les *Bulletins* publiés par la Maison d'Haïti (nous en avons repérés 14) témoignent des différents programmes mis sur pied par l'organisme. À travers ces derniers, se précisent plusieurs volets de la lutte pour l'intégration: critique de la politique de l'immigration, nécessité de l'implication citoyenne des Haïtiens,

aide aux élèves d'origine haïtienne, formation sur la signification et l'importance du syndicalisme, mise sur pied d'une clinique communautaire populaire, etc. Durant cette période, quelques documents du BCHM font état également de la lutte contre la déportation, mais aussi de programmes subventionnés visant à l'adaptation et à l'intégration du nouvel immigrant dans la société d'accueil.

Le rapport d'une trentaine de pages (archives Maison d'Haïti) faisant état d'une table de concertation sur la situation des élèves haïtiens illustre bien les préoccupations de ces organismes aux problèmes confrontés par ces élèves. Au cours de cette période, des étudiants haïtiens fréquentent également des collèges et participent à des luttes de revendications liées à la gratuité scolaire. Ils publient un journal, *Jeune Clarté*, dans lequel ils prennent position et se solidarisent avec les combats menés par les étudiants québécois.

Des documents font état de la création d'organisations et d'activités visant à sensibiliser la population sur les problèmes auxquels sont confrontés les immigrants d'origine africaine. L'approche purement legaliste du combat pour l'intégration du marché du travail s'inscrit maintenant dans le cadre d'une lutte plus large, reflétant une volonté de participation citoyenne dans la société d'accueil. C'est l'époque où des organismes comme l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), des associations « ethniques » se regroupent pour faire entendre en une seule voix les revendications des travailleuses et travailleurs, tel que fait foi cette Déclaration commune des travailleurs des communautés culturelles lors d'une

conférence organisée en 1984 par le ministère des Communautés culturelles et de l'immigration. L'AFEAS, en mettant l'accent sur les conditions de travail des femmes ouvrières, embrasse la cause de ces immigrantes qui s'échinent dans l'industrie du textile pour faire vivre, parfois seules, leur famille.

Les documents trouvés dans les archives de la Maison d'Haïti et du Bureau de la communauté haïtienne de Montréal permettent d'élaborer une histoire de l'immigration haïtienne à Montréal au cours de la période de 1960 à 1990. Précisons qu'il s'agit bien d'une histoire, car ces documents témoignent particulièrement de luttes pour l'intégration qui ont eu cours au sein de la communauté haïtienne de la fin des années 1960 jusqu'au début des années 1990. Organisées principalement par deux centres communautaires, le BCHM et la Maison d'Haïti, ces luttes ont joué un rôle important dans la formation et l'évolution de la communauté haïtienne de Montréal. Mais ces luttes témoignent d'un vécu particulier des membres de la communauté, elles n'en représentent pas toute l'histoire.

Nous avons également utilisé des articles de journaux (*Le Devoir*, *La Presse*, *Le Journal de Montréal*) qui se trouvent dans les Archives nationales du Québec. Ce sont des articles qui témoignent principalement de la prise de position d'intellectuels de la « première vague » sur la question de la déportation des « 1500 » et sur celle du SIDA.

Enfin, trois revues²⁶ parues à des moments différents dans la communauté haïtienne de Montréal (*Nouvelle Optique*, 1971-1973; *Collectif Paroles*, 1975-1984 et *Étincelles* entre 1980 et 1984) permettent de situer historiquement des idées et préoccupations de certains milieux sociaux de la communauté. Ces trois revues témoignent, chacune à leur façon, des expériences de l'immigration haïtienne à Montréal du début des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980. Elles ont été consultées pour cette recherche.

Méthodologie

Aborder la question de l'immigration dans une perspective historique, c'est faire face à une problématique particulière: la construction du « fait » de l'immigration comme « objet » historique. Autrement dit, dans quelle mesure et à partir de quelle situation la migration d'un groupe d'individus, son déplacement, son intégration et son évolution dans une société donnée, peut-elle devenir un objet d'étude historique? Si aux États-Unis, il existe depuis les années 1950 des historiens qui se sont penchés sur la question²⁷, par contre au Québec et même en France les études historiques sur le sujet sont relativement récentes et peu nombreuses. On peut certes trouver des explications à ces différentes perceptions de l'immigration en fonction des représentations des fondements historiques de la nation: par exemple le discours officiel qui fait des États-Unis un pays d'immigrants et du « melting pot »

²⁶ Tous les volumes de ces trois revues se trouvent au Centre international de documentation et d'Information haïtienne, caribéenne et afro-canadienne (CIDIHCA).

²⁷ Oscar Handlin, *Immigration as a Factor of American History*, Upper Saddle River, Prentice Hall, 1959.

contraste avec celui qui voit l'origine de la nation française à partir de la révolution de 1789²⁸, ou encore, dans le cas du Québec, la référence politique fondamentale aux « deux peuples fondateurs » du Canada²⁹. Dans de tels cas, l'immigration n'est point perçue comme élément fondateur de nation mais comme un phénomène social et économique qui répond uniquement à une nécessité conjoncturelle. De multiples études abondent en ce sens.

Néanmoins, l'immigration est devenue au Québec un sujet d'actualité qui occupe une place importante dans les médias et les débats politiques. Et comme pour tout sujet d'actualité, la référence à l'histoire est nécessaire si on veut comprendre les enjeux et les raisons qui expliquent les politiques de l'immigration. L'histoire devient ainsi un outil qui permet à tout citoyen et particulièrement aux immigrants eux-mêmes de s'y référer « pour autant que la généalogie de leur propre position leur confère des arguments juridiques dans le champ d'action politique ou sociale³⁰ ».

²⁸ Gérard Noiriel, *Le creuset français, Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 1988.

²⁹ L'historiographie québécoise a été longtemps dominée par la question de la place du Québec au sein du Canada, plus particulièrement par la question de l'explication historique de la réalité sociale et économique de la société québécoise en prenant comme point de référence la société canadienne et les autres sociétés occidentales capitalistes. Ainsi, la question du « retard » ou de la « normalité » de la société québécoise par rapport à l'Occident a occupé une place centrale dans les débats historiographiques. Aujourd'hui, malgré la place qu'occupent des facteurs sociaux (intérêts opposés des classes sociales, luttes syndicales, etc.) pour expliquer la réalité socio-économique du Québec contemporain, les prises de position liées aux mouvements indépendantistes ou souverainistes reflètent un nationalisme parfois exclusif. Pour une analyse approfondie sur le sujet, lire: Martin Petitclerc: « Notre maître le passé?: le projet critique de l'histoire sociale et l'émergence d'une nouvelle sensibilité historiographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, n° 1, 2009, p. 83-113.

³⁰ François Dosse, compte rendu de Reinhart Koselleck, « L'expérience de l'histoire », In: *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°59, juillet-septembre 1998, pp. 201-202;
http://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1998_num_59_1_3804_t1_0201_0000_2 (juin 2016)

Autrement dit, la connaissance historique de son propre parcours permet à l'immigrant de rendre compte de sa propre « position » afin de faire reconnaître ses droits dans la société d'accueil. Il est donc nécessaire de développer une approche historique qui rend compte de l'immigration non seulement en tant que phénomène social lié à une conjoncture économique particulière, mais aussi comme un phénomène qui intègre un « processus » social déjà existant, une société qui porte déjà les marques d'une histoire particulière. Pour utiliser une métaphore, disons que l'immigration peut être considérée comme un « agent étranger » qui pénètre un « corps » (la société d'accueil), subit sa loi, tout en le transformant. En ce sens écrire l'histoire de la « société d'accueil » n'est plus possible sans tenir compte de l'immigration non seulement comme agent économique, social ou encore démographique, mais également comme un tout qui transforme les réalités de la société en question. En d'autres termes, faire l'histoire de l'immigration, c'est en quelque sorte dévoiler une partie de l'histoire du Québec, qui elle-même nous permet de mieux comprendre les réalités qui sous-tendent l'immigration.

Il reste à définir une approche historique qui tient compte de la situation sociale particulière de l'immigration dans la société, de son intégration, de son évolution; bref de son histoire. Dans le cas qui nous préoccupe, l'histoire de l'immigration haïtienne à Montréal, il s'agit d'arriver à situer cette immigration dans le contexte global de l'histoire de la société québécoise de 1960 à 1990, de

comprendre le rôle joué par cette immigration dans le cadre de cette histoire tout en tenant compte de ses particularités et ses spécificités.

À notre avis, il n'existe pas une approche privilégiée qui rendrait mieux compte de la réalité historique de l'immigration. L'historien français de l'immigration, Gérard Noiriel, propose la socio-histoire dont l'objectif serait de « ...mettre en lumière l'historicité du monde dans lequel nous vivons pour mieux comprendre comment le passé pèse sur le présent³¹ ». Toutefois, ce qui fait la particularité de la socio-histoire ce n'est pas le fait qu'elle dériverait de l'histoire d'une part et de la sociologie d'autre part, mais du fait qu'elle combine les principes fondateurs de ces deux disciplines. Pour étudier toute réalité sociale, l'approche socio-historique s'appuie donc sur une méthode qui rend compte à la fois de la genèse de cette réalité et des relations entre les individus qui en constituent le lien social. Sur ce point, toute analyse de la réalité historique de l'immigration répond à cette double exigence, mais plus particulièrement, comme le fait remarquer Martin Paquet qui privilégie comme méthode d'enquête l'anthropologie historique, il s'agit, à travers la recherche documentaire, d'identifier « (les) individus qui produisent ces documents », de situer « (le) contexte de production de ces documents et de reconstituer « (les) réseaux de solidarité dans lesquels les acteurs se meuvent³² ». Et comme il est question de la présence d'immigrants dans la société d'accueil, la notion d'altérité, de

³¹Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, Éditions La Découverte, 2006, p. 30.

³²Martin Paquet, *Tracer les marges de la Cité. Étrangers, Immigrants et États au Québec 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2005, p. 25.

l'Autre, « relève être un élément préalable de toute analyse de pouvoir et des rapports de domination ». Il s'agit dans ce cas de comprendre « la gestion des relations d'altérité que les acteurs de l'État ont appliquée, puis les enjeux qui structurent les actions subséquentes, ainsi que les stratégies qui acquièrent leur sens dans des contextes donnés³³ ». Toute étude sur l'immigration est par conséquent aussi une étude de la politique de l'immigration de l'État, une étude du discours développé – souvent de manière tout à fait implicite – par ce dernier pour « situer » l'immigrant, son mode d'intégration et de participation à la société.

Périodisation

Notre étude s'étend sur une période allant de 1960 à 1990. Dans un premier temps (1960-1968), nous analyserons le contexte dans lequel a pris forme la « première vague » de l'immigration haïtienne: son intégration dans la société québécoise en pleine transformation, à l'époque de la Révolution tranquille. Dans un deuxième temps, notre analyse se penchera sur la « deuxième vague » de l'immigration haïtienne. Beaucoup plus nombreuse que la première, cette vague jette les bases de la communauté haïtienne à Montréal, et c'est à partir d'elle que d'autres problématiques directement liées à l'immigration apparaîtront: celles de la « deuxième génération », des parrainés, des réfugiés, du décrochage scolaire, etc.

Notre mémoire est divisé en trois chapitres. Le premier tente d'abord d'expliquer les raisons qui poussent les immigrants haïtiens de la première vague et

³³ *Ibid.*

ceux de la deuxième vague à laisser leur pays. Au cours des années 1960, ce sont principalement des raisons d'ordre politique qui expliquent le départ des premiers migrants haïtiens. Dans la première moitié des années 1970, c'est plutôt la situation économique de plus en plus précaire qui est à l'origine du départ d'un nombre important de migrants haïtiens. Le chapitre aborde ensuite l'analyse de la situation socio-économique à Montréal au cours des années 1960 et au début des années 1970. Les immigrants haïtiens de la « première vague » intègrent une société québécoise en pleine Révolution tranquille. Ces immigrants sont, principalement, des professionnels et des intellectuels, ce qui explique que cette immigration se fait relativement sans heurts. Les nouveaux arrivants se perçoivent comme des exilés plutôt que comme immigrés et attendent la chute de la dictature pour rentrer au pays. Par contre, les immigrants de la « deuxième vague » cherchent avant tout à améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille. Leur intégration répond aussi à une nécessité économique dans la société d'accueil : celle d'un besoin de main-d'œuvre à faible coût dans certains secteurs, dont celui du textile. Contrairement aux immigrants de la première vague, celle-ci entre rapidement dans un processus de prolétarianisation.

Or l'intégration ne va pas de soi pour ces arrivants de la « deuxième vague », ce qui sera démontré dans le deuxième chapitre. S'ils doivent trouver un emploi, même dans le cadre du marché du travail qui leur est destiné, une certaine préparation est requise. Ce sera l'un des rôles des deux premiers centres communautaires haïtiens qui sont inaugurés au cours de l'année 1972, la Maison d'Haïti et le Bureau de la

communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal (BCCHM). Ces organismes dispensent des ateliers et encadrent ces nouveaux arrivants dans leur recherche d'emploi. En plus d'analyser ces services communautaires, ce chapitre aborde la question de l'intégration des enfants de la « deuxième vague » dans le système scolaire québécois. Ces enfants, pour la plupart nés en Haïti, éprouvent des difficultés académiques importantes. Celles-ci sont liées à des problèmes socio-affectifs qui trouvent leur origine dans l'éducation des parents et dans la situation sociale de la famille.

Le chapitre 3 analyse les différents aspects de la lutte contre la discrimination des Haïtiens. Nous aborderons ainsi les luttes pour la reconnaissance dans l'industrie du taxi, contre la politique raciste de la Croix-Rouge dans le contexte de la panique morale associée au SIDA, contre le profilage racial et la brutalité policière. Nous croyons que ces luttes contribuent à développer une conscience communautaire chez les Haïtiens de Montréal, alors que se développe, dans la grande presse de la société d'accueil, la perception des immigrants haïtiens comme un « groupe homogène » vivant dans la précarité et la fragilité sociale.

Nous avons décidé de terminer notre étude en 1990 parce que durant cette décennie (1990-2000) on observe une déconstruction accélérée de la société civile haïtienne, situation qui a poussé bon nombre de gens à laisser le pays. En général, ce sont des personnes qui appartiennent à toutes les couches sociales qui décident de

quitter le pays pour des raisons liées à la sécurité (problèmes de banditisme, de kidnapping) et à la recherche d'emploi. Ce nouveau phénomène migratoire engendre une autre problématique de l'immigration qui n'entre pas dans le cadre de notre étude.

Chapitre 1

Exilés et prolétaires: les deux vagues de l'immigration haïtienne à Montréal.

Le phénomène migratoire n'est pas nouveau dans l'histoire haïtienne. En fait, il occupe une place importante tout au long du XXe siècle haïtien. Une première migration de masse eut lieu pendant l'occupation américaine du pays (1915-1934): il s'agit d'un déplacement de paysans sans terre ou expropriés vers les usines sucrières américaines localisées à Cuba et à la République dominicaine¹. À l'époque, les États-Unis consolidaient leur domination sur les pays d'Amérique latine en supplantant l'emprise européenne sur le continent. Dans le cadre de ce nouvel impérialisme, Haïti servait surtout de pourvoyeuse de main-d'œuvre à faible coût. Cette migration touchait principalement la classe paysanne, et elle s'est reproduite systématiquement jusqu'à la fin des années 1970². La migration que nous décrirons dans ce chapitre est celle qui s'est produite au cours des années 1960 et 1970, ayant pour destination la ville de Montréal. Elle est différente de la migration des paysans dans la mesure où, d'une part, elle touche en grande partie la petite bourgeoisie professionnelle et des travailleurs caractérisés comme « non qualifiés », et, d'autre part, elle a eu lieu dans un contexte politique et social particulier, celui du duvaliérisme. Mais ces deux

¹ 400 000 paysans ont été transférés dans les plantations de canne à sucre situées à Cuba et en République dominicaine. Pour plus d'information et analyses sur la question, voir Jean Claude Icart, *Négriers d'eux-mêmes, essai sur les boat people haïtiens en Floride*, Montréal, Éditions CIDIHCA, 1987. Sur l'occupation américaine, voir Hans Schmidt, *The United States Occupation Of Haiti, 1915-1934*, Rutgers University Press, 1995, ou encore: Suzy Castor, *L'occupation américaine d'Haïti*, Port-au-Prince, Résopresse, 1987.

² Voir Robert Debs Heintz et Nancy Gordon Heintz, *Written In Blood: The Story Of The Haitian People, 1492-1971*, Boston, Houghton Mifflin, 1978.

« vagues » d'immigration, si elles comportent des similarités quant à leur cause dans la mesure qu'elles tiennent lieu dans un contexte de répression politique, se différencient par le fait que la deuxième « vague » est essentiellement économique et, par conséquent, doit faire l'objet d'une analyse particulière tant au niveau des facteurs qui expliquent son « départ » que ceux liés à son intégration dans le marché du travail du pays d'accueil. Graduellement prend forme une communauté qui vise à s'installer de manière définitive à Montréal. Les membres de celle-ci, particulièrement les jeunes, se perçoivent certes comme Haïtiens d'origine, mais aussi comme faisant partie de la société québécoise, dont les enjeux politiques et économiques ne pouvaient laisser indifférents.

La première vague

La première vague de l'immigration haïtienne à Montréal eut lieu au cours des années 1960. C'est une immigration composée essentiellement de professionnels qui intègrent avec autant de facilité le marché du travail et la société d'accueil que le contexte social et économique de l'époque permet une plus grande ouverture sur le monde: c'est l'époque de la Révolution tranquille, l'État prend en charge une partie importante de l'économie et des institutions qui jusqu'alors étaient contrôlées par le clergé catholique, l'objectif avoué étant de faciliter l'émergence ou du moins l'extension et la consolidation de la classe moyenne et de l'élite québécoise. Cette ouverture sur le monde se manifeste aussi au point de vue culturel: on accueille une immigration non-européenne et les luttes qui se déroulent contre le colonialisme

particulièrement en Afrique intéressent une bonne partie de l'intelligentsia québécoise qui se réfère aux théories et aux prises de position particulièrement de Frantz Fanon et d'Albert Memmi pour consolider leurs propres luttes³. L'établissement de la « première vague » de l'immigration haïtienne se fait donc au sein d'une société qui remet en question le conformisme social et religieux.

Un contexte particulier: la Révolution tranquille.

L'historiographie québécoise s'est beaucoup penchée sur l'importance des changements sociaux et économiques opérés au cours des années 1960 au Québec. On s'accorde en général à caractériser ces changements comme une « révolution tranquille » dans la mesure où ils opèrent des transformations sociales profondes ayant une influence durable sur l'ensemble de la population, et que ces transformations se sont produites sans bouleversements sociaux ni effusion de sang. Mais dans quelle mesure peut-on attribuer à cette révolution une radicalité qui, par sa portée et ses caractéristiques, représenterait une rupture par rapport au passé? En d'autres mots, faut-il voir dans ces changements une rupture radicale par rapport à un passé révolu, qui pour certains historiens, est dominé par une économie rurale et une culture où la religion est la seule repère? Ou ces changements s'inscrivent-ils, au contraire, dans un contexte plus large de transformations sociales, qui ont débuté bien avant 1960, qu'ils seront en fait, malgré des particularités évidentes, le prolongement de ces luttes ou leur aboutissement? Si la question divise les historiens et demeure

³ Voir à ce sujet : Sean Mills, *Contester l'empire, pensée postcoloniale et militantisme*, Montréal, Éditions Hurtubise, 2011, 360p.

jusqu'à aujourd'hui d'actualité, les analystes s'accordent pour reconnaître aux événements qui ont eu lieu au cours de la décade 1960 des particularités qui ont marqué profondément le Québec contemporain.

Ces particularités ne sont pas d'ordre essentiellement économique: le Québec était déjà industrialisé depuis la fin du XIXe siècle et comme l'ont montré en particulier les travaux du professeur Jacques Rouillard⁴, il existait depuis 1921 un niveau de syndicalisation relativement important au Québec si on le compare à celui de l'Ontario et des États-Unis (17,4% au Québec, 12,1% en Ontario et 17,8% aux États-Unis). Une culture d'organisation syndicale s'était déjà profondément enracinée dans la classe ouvrière au cours du XXe siècle, comme en font preuve plusieurs grèves qui ont eu lieu au cours de cette période⁵. D'autres phénomènes caractéristiques des sociétés modernes ont aussi marqué l'histoire québécoise à une époque où d'autres pays occidentaux commencent leur industrialisation. En effet entre 1840 et 1940, période au cours de laquelle des pays comme la France, l'Italie, l'Allemagne, le Canada et les États-Unis connaissent une rapide industrialisation⁶, on assiste au Québec à «[une] vigoureuse expansion de l'écoumène, [à l']

⁴ Voir notamment: «Vingt-cinq ans d'histoire du syndicalisme québécois. Quelques acquis de la recherche», Colloque en l'honneur de Jean Hamelin, Université Laval, 18 novembre 1994.

⁵ *Ibid.*

⁶ Notons toutefois que la grande dépression qui sévit dans les pays capitalistes au cours des années 1930 ralentit considérablement la croissance économique de ces pays.

industrialisation, [à l'] importation massive de capitaux étrangers, [à l'] essor du syndicalisme, [à l'] urbanisation, [au] déclin de la fécondité⁷... ».

Ce qui caractérise les changements qui ont lieu au cours de la Révolution tranquille c'est bien sûr le rôle prédominant de l'État dans l'économie et le rôle joué par les Canadiens français dans le contrôle de cette économie. Ce que Fernand Dumont appelle le « néonationalisme⁸ » prit forme au cours des années 1950, et non seulement, il consiste à amorcer « une réforme en profondeur de l'appareil étatique et des institutions d'éducation, de santé et de services sociaux⁹ », mais également, il s'appuie sur un pouvoir politique devenu québécois et construit un État national, dont l'objectif est de créer un espace économique et politique favorisant l'émergence et la consolidation d'une classe moyenne et d'une élite québécoise. Sur le plan culturel, tout un mouvement surtout littéraire se mit en branle pour proclamer haut et fort une identité québécoise fondée sur la langue et l'histoire. La culture populaire est reconnue désormais comme le pivot d'une culture nationale à assumer. La France n'est plus la seule référence. Certains affirment leur américanité en s'inspirant des États-Unis mais aussi de l'Amérique latine. Comme l'explique Gérard Bouchard « [d]ans la foulée de ces ouvertures, de ces redécouvertes, c'est aussi une nouvelle

⁷ Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du nouveau monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2000, p. 107.

⁸ Fernand Dumont, « La représentation idéologique des classes au Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 6, n° 1, 1965, p. 9-22.

⁹ Pierre-André Linteau, René Durocher, François Ricard, Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, volume 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 422.

vision du monde qui prenait forme, au-delà des horizons familiers de la France, de l'Angleterre et du Vatican, au-delà de l'Europe elle-même¹⁰ ».

Cette ouverture sur le monde consiste aussi à tirer des leçons des luttes des pays colonisés ou récemment indépendants pour se définir et se positionner par rapport aux grandes puissances, surtout du monde anglophone. Dans un texte où il met l'accent sur l'importance pour le Québec de trouver sa véritable identité, François Aquin relève la pertinence des luttes menées par les Africains, les Asiatiques et les Noirs américains pour créer une identité culturelle qui leur soit propre. Il conclut en affirmant que « le Québec est lui-même entré dans cette dialectique vitale fondamentale: il veut être québécois, il veut être présent au monde¹¹ ». Des intellectuels québécois radicaux qui considèrent l'indépendance comme l'unique solution au problème de la domination anglophone, mais aussi capitaliste, trouvent dans les textes de Frantz Fanon, d'Albert Memmi et de Che Guevara une inspiration qui leur permet d'élaborer leur propre théorie et pratique de la lutte qui doit mener au socialisme et à l'indépendance¹².

Dans un tel contexte historique, la réalité de l'immigration allait prendre une toute autre signification. L'aspect économique en était toujours prédominant: il fallait

¹⁰Gérard Bouchard, *Op. cit.*, p. 162

¹¹François Aquin « Pour une politique étrangère du Québec », *Liberté*, vol. 10, n° 2, 1968, p. 25-32.

¹²Encore ici, nous renvoyons aux contributions importantes de Sean Mills, *The Empire Within. Postcolonial Thought And Political Activism In Sixties Montreal*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2010 et, dans une perspective plus critique des rapports entre les Noirs et la gauche québécoise, David Austin, *Fear of a Black Nation : Race, Sex and Security in Sixties Montreal*, Montreal, *Between the Lines*, 2013 et « All Roads Led to Montreal : Black Power, Carribean, and the Black Radical Tradition in Canada », *Journal of African American History*, vo. 92, no 3, 2007, p. 516-539.

combler de nombreux postes dans le secteur tertiaire d'une économie dont l'État contrôlait une partie importante, mais pour la première fois, le nombre d'immigrants venant des pays du Sud était relativement élevé, tandis que le nombre d'immigrants européens diminuait de manière continue¹³. De plus, la Révolution tranquille favorisa l'émergence d'un autre rapport entre les communautés ethniques et par conséquent jeta les bases d'une nouvelle perception de l'immigrant. La laïcisation de la société développa une grande « tolérance » vis-à-vis des cultes non-catholiques et non-chrétiens: par exemple, était balayée « une bonne partie de l'hostilité latente et de la retenue oblique qui minaient les rapports entre Juifs et montréalais francophones...¹⁴ ». Certes, le courant conservateur était toujours présent sur la scène politique. Il y fit un retour en force lorsque l'Union nationale, le parti de Maurice Duplessis, gagna les élections en 1966. Mais la tendance de fond est restée prédominante.

Réformes de la loi de l'immigration de 1952

Parallèlement aux changements socio-économiques qui commencent à prendre pied au Québec, le gouvernement fédéral entame une réforme de la loi de l'immigration de 1952. Cette dernière ne remet pas en cause le pouvoir discrétionnaire accordé au ministre de l'Immigration en matière de sélection des

¹³ La reprise de l'économie dans plusieurs pays européens dont la France diminue l'émigration de manière significative.

¹⁴ Pierre Antil, « Les rapports entre francophones et juifs dans le contexte montréalais » dans Pierre Antil et Ira Robinson (dir.), *Les Communautés juives de Montréal. Histoire et enjeux contemporains*, Montréal, Les Éditions Septentrion, 2010, p. 45.

immigrants. Le ministre peut toujours décider quelles « classes de personnes interdites de séjour » et s'octroyer le droit « de détention, d'arrestation et de déportation ¹⁵ ». De plus, le caractère ethnique des critères de sélection des immigrants n'est pas davantage remis en cause: on accorde la priorité aux immigrants de la Grande-Bretagne, de la France, des États-Unis et des dominions blancs du Commonwealth. La question raciale est toujours importante: les critères d'admission des immigrants prennent en compte les « habitudes particulières, les coutumes [...] les modes de vie, les méthodes de détention de la propriété » et considèrent inadmissible tout immigrant qui dénote une « inaptitude à s'adopter au climat, aux conditions économiques, industrielles, éducationnelles, etc. ¹⁶ »

Au début des années 1960, trois facteurs jouent un rôle déterminant dans les réformes de la Loi de l'immigration: a) la récession de 1957 engendre une augmentation importante du taux de chômage, ce qui incite à réduire le nombre d'immigrants considérés comme non qualifiés (il s'agit donc de mettre en œuvre une politique de l'immigration dont l'objectif serait de contrôler la qualité de la force de travail); b) la relation économique que le Canada entend entretenir avec les pays asiatiques et antillais ainsi que sa politique internationale mettant en relief les programmes humanitaires contredisent certaines mesures de discrimination raciale

¹⁵ Reg Whitaker, « La politique canadienne d'immigration depuis la Confédération », *Société historique du Canada*, Ottawa, 1991, p. 18.

¹⁶ Micheline Labelle, Serge Larose et Victor Piché, « Politique d'immigration en provenance de la Caraïbe anglophone au Canada et au Québec, 1900-1979 », *Op. Cit.*, p. 7.

contenues dans la loi de 1952; c) la reprise économique de l'Europe diminue de façon significative le nombre d'immigrés venant de ce continent¹⁷.

En 1962, la réforme de la Loi de l'immigration mettait un terme à la discrimination ouvertement raciste: les immigrants indépendants et définis comme travailleurs qualifiés étaient dorénavant admis en vertu de leur compétence et les moyens dont ils disposaient à subvenir à leurs besoins. Cependant le droit de parrainage était plus restrictif pour les immigrants du Sud: ces derniers pouvaient uniquement parrainer leur famille immédiate (père, mère, conjoints, conjointes, enfants non mariés), tandis qu'on octroyait le droit aux ressortissants des pays européens de parrainer leur famille élargie. Ces mesures furent abolies en 1967, année durant laquelle le gouvernement fédéral établissait « le système de points » qui accordait essentiellement la priorité aux immigrants sur la base de leur éducation, leur compétence et leurs ressources¹⁸.

C'est dans ce contexte social que la « première vague » de l'immigration haïtienne eut lieu au Québec (dont la grande majorité à Montréal). Faisons toutefois remarquer que, bien avant l'arrivée de cette vague d'immigrants, des « liens » existaient déjà entre Haïti et le Québec¹⁹. À partir de 1930, plusieurs jeune Haïtiens

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*, p. 10

¹⁹ À l'époque coloniale, le jésuite et historien Pierre-François Xavier de Charlevoix publia en 1728 une Histoire de Saint Domingue (devenu Haïti en 1804) qu'il écrivit à partir des mémoires manuscrites du père Jean-Baptiste le Pers qui a vécu pendant plus de vingt-cinq ans dans la colonie. Notons également que « plusieurs personnages de l'histoire du Québec (administrateurs, soldats, marchands, aventuriers) vécurent à Saint Domingue ou la visitèrent durant cette époque ». Jean-

issus de la classe moyenne et de la bourgeoisie choisissent le Québec pour y effectuer leurs études universitaires, l'un d'eux, Philippe Cantave y fonda la première association canado-haïtienne²⁰. Par ailleurs en 1938, le frère Marie Victorin s'est rendu en Haïti avec l'intention d'étudier la flore haïtienne, tandis que l'abbé Gingras visita l'île durant la même année et « fonda, à son retour, le comité Canada-Haïti, voué au resserrement des liens entre les deux pays²¹ ». Dans les années 1950, Montréal était une destination importante pour de nombreux étudiants haïtiens. Vély Leroy, qui fut admis à l'École des Hautes études commerciales (HEC) en 1954, remarqua: « De mémoire, la fin des années 1950 et le début des années 1960 verront arriver [à Montréal] des étudiants [haïtiens] en optométrie, en génie civil, en droit, en sciences sociales, en microbiologie. ». Une fois leurs études terminées, ces jeunes rentraient ou avaient l'intention de rentrer au pays. Avec Paris, Bruxelles et dans une moindre mesure certaines villes d'Allemagne et des États-Unis, Montréal était donc un lieu où les jeunes en majorité issus de la petite bourgeoisie pouvaient décrocher un diplôme universitaire ou encore se spécialiser dans une branche particulière. Durant toute cette période, par conséquent, il existe, certes, une présence d'étudiants haïtiens au Québec, et parmi ces jeunes, quelques-uns décideront éventuellement de rester à Montréal et y fonder un foyer, mais vu leur nombre restreint et leur mode d'existence

Claude Icart, « Le Québec et Haïti: une histoire ancienne », *Cap-aux-Diamants: la revue d'histoire du Québec*, n° 79, 2004, p. 30-34.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Lionel Icart, « Haïti-en-Québec: notes pour une histoire », *Ethnologies*, vol. 28, n° 1, 2006, p. 45-79.

dispersé, on ne peut parler encore d'une communauté même à l'état embryonnaire²². Il faut attendre les années de 1960 pour voir s'installer graduellement au Québec, particulièrement à Montréal, des professionnels venus élire domicile dans la province.

Jusqu'à la fin des années 1960, les immigrants haïtiens sont peu nombreux. Selon les estimations de Paul Déjean, on compte 88 entrées en 1965. En 1968, sur un total de 183 974 immigrants reçus au Canada, on dénombre 444 Haïtiens, soit 0,25%. De ce nombre, 93% choisissent le Québec²³. Ce choix s'explique sans doute par le fait que la grande majorité de ces immigrants, de culture francophone, maîtrisait déjà le français et était pour la plupart de tradition religieuse catholique. Malheureusement, nous ne disposons pas de données statistiques sur ces immigrants, vu que le ministère de l'Immigration du Québec ne fut fondé qu'en 1968. Selon Paul Déjean, ces immigrants sont pour la plupart des médecins, des ingénieurs et des enseignants qui viennent soit d'Haïti, soit de l'Afrique où ils ont travaillé comme cadres dans le contexte de la décolonisation.

Exilés plutôt qu'immigrés

En Haïti, au début des années 1960, le dictateur François Duvalier, « élu » président en 1957 avec l'aide de l'armée, renforce son pouvoir en balayant toute forme d'opposition et en subjuguant les institutions de l'État, y compris l'armée et le clergé catholique. En 1964, après une campagne de terreur où des dizaines

²² On peut lire un témoignage intéressant de la vie d'un jeune couple haïtien arrivé au Québec (la Beauce) en 1957 dans le livre de Janine Renaud Murat, *Une seconde vie D'Haïti au Québec*, Québec, Les Éditions GID, 2011.

²³ Paul Déjean, *Les Haïtiens au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 1978, p. 10.

d'opposants et de civils furent massacrés par ses forces paramilitaires, Duvalier s'autoproclame président à vie et s'octroie le droit de choisir son successeur. À partir de cette date, toute forme d'opposition et de critiques même les plus anodines furent interdites. Les intellectuels, les syndicalistes, les journalistes avaient deux choix: ou bien se soumettre au nouveau régime, ou bien s'exiler; la neutralité était suspecte aux yeux de Duvalier, surtout parmi les intellectuels reconnus. Ayant compris les enjeux de la guerre froide, qui, à l'époque, est à son apogée, surtout dans le contexte de la révolution cubaine, Duvalier fit de la lutte anticomuniste son principal cheval de bataille. Malgré une certaine volonté de l'administration Kennedy, au début des années 1960, de renverser le régime duvaliérien²⁴, les Américains ont vite compris qu'il était devenu nécessaire de le soutenir dans le cadre de la lutte contre le communisme.

Dans son brillant essai, l'anthropologue Michel-Rolph Trouillot analyse le duvaliérisme comme un système politique qui dans sa pratique même transforme l'absurde en normalité. Il explique:

L'État haïtien a toujours gravité autour de l'Exécutif; avec François Duvalier, l'Exécutif devient l'État. L'État haïtien a toujours contribué à enrichir ses dirigeants. Avec François Duvalier, l'enrichissement des dirigeants devient le principe même de la comptabilité gouvernementale. L'État haïtien a toujours

²⁴ Kennedy voyait la présidence de Duvalier comme un accroc à sa politique extérieure envers l'Amérique latine. Connue sous le nom Alliance pour le Progrès, cette politique visait à promouvoir la démocratie et le progrès économique en Amérique latine dans le but de contrer l'expansion du communisme.

été violent. Avec François Duvalier, la légitimité de la violence quotidienne devient le principe même des relations entre l'État et la nation²⁵.

Dans un tel contexte, toute liberté individuelle, de regroupement politique et même littéraire, toute liberté d'expression et encore moins de la presse deviennent impossibles. Le « climat de terreur » institué par l'État totalitaire duvaliérien ébranlait les fondements mêmes de la société civile en établissant une véritable culture de l'intolérance et de la méfiance qui régissait toutes formes de relations sociales. Le poète Anthony Phelps, qui a immigré au Québec en 1964 après avoir connu la prison en Haïti, résume bien dans un vers d'un long poème publié en 1968 l'état d'esprit qui régnait à l'époque: « Ô mon Pays si triste est la saison/ qu'il est venu le temps de se parler par signes²⁶ ».

Ces immigrants de la « première vague » se considéraient avant tout comme exilés, leur présence sur le sol québécois étant due à une conjoncture politique particulière créée par une dictature sanguinaire, qu'il s'agissait de dénoncer et de combattre²⁷. Ils se réunissaient pour parler politique, commenter les dernières nouvelles du pays et renouveler l'atmosphère de camaraderie et de détente propre à leur culture. S'ils se voyaient comme exilés politiques -certains expulsés par la violence, d'autres incapables de retourner dans le pays après leurs études à cause de

²⁵ Michel-Rolph Trouillot, *Haiti: States Against Nation. The Origin and Legacy of Duvalierism*, New York, Monthly Review Press, 1990, p. 171.

²⁶ Anthony Phelps, *Normade je fus de très vieille mémoire*, Paris, Éditions Bruno Doucey, 2012.

²⁷ Décivant ses premiers moments et ceux de ses collègues écrivains à Montréal, Anthony Phelps écrit: «...nous pensions, à l'époque, que notre séjour au Canada ne dépasserait pas deux ans. Trois au grand maximum.» Anthony Phelps, «Rupture et nouvel espace poétique; exemplaire fraternité», *Reflets, A Cultural and Educational Magazine*, vol. 1, n° 67, Fall 2016, p. 9.

la situation politique -, ils comprirent néanmoins que leur participation à cette société québécoise en plein changement constituait pour eux une chance de faire valoir leur expertise et leurs connaissances. Arrivé au Québec pour y résider depuis 1963, le psychologue et criminologue Emerson Douyon « voulut faire de [son] insertion dans la société québécoise un succès²⁸ ». Il y passa la majeure partie de sa vie professionnelle à enseigner au département de criminologie de l'Université de Montréal. Préoccupé par la situation des minorités ethniques dans le système judiciaire, il fut l'un des premiers universitaires à jeter un regard critique sur la relation entre criminalité et minorités ethniques. Étudiant à l'École normale supérieure de Port-au-Prince au début des années 1950, Douyon n'était pas, comme il le dit lui-même, un militant luttant pour transformer la société. Il se percevait simplement comme un étudiant en philosophie voulant se comprendre lui-même, séduit par les « joutes oratoires des sophistes ». Après quatre années de spécialisation en psychologie à l'Université de Montréal, il rentra dans son pays en 1956 pour contribuer au « renouveau intellectuel dans le milieu universitaire haïtien²⁹ ». Mais « 'la caporalisation' de l'université et de l'école haïtienne », le contraignit à l'exil en 1963 ainsi que la grande majorité de normaliens, au cours de la décennie. Max Chancy, un normalien de sa promotion qui devrait le rejoindre à Montréal en 1965 après des études de doctorat en Allemagne, souligne dans une étude publiée en 1972

²⁸ Emerson Douyon, « Rétrospective et prospective », dans *Ces Québécois venus d'Haïti. Contribution de la communauté haïtienne à l'édification du Québec moderne*, Montréal, École polytechnique de Montréal, 2007, p. 7.

²⁹ *Ibid.*

sous la direction de Douyon qu' « en 1967, sur les 449 normaliens formés à l'École [normale supérieure], 27 seulement continuaient à enseigner dans le pays³⁰ ».

Dans le domaine de la santé, l'impossibilité de travailler en Haïti sans être inquiétés par le régime poussa de nombreux médecins à résider à l'étranger. À Montréal, certains spécialistes allaient être reconnus pour leur contribution au développement de la médecine québécoise. La docteure Yvette Bonny, arrivée au Québec au début des années 1960, réalisa « la première greffe de moelle osseuse³¹ » dans la province en 1980. Résidant à Montréal depuis 1967, le docteur Fournon fonda en 1989 « l'unité de cardiologie fœtale au Centre mère-enfant » de l'hôpital Sainte-Justine³². Ce n'est que deux exemples parmi d'autres. Chez ces professionnels qui s'épanouissent dans leur domaine et qui mettent leur savoir au service d'un pays étranger, il existe une double conscience qui crée un certain malaise dans la manière dont ils vivent l'intégration: ils s'investissent à fond dans l'exercice de leur métier, voulant y contribuer de manière importante; mais en même temps, ils sont conscients que leur pays d'origine a un besoin criant de professionnels et que souvent les raisons pour lesquelles ils ont eux-mêmes effectué des études longues et ardues étaient de retourner au pays pour contribuer à son développement.

³⁰ Max Chancy, « Éducation et développement en Haïti », dans *Culture et Développement en Haïti* (collection publiée sous la direction de Emerson Douyon), Montréal, Leméac, 1972, pp. 135-155.

³¹ Yvette Bonny, « Douce guerrière », dans *Ces Québécois venus d'Haïti. Contribution de la communauté haïtienne à l'édification du Québec moderne*, Montréal, École polytechnique de Montréal, 2007, p. 192.

³² « Jean-Claude Fournon: médecin et universitaire », *Ibid.*, p. 204.

Cette double conscience, le fait d'être forcé de vivre dans un pays étranger, d'intégrer une société dans laquelle on se sent autre, malgré certaines affinités, crée particulièrement chez les écrivains une ambivalence existentielle à partir de laquelle se construit une certaine identité. Outre Phelps (que nous avons déjà cité) nul autre peut-être que le romancier Émile Ollivier n'exprime mieux cette « ambivalence existentielle ». Ollivier vit son exil comme « une lutte contre l'oubli », où « l'acte de vivre se confon[d] avec l'acte d'écrire et de dire ce pays que la tyrannie calcine... ». Mais l'immigration représente également une réalité à laquelle on ne peut échapper, il faut l'assumer non seulement pour pouvoir gagner sa vie, mais aussi de faire sienne cette double conscience de l'appartenance et de l'errance. D'être à la fois « Haïtien » mais seulement « la nuit » et « Québécois » mais seulement « le jour ».

Je me regarde vivre, écrit Ollivier, deux tonalités qui parfois cheminent parallèlement, d'autres fois s'enchevêtrent et même s'harmonisent. Un rythme diurne, trépidant, saccadé, aux résonnances de verre, de béton et d'acier; un rythme nocturne, sourd, obsédant, retentissant... Je m'amuse, même, par grands bouts, de ce double visage. Serais-je un schizophrène heureux?³³

C'est cette situation particulière de l'étranger ou comme le dit Pierre Bourdieu cette « position impossible d'étranger parfaitement intégré et pourtant parfaitement inassimilable... et qui peut, dans le meilleur des cas, cumuler les avantages liés à deux nationalités, deux langues, deux patries, deux cultures³⁴ » qui caractérise le mieux le vécu de ces premiers immigrés haïtiens. Pour ces derniers l'ouverture à une

³³ Émile Ollivier, « Du bon usage de l'exil et de la schizophrénie », Montréal, *Le Devoir*, 5 novembre 1983.

³⁴ Pierre Bourdieu, préface, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré* de Abdelmalek Sayad, Paris, Seuil, coll. « Liber », 1999, p. 15.

culture étrangère, à l'autre, est relativement aisée et souhaitable. Leur éducation classique, dont l'essentiel du contenu, est inspirée de celui de la France, et leurs études à l'étranger les préparent en théorie à une intégration réussie et épanouie. Mais cette intégration a pour toile de fond une angoisse qui leur paraît impossible à surmonter: ils se perçoivent comme l'élite intellectuelle, les cadres professionnels dont le pays d'origine a tant besoin, mais qui pourtant restent impuissants face à un régime dictatorial et obscurantiste. Pour eux, la littérature, les écrits politiques et même les études scientifiques effectuées sur l'économie du pays, son histoire, etc., constituent certes des moyens de lutte pour dénoncer la dictature ou encore mettre à nu les mécanismes de répression d'un État néocolonial, mais l'acte d'écrire devient surtout essentiellement une manière de résister au processus de néantisation que peut représenter l'exil. En ce sens, l'écriture joue le double rôle de la dénonciation d'une situation politique et sociale inacceptable et permet, en même temps, de se situer en tant qu'exilé, de vivre son altérité dans la société d'accueil.

Néanmoins, dans l'attente d'un retour possible en Haïti, l'exil devient graduellement pour Ollivier et pour plusieurs intellectuels de la «première vague» une occasion de transcender une conscience qui s'embourbe dans la nostalgie et l'espérance quasi religieuse d'un retour au bercail. « Il est possible, écrit Ollivier au début des années 1980, de défendre la cause de l'homme d'ici [au Québec] et de là-bas [en Haïti]. Cela me semble d'autant plus plausible que le caractère multiethnique

de la société québécoise éclate au grand jour, qui annonce l'avènement d'un nouveau modèle d'êtres humains décroissés³⁵ ! »

Ollivier fit ces remarques à l'époque où les immigrants de la « deuxième vague » constituent la majorité des Haïtiens vivant à Montréal. L'importance numérique de cette vague, particulièrement l'origine sociale très modeste de ces nouveaux immigrants, suscite une autre perception du vécu des Haïtiens surtout à Montréal. Si la lutte politique contre Duvalier continue d'occuper une place importante parmi les intellectuels de la « première vague » (qui devient l'élite pensante d'une communauté en gestation), la réalité de cette nouvelle immigration, son mode d'insertion dans la société québécoise et la place qu'elle y occupe transforme de façon profonde et permanente le vécu des Haïtiens dans la province et nécessite, par conséquent, une nouvelle réflexion qui tient compte désormais de cette réalité. Avec cette nouvelle vague prend forme graduellement une communauté ethnique minoritaire au sein de la société d'accueil. Les problèmes liés à la discrimination, à l'exclusion, au racisme, au chômage, à l'identité, au décrochage scolaire, aux difficultés de l'intégration vont se poser de manière plus accrue. Il ne s'agit plus de se positionner uniquement en tant qu'exilé qui jouit d'une intégration réussie professionnellement et même socialement dans la société d'accueil: être Haïtien à Montréal à partir des années 1970 veut dire avant tout appartenir à une communauté qui n'est pas socialement homogène et qui dans sa grande majorité fait

³⁵ Jean Jonassaint, «Émile Olivier» *Le pouvoir des mots, les maux du pouvoir*, Paris, Arcantère, 1986, p. 45.

face à des problèmes sociaux importants, des problèmes semblables à ceux d'autres minorités ethniques non-européennes.

Le nouvel immigrant haïtien entretient certes des liens avec son pays d'origine, dont il suit avec un certain intérêt l'évolution politique. Il espère des changements qui, dans un certain avenir, pourraient le porter à y retourner, mais concrètement ses préoccupations fondamentales sont tout autre: dans la plupart des cas, il immigré en tant qu'ouvrier non qualifié, peu éduqué, et son objectif est de prendre soin de sa famille immédiate et des membres de sa famille élargie restés au pays. Il fait tout pour s'intégrer économiquement dans la société d'accueil, mais la culture et l'histoire de cette dernière lui restent étrangères. En y fondant un foyer, il rencontre un autre type de problème auquel il ne s'attendait pas: les enfants nés dans la société d'accueil font face à des situations sociales et identitaires problématiques, et il se sent impuissant à y faire face.

Au début des années 1970 prend forme à Montréal une communauté haïtienne qui par l'importance de son nombre, sa présence sur le marché du travail, son mode d'intégration sociale, ses luttes, ses activités culturelles, ses caractéristiques familiales, ses relations avec le pays d'origine allait occuper une place non négligeable aussi bien dans la société d'accueil que dans la diaspora haïtienne.

La deuxième vague

Le début des années 1970 marque un tournant de l'immigration haïtienne au Québec. En 1968, comme nous l'avons indiqué plus haut, le nombre d'immigrants

détenant un diplôme professionnel est plutôt élevé, mais à partir de 1973 et surtout en 1974, ce sont pour l'essentiel des immigrants peu scolarisés qui élisent domicile à Montréal. Durant les années 1973 et 1974, non seulement le nombre d'immigrants augmente de façon considérable - il atteint un sommet inégalé pour ensuite diminuer substantiellement - mais, comparativement à la « première vague » (incluant ceux qui débarquent à Montréal de 1968 à 1972), ces nouveaux arrivants présentent des caractéristiques bien différentes. Selon le ministère de l'Immigration³⁶, 93% d'entre eux ont une « connaissance » de la langue française. En ce qui concerne la langue anglaise, le pourcentage est de 6% en 1974, tandis qu'il s'élevait à 41% en 1968³⁷. L'âge moyen de ces immigrants connaît aussi une diminution sensible. Il passe de 33,4 ans à 27,4 ans pour la même période³⁸. Le nombre moyen d'années de scolarité est encore plus significatif: en 1968, les immigrants haïtiens admis au Québec ont 14,6 années en moyenne de scolarité, tandis que ceux qui s'installent dans la province en 1974 en ont 9,77 années. Le revenu total moyen des immigrants haïtiens suit la même courbe: de 1961 à 1970, il est de \$21 370, entre 1971 et 1975, il passe à \$13 771³⁹.

Une main-d'œuvre jeune occupe une place importante dans cette nouvelle vague d'immigrants. De 1968 à 1974, le pourcentage de femmes immigrantes âgées de 20 à 34 ans passe 50,5% à 59,6% (un sommet de 73,2% est atteint en 1973). Pour

³⁶ *Caractéristiques des immigrants au Québec à l'admission et potentiel d'intégration, 1968-1974*, Ministère de l'Immigration, Gouvernement du Québec, février 1978.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

les hommes, ce nombre passe de 55% à 65% (avec un sommet de 76,2% en 1973). Il est intéressant de remarquer que le pourcentage de travailleuses et de travailleurs augmente de façon substantielle pendant la même période: il passe de 78,8% en 1968 à 84,7% en 1973 (une baisse de 2,8% est relevée en 1974) pour les travailleuses, tandis que pour les travailleurs le pourcentage passe de 67,6% à 78,8% (avec un sommet de 84,5% en 1973).

Malheureusement, il n'existe pas de données précises sur le nombre des travailleuses et travailleurs haïtiens travaillant dans l'industrie manufacturière. Selon une enquête réalisée en 1981 auprès de 76 répondantes et répondants haïtiens arrivés au Québec entre 1968 à 1980, 54% d'entre eux travaillaient dans l'industrie manufacturière et les services⁴⁰. Dans le secteur manufacturier, la composition de la main-d'œuvre dans l'industrie du vêtement se caractérise surtout par la présence massive de travailleuses immigrantes. Durant les années 1970, « l'industrie canadienne du vêtement est concentrée pour plus de 80% au Québec, spécialement à Montréal ». Le salaire dans cette industrie est l'un des plus bas dans le pays et le nombre des travailleuses immigrantes qui y travaillent est considérable. En 1971, on estime à 60% les travailleurs immigrants dans ce secteur et « en 1976, une enquête de

⁴⁰Ghyslaine Neill, «L'immigration haïtienne au Québec: insertion professionnelle et trajectoire socio-professionnelle», *Centre de Recherches Caraïbes de l'Université de Montréal*, décembre 1983.

La Presse évaluait la proportion des Haïtiennes à plus de 50% de la main-d'œuvre du secteur⁴¹ ».

Contexte et importance de l'émigration au cours des années 1970

Cette nouvelle vague d'immigrants au Canada, qui s'établit principalement à Montréal, laisse le pays d'origine dans un contexte socio-économique particulier: Port-au-Prince, la capitale haïtienne, avait vu sa population augmenter exponentiellement, passant de 50 000 en 1950 à 300 000 habitants en 1970⁴². Cette augmentation s'explique globalement par la dégradation de l'économie rurale d'une part, et par l'effondrement commercial des villes de province, d'autre part. Parallèlement à cette situation, la fin des années 1960 voit s'implanter près de la capitale des industries de sous-traitance, principalement spécialisées dans la fabrication de vêtements. Exploitant à faible coût une main-d'œuvre abondante, cette industrie est loin de pouvoir absorber la quantité de travailleurs disponibles sur le marché du travail⁴³.

Les données sur le pourcentage d'emplois créés par la sous-traitance sont peu disponibles. D'après Caspar Locher, en 1973, seulement 6% de la population en âge

⁴¹Bernard Banier, «Main-d'œuvre féminine et ethnicité dans trois usines de vêtement de Montréal», *Anthropologie et Sociétés*, vol. 3, no 2, 1979, pp. 117-139.

⁴²Georges Anglade, «Atlas critique d'Haïti», *Centre de Recherches Caraïbes de l'Université de Montréal*, 1982.

⁴³De 1950 à 1971, dans l'aire métropolitaine, le taux de chômage augmente considérablement passant de 24% en 1950 à 55% en 1971. Voir «Croissance économique, population en âge de travailler, population active et chômage dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (1950-1986/1987)», Institut Haïtien de Statistiques (IHS), in Nathalie Lamauthe-Brisson, «Emploi et pauvreté en milieu urbain», *Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC)*, 12 août 2005.

de travailler sont employés dans l'industrie⁴⁴. La plupart des gens gagnent leur vie dans l'économie informelle constituée de petits commerces et d'emplois irréguliers avec un salaire minimum évalué à un dollar américain par jour en 1973⁴⁵. Le chômage chronique atteint une partie importante de la population de Port-au-Prince au début des années 1970, et la question de la survie demeure par conséquent une priorité pour la plupart des familles haïtiennes des classes populaires et même pour une quantité non négligeable de personnes appartenant à la petite bourgeoisie professionnelle. Centré sur Port-au-Prince, l'exode rural devient le lot de milliers de paysans qui perdent rapidement la maîtrise d'une économie séculaire basée sur la production de vivres alimentaires destinée à nourrir le pays au profit de la production de denrées d'exportation. On assiste à un changement structurel imposé par les groupes sociaux dominants et le marché mondial pour satisfaire à la demande étrangère, changement qui crée les conditions non seulement d'une dégradation de l'économie paysanne traditionnelle, mais aussi d'une désertification constante du sol. Ce sont là les conditions qui poussent le paysan à « sombrer dans l'aventure d'une émigration sauvage, d'échouer dans les bidonvilles de Port-au-Prince⁴⁶ ».

Cette migration interne a certes un lien direct avec l'émigration. À partir des années 1970, celle-ci connaît une croissance exponentielle. Essentiellement, elle est composée d'individus prêts à vendre leur force de travail dans des pays qui en font la

⁴⁴Huldrych Caspar Locher, *The Fate of Migrants in Urban Haiti – A Survey of three Port-au-Prince Neighbourhoods*, Boston, Yale University, PHD Thesis, 1978.

⁴⁵*Ibid.*

⁴⁶Georges Anglade, *Op. cit.*, p. 32

demande. Elle s'inscrit donc, comme le montre le sociologue Alejandro Portes, dans le cadre d'une migration caractérisée par le déplacement de la main-d'œuvre⁴⁷. Si on exclut la République dominicaine où l'immigration haïtienne remonte au début du XXe siècle, il est possible de voir par quelques chiffres le nombre important d'immigrés haïtiens dans certains pays de la région antillaise et aux États-Unis : en 1973, 40 000 Haïtiens vivent aux Bahamas⁴⁸ ; en 1970, 30 000 vivent aux États-Unis⁴⁹ ; de 1974 à 1985, la croissance de l'immigration haïtienne en Guyane est si élevée que le nombre d'immigrés représente 20% de la population totale du pays en 1985⁵⁰. De façon générale, cette migration est constituée d'ouvriers (particulièrement aux États-Unis), d'artisans, de petits commerçants et d'agriculteurs (particulièrement aux Bahamas et en Guyane⁵¹).

Politique d'immigration et besoin de main-d'œuvre au Québec

En octobre 1967, le gouvernement canadien publie les *Nouveaux règlements d'applications nouvelle*⁵², règlements non seulement qui permettaient aux visiteurs étrangers d'effectuer une demande de résidence à partir du territoire canadien, mais aussi qui éliminaient les dernières mesures discriminatoires envers les immigrants non européens. En partie, l'abolition de ces mesures résulte des pressions exercées

⁴⁷ Alejandro Portes, «Migration and Underdevelopment», *Politics Society*, 1978

⁴⁸ «Haitian Migrants in the Bahamas». Prepared by the College of the Bahamas, September 2005.

⁴⁹ Aaron Terrazas, «Haitian Immigrants in the United States», *Migration Policy Institute*, January 2010.

⁵⁰ André Calmont, «Les Haïtiens en Guyane: Une communauté en voie d'intégration?» *Espace, Population et Société*, n°2, 1993, pp 427-434.

⁵¹ Pour la Guyane, voir Fred Reno, «L'immigrant haïtien entre persécutions et xénophobies», *hommes & migrations*, n° 1274, juillet-août 2008, pp 132-142.

⁵² Voir Paul Déjean, *Les Haïtiens au Québec*, Op. Cit., p. 25.

sur le Canada par des pays caribéens voulant résoudre le problème chronique du chômage par l'émigration et de l'intensification des liens économiques et politiques entre le Canada et les Caraïbes. Mais plus fondamentalement, ces « nouveaux règlements » répondent surtout à un besoin de main-d'œuvre dans certains secteurs industriels. Au Québec, particulièrement à Montréal, comme nous l'avons indiqué plus haut, il y a une augmentation considérable de travailleurs immigrés haïtiens, dont le rôle essentiel est de combler des emplois traditionnellement sous-payés et dont les Québécois ne veulent plus. En ce sens, cette « force de travail migrante permet la diminution du coût de la main-d'œuvre pour certaines fractions de la production et des services à faible composition organique du capital, car elle rend possible la surexploitation du travail migrant⁵³ ».

À partir de 1972, les « besoins conjoncturels » de l'économie québécoise correspondant au secteur tertiaire étaient en grande partie satisfaits par la main-d'œuvre nationale, ce qui amenait à une diminution sensible du nombre d'immigrants travaillant dans ce secteur⁵⁴. En outre, au cours de cette même année, la crise économique qui s'amorce ralentit la création d'emplois particulièrement dans le secteur industriel. Le besoin de main-d'œuvre dans ce secteur se faisant de moins en moins sentir, le gouvernement fédéral prit des dispositions (dès 1973) pour restreindre le nombre de demandes de résidences au Canada: dorénavant, les

⁵³ «L'immigration caribéenne au Canada et au Québec: aspects statistiques», Victor Piché, Serge Larose et Micheline Labelle (sous la direction de), *Centre de Recherches Caraïbes de l'Université de Montréal*, juin 1983, p. 46.

⁵⁴ Ghyslaine Neill, «L'immigration haïtienne au Québec: insertion professionnelle et trajectoire socio-professionnelle», *Centre de Recherches Caraïbes de l'Université de Montréal*, décembre 1983.

personnes voulant y immigrer devraient faire une demande dans leur pays d'origine, non à partir du sol canadien⁵⁵. Cette décision, qui paraît conforme aux normes internationales, donne lieu à une situation de crise: les immigrants munis de visas touristes, qui font une demande de résidence permanente, au cours des années 1972 et 1973, risquent la déportation. Cette mesure touche, particulièrement les Haïtiens⁵⁶.

Parallèlement, au cours des années 1970, la structure industrielle de l'île de Montréal connaît un certain vieillissement. Les groupes traditionnels manufacturiers, particulièrement ceux qui continuent d'utiliser une main-d'œuvre à bon marché (aliments et boissons, cuir, textile, vêtements, bonneterie), constituent les principaux pourvoyeurs d'emplois du secteur manufacturier, secteur qui à cette époque fournit 340 000 emplois et qui vient après le secteur tertiaire en termes du nombre d'emplois créés⁵⁷. Tout indique qu'un nombre important d'immigrés haïtiens y travaillent, car selon une étude du ministère de l'Immigration du Québec publié en 1981, près de 50% des Haïtiens arrivés au Québec entre 1973 et 1980 projettent de travailler dans le secteur secondaire de l'économie, alors que l'ensemble des immigrants ne représente que 30%.⁵⁸

⁵⁵ Micheline Labelle, «Division du travail et discrimination: le cas des travailleurs immigrés au Québec.» *Actes du Colloque annuel de l'ACSALF*, 1980, pp. 161-174. Montréal: Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1981.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Francine Bernèche, «L'implantation géographique des ménages d'origine haïtienne dans la région montréalaise: étude des regroupements spatiaux de population», *Centre de recherches caraïbes*, janvier 1986.

⁵⁸ Répartition des travailleuses et des travailleurs haïtiens ainsi que l'ensemble des travailleuses et des travailleurs immigrants admis au Québec entre 1973 et 1980, selon le secteur d'emploi projeté (D.O.T.). Pays de naissance. Statistiques du ministère de l'Immigration du Québec, 1981.

Une immigration prolétarisée

Travaillant principalement comme ouvriers, ces nouveaux arrivants n'ont pas connu une trajectoire uniforme. L'étude réalisée par Ghyslaine Neill indique une différence de parcours professionnel entre les femmes et les hommes⁵⁹. Tandis que les travailleuses, de façon générale, débutent dans le secteur des services (particulièrement comme domestiques) pour aboutir dans les manufactures, les travailleurs, eux, intègrent dès le début le secteur manufacturier pour passer ensuite à celui des services (particulièrement le taxi, la restauration et l'hôtellerie). Dans sa grande majorité, c'est une immigration qui occupe l'espace urbain en prenant résidence dans des quartiers où le coût du logement est moins élevé (Saint-Michel, Montréal-Nord). Elle se regroupe pour des raisons liées à l'entraide et à la solidarité comme le montrent les anthropologues Francine Bernèche et Jean-Claude Martin: « L'existence de contacts au sein de la communauté haïtienne, la présence de parents ou d'amis dans certains secteurs de la ville, la possibilité de compter sur une aide en cas de besoin [...] constituent autant d'éléments susceptibles d'influencer, par leur interaction, le choix d'un lieu de résidence.⁶⁰ » Malgré tout, les problèmes de logement auxquels font face ces immigrants sont importants: leur salaire restreint, la discrimination et le racisme les confinent dans des logements qui ne répondent pas à leur besoin. Une enquête menée en 1983 confirme la situation difficile des familles

⁵⁹ Ghyslaine Neill, *Op. Cit.*

⁶⁰ Francine Bernèche et Jean-Claude Martin, « Immigration, emploi et logement: la situation de la population haïtienne dans certaines zones de la région métropolitaine de Montréal », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 8, n° 2, 1984, p. 5-29.

haïtiennes résidant à Montréal-Nord, situation qui s'est dégradé au cours des années 1970 à mesure que le nombre de personnes augmente par famille⁶¹.

Au nombre des travailleurs et travailleuses que l'on retrouve sur le marché du travail au début des années 1970, il faut ajouter ceux qui ont le statut d'immigrants temporaires, c'est-à-dire qui détiennent un visa leur permettant de travailler pendant un temps déterminé au Canada. C'est une immigration qui vise à œuvrer dans le secteur secondaire, mais le déclin industriel au cours des années 1970 pousse bon nombre d'entre eux à chercher du travail dans les services. Les femmes y sont particulièrement concernées car les emplois accessibles sont surtout des travaux de domestique⁶².

Globalement, l'expérience vécue par ces immigrés, en arrivant au Québec au début de la décennie, est liée à un statut social prolétarisé. Fondamentalement, cette expérience dans une société moderne industrialisée est nouvelle même pour ceux qui ont connu une certaine prolétarianisation en Haïti (dans les industries d'assemblage en particulier). Un nombre important de ces travailleurs faisaient partie de la petite

⁶¹ Francine Bernèche, « Immigration et espace urbain: les regroupements de population haïtienne dans la région métropolitaine de Montréal », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 12, n° 2, 1983, p. 295-324. Voir aussi: André Bastien, « La présence haïtienne à Montréal: évolution démographique et spatiale », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 14, n° 2, 1985, p. 241-257.

⁶² Camille Tardieu, *L'immigration haïtienne au Québec*, Mémoire de M.A. (sociologie), Montréal, Université de Montréal, août 1979.

bourgeoisie appauvrie et des groupes de personnes travaillant dans l'économie informelle (petits commerçants, boutiquiers, etc.). Leur situation sociale à Montréal reste précaire, mais est très différente de celle vécue en Haïti. Dorénavant, ils doivent faire face à de nouveaux problèmes non seulement en tant qu'immigrés appartenant à un groupe ethnique non-européen, mais également liés à des conditions de travail difficiles et précaires. La lutte de ces immigrés contre la discrimination, l'exclusion, le racisme et les abus de toutes sortes sur le marché de l'emploi aussi bien que dans la société en général fait partie de ces luttes qui ont joué un rôle essentiel dans l'édification même de la communauté haïtienne montréalaise, communauté qui a pris véritablement son essor au début des années 1970.

En conclusion, les deux « vagues » de l'immigration haïtienne qui se sont établies à Montréal au cours des années 1960 et 1970 comportent une différence essentielle: il s'agit d'immigrés qui viennent de classes sociales différentes et ont donc été intégrées différemment dans la société d'accueil. Pour la « première vague », l'intégration économique et sociale fut relativement aisée. Par contre, la « deuxième vague », dont la présence répond aux besoins du secteur « mou » de l'économie, connut une intégration marquée par le chômage, le racisme et l'exclusion. Cette nouvelle réalité de l'immigration déterminera la façon dont les Haïtiens seront perçus dans la société d'accueil: une communauté qui devient de plus en plus « visible » dans l'espace public et qui est perçue comme « homogène ». C'est également cette réalité qui expliquera la nécessité de créer des organismes qui vont jouer un rôle

important dans l'organisation de la communauté. C'est le rôle de ces organismes que nous analyserons dans notre prochain chapitre.

Chapitre 2

La lutte pour l'intégration

Le début des années 1970 marque un tournant dans l'immigration haïtienne à Montréal: la nombreuse deuxième vague d'immigrants haïtiens, composés d'ouvriers non-qualifiés, intégra un secteur du marché du travail que les natifs refusaient. Mais cette intégration requérait une « préparation », c'est-à-dire que pour ces nouveaux arrivants, occuper un emploi nécessitait une compréhension non seulement de la nature du travail, mais aussi des procédures juridiques et syndicales qui y sont liées. Globalement, il s'agissait pour l'immigrant de s'adapter à un mode de vie qui touchait non pas uniquement à l'emploi, mais également à la possibilité de trouver un logement décent, d'inscrire ses enfants à l'école, de comprendre le système scolaire québécois; bref d'avoir une compréhension utile de la nouvelle société. Toutefois, cette lutte pour l'intégration, si elle touchait principalement l'emploi et l'école, s'inscrivait également dans le cadre de luttes politiques plus large, comme ce fut le cas face aux menaces de déportation. Ce combat est celui des « 1500 » menacés de déportation au cours de la décennie. Dans ce chapitre, nous décrirons ces différentes luttes menées par ces immigrants de cette « deuxième vague » et le rôle essentiel joué par les deux premiers centres communautaires, le BCCHM et la Maison d'Haïti, pour soutenir cette lutte.

Vers une communauté organisée

Le nombre important d'ouvriers que comprend la deuxième vague d'immigrants haïtiens à Montréal change la donne de l'immigration haïtienne dans cette ville: fuyant la misère et la répression, peu éduqués, ces nouveaux arrivants doivent composer avec une réalité face à laquelle ils se sentent démunis. Il ne s'agit pas seulement de trouver du travail, quoique cet objectif demeure la priorité, il faut aussi trouver le moyen de développer des liens d'appartenance à la société d'accueil, c'est-à-dire d'intégrer et de développer des réseaux de solidarité, de défendre ses droits, de lutter contre la discrimination et l'exclusion. Bref, il s'agit de développer une conscience citoyenne tout en gardant sa culture d'origine et ses liens avec le pays de naissance.

Cette double problématique représente un défi majeur pour le nouvel immigrant car, venant d'un pays où toutes formes d'organisations politiques et syndicales étaient interdites, où la dictature écrasait les moindres revendications, où la plus brutale exploitation économique était pratiquée, il ne pouvait comprendre que « le sentiment d'appartenance, d'un individu à une collectivité se développe de pair avec la capacité qu'il a de pouvoir exprimer ses besoins, ses attentes, ses suggestions et le sentiment d'être reconnu dans la contribution qu'il peut apporter quelque chose à cette société¹ ». De plus, sa nouvelle vie urbaine constitue une rupture radicale avec celle qu'il a connue dans son pays d'origine: elle se déroule à l'intérieur d'un espace

¹ Lucille Guilbert, « L'expérience migratoire et le sentiment d'appartenance », *Ethnologies*, vol. 27, n° 1, 2005, p. 5-32.

particulier, l'appartement, où il subit confinement et isolement, particulièrement durant les longs mois d'hiver. Ainsi, ses relations sociales sont restreintes et s'il prend part à la société de consommation, il ne se reconnaît pas dans l'idéologie individualiste qui la sous-tend. Cette réalité perturbe grandement non seulement son sens de l'espace de vie, mais aussi sa culture d'origine basée essentiellement sur des valeurs collectives: le sens du bon voisinage, de la famille élargie, du partage et de l'entraide. Cette problématique n'était pas celle de la «première vague» des années 1960. Certes, les immigrés de cette première vague maintenaient un lien fort avec leur culture d'origine, principalement par la littérature, mais cela ne constituait pas un obstacle à leur intégration sociale et économique dans la société d'accueil.

Pour les nouveaux arrivants, si le travail représente le moyen pour résoudre les problèmes économiques de la famille restreinte et élargie, il ne garantit pas une intégration harmonieuse au sein de la société. Occupant des emplois sous-payés et précaires, travaillant dans des conditions difficiles, ils se sentent à la marge d'une société dont ils ne partagent ni la culture ni les valeurs. Ses repères culturels deviennent par conséquent essentiels : ils constituent un élément important de survie et d'adaptation dans son nouveau milieu. Il doit par conséquent constituer des réseaux de solidarité avec les siens, communiquer avec eux afin « d'utiliser leurs ressources culturelles [communes] pour s'adapter à des circonstances dramatiques² ».

² *Ibid.*,

Ainsi, se développe, graduellement, à travers l'entraide, la proximité et le partage culturel, une conscience communautaire qui permet non seulement de se reconnaître culturellement au sein de la collectivité, mais aussi d'avoir le sentiment de partager les mêmes combats et le même destin. Dans un premier temps, ces luttes restent le lot des nouveaux arrivants et quelques membres de la première vague. Ayant réussi leur intégration, jouissant d'une situation socio-économique enviable, cette première vague reste, dans sa grande majorité³, peu solidaire de ces ouvriers non éduqués qui intègrent pour ainsi dire la société « par le bas ». Dans un article percutant, que nous analyserons plus bas, le père Karl Lévêque interpelle ces professionnels qui bénéficient d'une différence de traitement « en raison des quelques onces de matière grise dont ils sont si fiers mais qui ont coûté des milliers de dollars au peuple haïtien, aux paysans payeurs de taxe (dans ce pays où l'Université est gratuite mais réservée aux fils des privilégiés)⁴... » L'article date de 1974, l'année durant laquelle 1500 Haïtiens font face à la déportation. Deux ans auparavant, un groupe composé de quelques membres de la première vague d'immigrés avait fondé les deux premiers centres communautaires haïtiens à Montréal.

Organisations et services communautaires

C'est en 1972, année au cours de laquelle le chômage touche un nombre important de travailleurs de la deuxième vague, que deux centres communautaires

³ Nous verrons par la suite que cette non-solidarité affichée par la plupart des membres de la « première vague » au début des années 1970 se transformera en une forte solidarité dans le contexte de la lutte contre la discrimination, à la fin de la décennie.

⁴ Karl Lévêque, « Témoignage pour ceux qui ne parlent pas », *Le Devoir*, 2 novembre 1974.

haïtiens voient le jour à Montréal: la Maison d'Haïti et le Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal (BCCHM). Au début, l'existence de ces centres répond à la nécessité d'encadrer la nouvelle vague de l'immigration dans sa lutte pour l'intégration. Cet encadrement se concrétise par différents services: « conseillers à l'immigration, rapports d'impôts, recherche de travail, assistance médicale, [activités] sportives et culturelles, cours de langue, etc.⁵ » Est mis en place tout un programme que l'on considère approprié à ces nouveaux immigrants qui « viennent de la paysannerie, de la classe des travailleurs, du lumpen-prolétariat et quelques fois de la moyenne-petite-bourgeoisie⁶ ».

À ce stade, l'intégration est pensée comme un processus éducatif au bout duquel le nouvel immigré trouve sa place dans la société d'accueil. Il s'agit donc de lui faire comprendre les lois qui régissent une société industrielle, les procédures à suivre pour décrocher un emploi, pour avoir accès à des soins médicaux, les compétences à développer pour être compétitif sur le marché du travail; bref les moyens à prendre « pour faire face aux flots de problèmes sociaux économiques que [lui] réserve la société de consommation⁷ ». Pour la Maison d'Haïti, si ces moyens sont indispensables aux nouveaux arrivants, ils ne doivent pas être perçus simplement comme garants de la reproduction de la force de travail de l'ouvrier immigré. Les membres de l'organisme, ayant clairement une orientation de gauche, ne veulent pas

⁵ Archives Maison d'Haïti, « Document n°4 », septembre 1973, (Boîte 001, Dossier 005).

⁶ *Ibid.*, p. 5

⁷ *Ibid.*

« tomber dans le jeu de ceux qui voient la masse des travailleurs haïtiens comme une source de main-d'œuvre à bon marché à qui il s'agit de fournir le moyen nécessaire à la régénération de sa force de travail⁸ ». Il faut donc développer d'autres projets avec pour objectifs d'amener le travailleur immigré à réfléchir sur sa condition d'ouvrier, de comprendre et défendre ses droits. Mais si l'on tient compte de la situation concrète de ces nouveaux arrivants au début des années 1970, cette tâche s'avère plutôt ardue: ils intègrent les conditions de travail de la classe ouvrière québécoise sans comprendre qu'ils font partie désormais d'une classe qui a acquis des droits syndicaux. Pour eux, le travail représente le moyen de nourrir leur famille et de répondre à certains besoins d'ordre matériel; les conditions dans lesquelles ce travail est effectué étant un problème d'ordre secondaire. Cette situation du travailleur immigré, renforcée par le sentiment de non-droit qu'il développe à partir de sa condition d'étranger⁹ et dans certains cas par sa vulnérabilité juridico-politique, rend possible les conditions de sa surexploitation¹⁰.

Face à cette situation, la Maison d'Haïti propose de mettre en place un service de loisirs afin de permettre aux travailleurs immigrés haïtiens de se « rencontrer », c'est-à-dire de partager leurs expériences, d'exprimer leurs doléances et aussi de replonger dans leur culture d'origine à travers la musique et la danse. Il s'agit également de porter ces immigrés dans « une atmosphère sereine et amicale [à]

⁸ *Ibid.*, p. 10.

⁹ Voir Paul Ricoeur, «La condition d'étranger», *Esprit*, mars-avril 2006.

¹⁰ Micheline Labelle, «Division du travail et discrimination: le cas des travailleurs immigrés au Québec», *Actes du Colloque annuel de l'ACSALF*, 1980, pp. 161-174

fraterniser, agréablement, [...] exempt de toute pression, avec Canadiens et Québécois¹¹ ». Conçu pour lutter contre l'isolement et la marginalisation, ce service a pour objectif de développer une compréhension chez l'ouvrier immigré et chez l'ouvrier québécois des problèmes auxquels ils font face. Malheureusement, nous n'avons trouvé aucun document qui permet de rendre compte de la réussite d'un tel service. Néanmoins, plusieurs textes publiés dans les différents *Bulletins* de l'organisme reflètent le souci constant d'éduquer et de prendre position dans les débats concernant les travailleurs immigrés haïtiens. Par exemple, cet article qui analyse la situation dramatique des domestiques haïtiennes travaillant chez des familles elles-mêmes d'origine haïtienne, situation qui rappelle bien les conditions de travail de ces « bonnes » en Haïti. L'auteur met en garde contre la reproduction à l'étranger de cette pratique de non-droit que connaissent ces femmes dans leur pays d'origine. Il s'agit en fait de dénoncer les injustices subies par ces domestiques à Montréal et de faire comprendre le contexte social dans lequel ces injustices ont pris forme, mais aussi de montrer comment la politique d'immigration canadienne a rendu possible cette forme d'exploitation, en octroyant à ces travailleuses des « visas de travail plutôt que du visa de résidence permanente¹² ».

Le problème de la précarité de ces ouvriers immigrés, de leurs difficultés à s'adapter et à défendre leurs droits dans une société industrialisée devient une

¹¹ Archives Maison d'Haïti, *Op. Cit.*, p. 11.

¹² « Esclavage à Montréal », *Bulletin Maison d'Haïti*, novembre 1975, volume 1, n°1, p. 3, Archives Maison d'Haïti (Boîte, Dossier 006).

constante dans la réflexion de l'organisme tout au long des années 1970. Le rôle du syndicat est expliqué le plus clairement possible pour « ces compatriotes [...] [qui] sont tout simplement [...] victimes de la propagande sournoise de ceux qui n'ont aucun intérêt à voir les travailleurs se regrouper pour la juste défense de leurs droits¹³ ». Précisons que cette lutte s'effectue dans un contexte difficile: la récession économique, qui sévit de 1970 à 1974, augmente le taux de chômage qui touche particulièrement les femmes du Tiers-Monde (23% des Antillaises immigrées entre 1971 et 1981 sont au chômage durant cette période¹⁴). Au début de 1970, ces femmes sont surreprésentées (80% des travailleuses sont des immigrantes) dans les emplois sous-payés, où les conditions de travail sont les plus difficiles: l'industrie manufacturière, l'hébergement et la restauration¹⁵.

Les documents trouvés dans les archives du BCHM faisant état de l'aide à l'intégration ne sont pas nombreux. L'organisme a bien reçu en 1977 un montant de 28 000\$ du ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour fournir aux nouveaux arrivants haïtiens un service à trois volets: a) informer et orienter le nouvel immigrant sur le système du transport, monétaire, de logement et scolaire; b) l'accompagner dans ses démarches auprès d'avocats, médecins, etc., c) le fournir du soutien moral et psychologique afin de mieux l'amener à s'adapter « au nouveau

¹³ «Le syndicat, c'est quoi?», *Bulletin Maison d'Haïti*, mars 1976, volume 1, n°4, p. 2, Archives Maison d'Haïti (Boîte : 0012).

¹⁴ Micheline Labelle, Geneviève Turcotte, Marianne Kemperneers et Deide Meintel, *Histoire d'immigrées. Itinéraires d'ouvrières colombiennes, grecques, haïtiennes et portugaise*, Montréal, Boréal, 1987, p. 146.

¹⁵ Normand Proulx, «La répartition sectorielle des travailleurs immigrants au Québec», Ministère de l'Immigration, 1977 cité par Micheline Labelle, «Division du travail et discrimination...», p. 17.

système de valeur¹⁶ ». Ce service se développe plus précisément dans le cadre de la Loi de l'immigration 1976 qui propose de mettre à contribution les organismes non gouvernementaux afin de travailler à « l'adaptation à la société canadienne des personnes qui ont obtenu l'admission à titre de résidents permanents¹⁷ ».

L'intégration par la scolarisation

À la fin des années 1970, un nombre croissant d'élèves haïtiens fréquentent les écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). Ces élèves sont pour la plupart nés en Haïti et viennent de familles immigrantes de la « deuxième vague ». De 1978 à 1981, le nombre d'inscrits à la CECM ne cesse d'augmenter, passant de 310 à 1 063¹⁸. La plupart de ces élèves ont eu une formation scolaire de niveau primaire et ont débuté leur niveau secondaire avant leur départ du pays. Ils ont donc été soumis à une éducation particulière qui, pour des raisons relevant du système pédagogique, est fondamentalement différente de celle de la société d'accueil. Les difficultés d'intégration de ces élèves au système scolaire québécois viennent dans un premier temps de cette problématique. Historiquement, l'école haïtienne a toujours été considérée comme un moyen d'intégrer l'enfant dans un système social qui fonde ses valeurs à partir de l'extérieur, c'est-à-dire un système

¹⁶ Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, Contrat signé par le ministère de la Main-d'œuvre et le BCHM, le 18 mai 1977, Archives BCHM (Boîte : Documentation Haïtien Immigration Fed.).

¹⁷ Canada, Loi de 1976 sur l'Immigration, Ottawa, ministre des Approvisionnements et services, 1981, p. 5, cité par Micheline Labelle « La gestion fédérale de l'immigration internationale au Canada. », p. 39, dans Yves Bélanger, Dorval Brunelle (dir.) *L'ère des libéraux. Le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 1988.

¹⁸ Anthony Barbier, Émile Olivier et Charles Pierre-Jacques, « Convergence et ruptures dans les systèmes d'éducation: le cas de l'échec scolaire des Haïtiens au Québec », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 8, n° 2, 1984, p. 49-64.

social qui ne tient pas compte des réalités sociales et culturelles objectives dans lesquelles l'enfant est né. C'est pourquoi « contenus, programmes et méthodes pédagogiques sont centrés sur la société et surtout sur le monde extérieur, et soumettant l'enfant à une discipline de fer qui est sensée le libérer de ses instincts naturels et surtout des croyances, des valeurs et attitudes locales généralement identifiées à la barbarie¹⁹ ». Ce système pédagogique relevant essentiellement de l'idéologie néocoloniale ne prépare pas à intégrer un marché du travail qui serait, à l'instar de celui des pays industrialisés, préétabli. Sa finalité est toute autre: il s'agit de procéder à l'éducation d'une élite pour diriger l'État et qui soit garante de la reproduction de l'ordre social. L'application d'une telle pédagogie élitiste serait un facteur important dans l'immense taux d'échec aux examens de fin d'études secondaires. En 1975, il s'élevait à près de 80%²⁰.

Ayant son éducation de base dans un tel système, l'élève haïtien intégrant le système scolaire québécois fait donc face à un certain nombre de problèmes importants. Tout d'abord, la réforme scolaire mise en place dans le cadre de la Révolution tranquille et inspirée du rapport Parent met l'accent sur une pédagogie adaptée à la société industrielle. Le rôle de l'école n'est pas de « socialiser » l'enfant ou le « civiliser », mais de le préparer à intégrer un marché du travail dominé par les rapports sociaux de production capitaliste. Cette « modernisation » du système pédagogique a pour corolaire une « démocratisation » de l'école: tout enfant a le droit

¹⁹ *Ibid.*, p. 52.

²⁰ *Ibid.*, p. 56.

à la scolarisation tout en tenant compte de son rythme d'apprentissage et de ses aptitudes. La nouvelle pédagogie entend également faire jouer un rôle important aux parents qui « doivent être consultés sur les services pédagogiques que reçoivent leurs enfants²¹ ».

À l'époque, la politique de l'intégration scolaire des élèves immigrants est dominée par la question de la langue. La CECM met l'accent sur la francisation de ces élèves et entend utiliser l'institution scolaire comme moyen non seulement d'apprentissage du français mais également d'intégration sociale. La mise en place de cette politique a créé bien des remous²². En quelque sorte, la question linguistique a été résolue par la Loi 101 qui obligeait de nombreux immigrants à inscrire leurs enfants à l'école française. Cela dit, d'autres questions portant sur leur situation socio-économique, leurs valeurs culturelles, l'expérience pédagogique vécue dans leur pays d'origine, restaient pendantes, du moins jusqu'au début des années 1980. L'intégration des jeunes immigrants dans le système scolaire québécois s'inscrivait dans le contexte de la lutte contre l'anglicisation: le nombre élevé de ces élèves fréquentant les écoles françaises représentait un atout important pour l'avenir de la langue du point de vue du gouvernement du Parti québécois. Mais, cette politique

²¹ Voir en particulier, sur la nouvelle pédagogie, l'analyse de Janine Hohl, « Les politiques scolaires à l'égard des milieux défavorisés et l'émergence d'un nouveau mode de production pédagogique », *Sociologie et sociétés*, vol. 12, n° 1, 1980, p. 133-154.

²² À ce sujet, voir: Miguel Simão Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal et l'intégration des immigrants et des minorités ethniques à l'école française de 1947 à 1977 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n° 4, 2007, p. 455-486.

d'intégration par la langue ne garantissait pas la réussite académique de ces jeunes, d'autres facteurs devraient donc être pris en considération²³.

En ce qui a trait à la situation de l'élève immigré haïtien, plusieurs problèmes ont été analysés, et particulièrement par le sociologue Charles Pierre-Jacques. Ce dernier distingue quatre grandes difficultés qui seraient à la base des problèmes d'adaptation et d'intégration des jeunes Haïtiens dans le système scolaire québécois. Premièrement, le classement des élèves, parce qu'il s'effectue à partir de l'âge et non pas sur une « évaluation du fonctionnement intellectuel du jeune immigrant [...] », tend à considérer l'élève immigré en « retard » de quelques mois ou quelques années comme un enfant ayant des difficultés d'apprentissage²⁴. Par conséquent, ce dernier est classé dans des classes spéciales qui n'offrent pas nécessairement des solutions à ses problèmes. À la fin des années 1970, le taux d'élèves haïtiens classés comme ayant un retard scolaire est particulièrement élevé: sur 1800 élèves qui fréquentent la CECM en 1977 « 56% accusaient un retard d'un an; 27% de plus d'un an²⁵ ». Cette situation génère une double problématique: non seulement l'élève immigré ne se sent pas à sa place dans les classes spéciales, ce qui peut l'amener à développer une attitude agressive et le refus à l'intégration, mais ces classes spéciales sont

²³ Voir notamment: Ghislaine Godbout, «Vers une pédagogie interculturelle» et Simone Gress-Azzam, «Les enfants de la loi 101», dans « Dossier: accueillir les allophones », par Michel Pagé, Robert Attar, Yaacov Rand, Ghislaine Godbout, Zita de Koninck, France Denis, Simone Gress-Azzam, Michel Page, Gilles Primeau et Charles Pierre-Jacques, *Québec français*, n° 53, 1984, p. 40-75.

²⁴ Charles Pierre-Jacques, « L'élève haïtien et l'école québécoise », dans « Dossier: accueillir les allophones », *Op. Cit.*

²⁵ *Ibid.*

considérées par nombreux parents comme des classes pour « retardés mentaux », ce qui ne facilite pas la communication entre l'école et les familles.

Un deuxième problème relevé par Pierre-Jacques touche à la maîtrise de la langue. Les élèves immigrés haïtiens sont considérés comme des francophones de naissance, alors qu'un nombre très restreint d'entre eux maîtrise suffisamment le français pour être classé dans les classes ordinaires. Cette méprise sur la langue entraîne des « difficultés linguistiques [qui] ont une incidence négative non seulement au niveau de l'apprentissage scolaire, mais encore au niveau de la socialisation²⁶ ».

Un troisième problème est lié à l'ethnocentrisme et au racisme. L'écolier haïtien est placé dans un milieu scolaire qui le perçoit non seulement comme un étranger mais également comme un « autre » dont la culture et l'origine ethnique comportent des valeurs radicalement différentes de celles de la société d'accueil. Plusieurs enseignants et intervenants considèrent ces valeurs comme des obstacles à l'intégration de l'enfant et à son apprentissage. Pour l'« intégrer », on doit, par conséquent, l'amener à rejeter sa culture et tout ce qui l'aurait appris dans son pays d'origine. Cette situation développe chez le jeune immigré une attitude de repli sur soi et de rejet de la culture scolaire.

Pierre-Jacques souligne trois formes de racisme auquel l'écolier haïtien fait face: « l'agressivité sournoise ou brutale des condisciples blancs [...]; l'hostilité ou le paternalisme dévalorisant d'enseignants ou d'administrateurs; enfin l'idéologie

²⁶ *Ibid.*, p. 65.

raciste que véhiculent les mass medias et même certains ouvrages scolaires²⁷ ». Pour plusieurs jeune Haïtiens, l'école représente le seul lieu de rencontre et d'échanges avec le groupe ethnique majoritaire, la question de leur intégration ne peut être comprise sans prendre en considération non seulement les caractéristiques de leur culture d'origine et leur vécu antérieur, mais également la situation particulière de leurs parents. C'est en fait cette situation qui représente, selon Pierre-Jacques, le quatrième problème causant les échecs scolaires de l'écolier haïtien. Ce problème est d'autant plus complexe qu'il comporte différents éléments constituant le vécu de ces immigrés ouvriers peu scolarisés et marginalisés: le chômage, le travail précaire, le salaire insuffisant, les conditions de travail difficiles, le choc culturel, la discrimination. Des éléments que l'on doit analyser si l'on veut « comprendre les difficultés d'adaptation scolaire des enfants haïtiens au Québec²⁸ ».

À la fin des années 1970, le problème des échecs scolaires des jeunes Haïtiens prend une telle ampleur que les ministères de l'Immigration et de l'Éducation jugent nécessaire de créer une table de travail, appelée Table de concertation, pour tenter de trouver des éléments de solution. Comme l'indique la lettre envoyée au BCCHM, pour mettre sur pied une telle structure, les deux ministères entendent travailler avec

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

les « représentants de la communauté haïtienne et les responsables des structures scolaires²⁹ ».

La Table de concertation fut en effet mise sur pied au cours de l'année 1978. Sa composition reflète une volonté de faire participer dans une même structure des intervenants d'institutions d'État, du milieu de l'éducation et de la communauté. Des commissions scolaires y sont représentées, dont la CECM. On y trouve également des représentants du ministère de l'Immigration, du ministère des Affaires sociales, du ministère de l'Éducation, de la Maison d'Haïti et du BCCHM³⁰. L'objectif consiste à étudier les causes des difficultés des élèves haïtiens afin de proposer des solutions. Les membres de la Table soumettent un rapport en juin 1979 dans lequel ils analysent les problèmes des jeunes Haïtiens comme faisant partie « du problème global de l'adaptation de la communauté haïtienne émigrée au Québec³¹ ». Ils rappellent, dans un premier temps, les caractéristiques sociales des immigrants de la deuxième vague, leurs conditions socio-économiques, leur niveau de scolarité, les conflits socio-culturels vécus dans l'immigration. Pour les membres de la Table, on ne peut dissocier ces problèmes aux difficultés éprouvées par l'écolier haïtien dans son intégration et adaptation au système scolaire québécois. C'est pourquoi, dans un deuxième temps, ils recommandent une amélioration des composantes déjà existantes de la structure scolaire (classes d'accueil, programmes de récupération et de suivi,

²⁹ Lettre conjointe envoyée par le ministère de l'Éducation et de l'Immigration à Paul Déjean le 26 septembre 1978, Archives BCHM, (Boîte n°1 : Immigration).

³⁰ Rapport de la Table de Concertation sur les problèmes des enfants haïtiens en milieu scolaire, 7 juin 1979, Archives Maison d'Haïti (Boîte 015).

³¹ *Ibid.*, p. 4.

activités parascolaires, participation des parents, etc.) et l'instauration de nouvelles approches pédagogiques qui ne viseraient pas à « l'élimination complète [des] particularités [culturelles des élèves haïtiens] mais plutôt le développement optimal de la capacité de l'école d'assumer et de tirer profit de ces différences³² ».

Ces recommandations rencontrent des résistances importantes. Le matériel pédagogique adapté aux besoins de ces élèves fait défaut et la formation académique des enseignants ne leur donne pas la possibilité de développer une approche pédagogique qui tienne compte des difficultés de ces jeunes. La notion de l'éducation interculturelle étant inexistante à l'époque, les membres de la Table suggèrent d'inscrire « un cours en éducation interculturelle dans la formation des maîtres³³ ». Mais si ces mesures sont sans doute incontournables, il reste que, pour les membres de la Table, les organismes communautaires haïtiens doivent jouer un rôle important dans leur mise en œuvre. Ils proposent par conséquent aux deux organismes communautaires membres de la Table, le BCCHM et la Maison d'Haïti, de créer un centre qui « se penchera sur les problèmes d'ordre scolaire des jeune Haïtiens³⁴ ». Au départ, l'objectif principal de ce centre, appelé Centre haïtien d'orientation et d'information scolaires (CHOIS), est de développer au sein de la communauté une meilleure compréhension du système scolaire québécois et de mettre sur pied des mécanismes pour résoudre les problèmes scolaires de ces jeunes. Cependant, comme

³² *Ibid.*, p. 17.

³³ *Ibid.*, p. 21.

³⁴ *Ibid.*, p. 17.

l'attestent les propos de Max Chancy, représentant de la Maison d'Haïti auprès de la Table et membre du CHOIS, l'organisme dispose de peu de ressources et surtout ne trouve pas « l'accueil auquel il s'attendait de la part des structures scolaires après leur acceptation du rapport de la Table³⁵ ».

Les préoccupations concernant le nombre d'élèves haïtiens éprouvant des difficultés d'apprentissage et d'intégration deviennent d'autant plus grandes qu'on assiste au début des années 1980 à l'arrivée d'un nombre croissant d'enfants d'immigrés haïtiens. Ce sont pour l'essentiel des personnes qui bénéficient du programme de la réunification des familles mis sur pied conjointement par les gouvernements provincial et fédéral. Ce programme fait suite à la régularisation de statut d'immigrants illégaux, qui sont arrivés au Québec avant le premier octobre 1980.

Si bien qu'au cours de l'année scolaire 1980-1981, 1071 élèves d'origine haïtienne fréquentent les écoles primaires de la C.E.C.M. et près de 41% de ceux-ci sont en situation de retard scolaire³⁶. Ces problèmes d'apprentissage semblent liés à une certaine « tension raciale » relevée par le Bureau de l'accueil et de l'admission de la C.E.C.M. Dans un rapport publié le 24 septembre 1984, le Bureau fait ainsi état d'un malaise réel existant dans certains établissements scolaires entre des enseignants

³⁵ Rencontre de la Table de Concertation, Procès-verbal rédigé par Yvan Turcotte (MCCI), 19 juin 1981, Archives Maison d'Haïti, p. 4 (Boîte 015).

³⁶ Charles Pierre-Jacques, *loc. cit.*, p. 63.

« qui se sentent menacés » et des « élèves d'origine haïtiennes [qui] se disent être victimes de discrimination et de rejet³⁷ ».

Chez bon nombre de professionnels haïtiens, dont beaucoup appartiennent à la « première vague », on dénote un souci constant d'aider ces jeunes issus de familles ouvrières, à les amener à réussir leurs études et à intégrer le système scolaire. Pour eux, l'avenir de la communauté – une communauté non ghettoïsée, non marginalisée – dépend de la réussite scolaire de ces jeunes. Cette perception reflète l'idée d'une communauté homogène, où la question de la réalité des classes sociales est prise en compte de façon marginale, ou du moins est perçue comme une réalité qui peut être transcendée par l'éducation. Certes, ces jeunes devraient être aidés par des organismes communautaires tels que la Maison d'Haïti et le BCCHM, mais également par des professionnels de l'éducation. On assiste ainsi à la mise sur pied de l'Association des enseignants haïtiens du Québec (AEHQ) en 1983, dont le double objectif consiste essentiellement à aider les jeunes et les parents d'origine haïtienne. Analysant les différents problèmes auxquels ces jeunes et leurs parents font face – problèmes qui ont été déjà analysés par certaines études, dont celles de Charles Pierre-Jacques -, l'Association compte fournir différents services: l'aide aux devoirs, l'aide aux parents, l'organisation des rencontres et dialogues entre enseignants haïtiens, ce dernier objectif étant fondamental dans les démarches de l'Association.

³⁷Robert Attar, «Rapport des tensions raciales dans les écoles du secteur français de la C.E.C.M.», le 24 septembre 1984, p. 7, Archives Maison d'Haïti (Boîte 015).

Les enseignants, en effet, sont invités à « mieux soutenir l'action entreprise [par l'Association], à la coordonner, à la prolonger, à l'élargir³⁸ ».

Au début des années 1980, l'intégration et la réussite scolaires des jeunes immigrants haïtiens sont au centre des préoccupations de différents organismes. Du point de vue des ministères de l'Éducation et de l'Immigration, la question de la réussite scolaire de ces jeunes reste essentielle tout au long de la décennie: à long terme, il s'agit avant tout, pour ces institutions, de savoir si ces jeunes issus de la classe ouvrière haïtienne peuvent trouver leur place dans la société. En d'autres mots, s'ils sont capables de s'intégrer de façon « harmonieuse ». Évidemment, la question de la réussite scolaire déborde le cadre strictement de l'école: elle touche à la fois la situation sociale des parents, leur héritage culturel et leur niveau d'éducation. C'est pour cerner cette problématique, la rendre mieux compréhensible que les organismes haïtiens (principalement le BCCHM et la Maison d'Haïti) ont été mis à contribution.

La lutte contre la déportation

Au cours des années 1970, plusieurs familles haïtiennes font face à un autre problème important: elles risquent la déportation. Une lutte pour régulariser leur statut débute au cours de cette période, et cette lutte ne s'inscrit pas seulement dans le cadre juridique de leur situation, elle est partie prenante d'une volonté collective

³⁸ Marc-Antoine Louis (dir.), « Le Québec de demain et les jeunes Québécois d'origine haïtiennes: Questionnement et perspectives », *Acte du 2^e colloque de l'Association des Enseignants Haïtiens du Québec*, 14 et mai 1993, p. 28-29.

d'intégrer la société québécoise et canadienne. Le 11 octobre 1974, Paul Déjean, responsable du BCCHM, adressa une lettre à Robert Andras, ministre fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, pour lui faire part de son inquiétude quant au sort réservé à « 1500 Haïtiens » en instance de déportation. Déjean expose, dans sa lettre, les principales raisons pour lesquelles il croit que le Canada devrait surseoir à sa décision d'expulser ces individus: pour contrecarrer l'idée selon laquelle ces personnes sont simplement des réfugiés économiques, il rappelle que les raisons économiques qui expliquent l'émigration de ces personnes sont directement liées à la situation politique du pays. Déjean fait aussi remarquer que « la plupart des Haïtiens » sujets à la déportation constituent une main-d'œuvre en demande et « ne sont, en aucune façon, à charge [au Canada]³⁹ ». De plus, il souligne le fait que ces travailleurs sont des francophones désirant intégrer la société québécoise.

En mettant l'accent sur ces trois raisons, Déjean tente de convaincre le ministre du bien-fondé des facteurs expliquant le départ de ces travailleurs de leur pays d'origine, facteurs essentiellement politiques, tout en insistant également sur le fait que le Canada ainsi que le Québec ont tout à gagner en intégrant ces immigrants. Mais cette lutte contre la déportation, dont la lettre de Déjean ne marque que le début, prend forme à un moment où l'économie canadienne fait face à des problèmes importants. Une dizaine de jours après la réception de la lettre de Déjean, le ministre Robert Andras présente devant la Chambre des communes ses nouvelles directives

³⁹Paul Déjean, *Les Haïtiens au Québec*, *Op. cit.*, p. 149

en matière d'immigration. L'objectif consiste à limiter l'immigration en raison notamment de la conjoncture économique. D'une part, explique le ministre, le Canada reçoit un nombre de plus en plus important d'immigrants, mais d'autre part, le marché du travail « est incertain (...) le logement devient plus cher et plus rare, les services sociaux sont utilisés à leur limite⁴⁰ ». Toutefois, si ces mesures pour réduire le nombre d'immigrants répondent à une nécessité économique, elles s'inscrivent surtout dans le cadre d'un changement important dans la politique générale de l'immigration au Canada. Le 30 novembre 1972, on n'accepte plus de demandes de statut d'immigrant sur le sol canadien puisque toute personne désirant s'établir dans le pays doit postuler à partir d'un pays étranger. Selon Paul Déjean, les agences touristiques en Haïti, dont plusieurs sont la propriété des hommes du pouvoir, continuent toutefois de faire croire à la population qu'il était possible avec un visa touristique de postuler pour la résidence permanente en arrivant au Canada⁴¹. Les « 1500 Haïtiens » qui débarquent à Montréal après le 30 novembre, victimes de mensonges ou ignorant les changements de politique de l'immigration canadienne, sont donc sujets juridiquement à la déportation. Cette situation engendre une crise qui aura des répercussions importantes non seulement sur la communauté haïtienne de

⁴⁰ «Statement on Motions, House of Commons» by the Honourable Robert Andreas, Minister of Manpower and Immigration, October 22, 1974 Re: *Immigration Regulations*, Archives BCHM, p. 3 (Boîte : Haïtien Immigration Fed).

⁴¹ Paul Déjean, *Op. Cit.*,

Montréal, mais également sur « les mouvements sociaux au Québec et même [sur] la culture générale de la province.⁴² »

Pour mieux comprendre le contexte de cette « crise », il est intéressant de noter qu'au début des années 1970, le Canada entretient une relation plutôt amicale avec Jean-Claude Duvalier qui accéda au pouvoir à la mort de son père en 1971. Pour le gouvernement canadien, le pouvoir du fils manifestait une certaine volonté de « libéralisation politique » qui, comme le remarque le sociologue Franklin Midy, était plutôt une « libéralisation de l'économie haïtienne, livrée alors sans défense au capital étranger⁴³ ». Au cours de la décennie, l'aide canadienne octroyée au pays s'accroît considérablement: de 1973 à 1979, elle représente 25 millions de dollars et est la plus importante dans toute l'Amérique latine et les Antilles⁴⁴. De plus, au début des années 1970, des banques canadiennes s'installent à Port-au-Prince. Une compagnie minière canadienne la SEDREN (Société d'exploitation et des ressources naturelles) détenait d'ailleurs le monopole d'exploitation de la bauxite de cuivre dans le pays depuis 1955. La montée de Jean-Claude Duvalier au pouvoir en 1971, sous prétexte de « libéralisation politique », a donc entraîné une certaine « normalisation » des relations avec les puissances occidentales, notamment les États-Unis. Le

⁴² Sean Mills, «Quebec, Haiti, and the Deportation Crisis of 1974», *The Canadian Historical Review*, volume 94, Number 3, September 2013, pp. 405-435.

⁴³ Franklin Midy, «Le mouvement social haïtien pour le changement: les ONG haïtiennes et l'aide canadienne», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 4, no 1, 1991, p. 65 – 80. Cité par Alain Saint-Victor, «Le Canada en Haïti: qui aide qui ?» Université d'été 2012, organisé par le *Nouveau Cahier du Socialisme*, http://www.cahiersdusocialisme.org/2013/01/21/le-canada-en-haiti-qui-aide-qui/#_edn3, (le 3 juin 2015).

⁴⁴ Voir Philip English, *L'aide au développement du Canada à Haïti*, Ottawa, Institut Nord-Sud, 1984.

gouvernement du fils est perçu comme différent de celui du père: l'accent est mis surtout sur les problèmes économiques du pays, la répression politique étant reléguée au second plan. Dans un tel contexte, la politique extérieure du gouvernement canadien changea de façon notoire vis-à-vis d'Haïti. L'image d'un pays dirigé par une dictature sanguinaire est remplacée par celle d'un régime, certes, dictatorial, mais ouvert au dialogue et aux réformes politiques⁴⁵.

Ce changement de politique joue un rôle important autour de la question de l'acceptation ou non des « 1500 » comme réfugiés politiques. L'essentiel des arguments du gouvernement repose en effet sur le fait que ces gens qui demandent l'asile politique sont en réalité des réfugiés économiques qui fuient la misère et la précarité. Cette position du gouvernement canadien suscite tout un débat dans la presse québécoise au cours des années 1974 et 1975. Fondant l'essentiel de leurs arguments sur le fait qu'on ne peut comprendre la situation économique existant en Haïti si on ne tient pas compte de la répression politique qui y sévit, plusieurs journalistes et intellectuels québécois et haïtiens, notamment Paul Déjean et Karl Lévêque, s'évertuent à réfuter dans la presse les raisons mises de l'avant par le gouvernement pour déporter les Haïtiens.

Dans un article paru dans *Le Devoir* le 12 novembre 1974, Déjean critique systématiquement un communiqué du ministre fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Robert Andras, paru également sous forme d'article dans le même

⁴⁵ Philip English, *Op. Cit.*

journal. Le ministre y explique les raisons pour lesquelles il ne peut y avoir « de traitement de faveur pour les Haïtiens ». Octroyer le statut de réfugiés politiques aux « 1500 », ce serait, d'après le ministre, faire preuve de discrimination, « une coutume que le Canada a abandonnée en 1967⁴⁶ ». De plus, il précise que « [l]e haut commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés a récemment étudié les cas des Haïtiens aux Barbades et il en est arrivé à la conclusion que ceux-ci, sauf de très rares exceptions, sont des émigrés ``économiques`` plutôt que des réfugiés politiques ». Déjean réfute point par point les principaux arguments du ministre. Mettant l'accent notamment sur le fait que certains Haïtiens déportés du Canada ont été arrêtés dès leur arrivée à Port-au-Prince, il veut montrer clairement les raisons politiques qui poussent plusieurs de ses compatriotes à émigrer. Il interpelle Andras sur le sort de plusieurs personnes qui ont été expulsées avant 1974: « Si, de l'aveu même du ministre, 5 seulement des 28 personnes ayant demandé à bénéficier du statut de réfugié l'ont effectivement eu, je demanderai seulement que sont devenues les autres à qui il a été refusé⁴⁷ ».

Ce débat eut un écho important dans la presse: des personnes de différentes origines sociales et ethniques prirent position publiquement sur la question. S'adressant directement au premier ministre, Pierre Elliott Trudeau, plusieurs lecteurs du *Devoir*, dont des prêtres mariés, des étudiants et « les femmes noires du Canada »

⁴⁶ Robert Adreas, « Pas de traitement de faveur pour les Haïtiens même si la loi me le permettait », *Le Devoir*, 12 novembre 1974, p. 5. Le ministre fait allusion ici au changement de la politique de l'immigration canadienne qui eut lieu en 1967, changement qui interdisait la discrimination sur la base de la « race », de la religion et de la nationalité.

⁴⁷ Paul Déjean, « Où le cynisme le dispute à la mauvaise foi », *Le Devoir*, 12 novembre 1974, p. 5.

demandent au gouvernement de revenir sur la décision d'expulser les « 1500 ». Pour l'essentiel, ils reprennent les arguments de Déjean et montrent le danger qui guettent les Haïtiens s'ils sont expulsés⁴⁸. Mais comme l'a montré Sean Mills dans son excellente analyse⁴⁹, la crise provoquée a des ramifications politiques et sociales larges qui interpellent la classe politique québécoise. Un comité anti-déportation est donc formé sous le leadership de Paul Déjean et se donne pour objectif de faire connaître au public les enjeux du débat. Il prend position sur plusieurs points sur lesquels il sait que la population québécoise est sensible. Premièrement, le comité fait valoir que les Haïtiens sont des francophones qui veulent intégrer la société québécoise. À l'époque, l'immigration haïtienne est la plus importante dans la province, qui voit le nombre de francophones diminuer de manière alarmante. Cette diminution est perçue comme une politique délibérée de la part du gouvernement fédéral: « Les souverainistes québécois ont depuis longtemps dénoncé la politique de l'immigration canadienne favorable à l'arrivée des immigrants anglophones [...] et plusieurs craignent [...] que la communauté francophone connaisse un constant déclin⁵⁰ ». Pour plusieurs, le refus du gouvernement fédéral d'accorder le statut d'immigrant reçu aux Haïtiens s'inscrit justement dans le cadre de cette politique d'accepter le moins possible de francophones dans la province.

⁴⁸ Voir Lise Bissonnette, « Les femmes noires du Canada demandent le retrait des mesures de déportation », *Le Devoir* 11 novembre 1974, p. 3; notamment, « Nos lecteurs et le cas des Haïtiens », *Le Devoir*, 16 novembre 1974, p. 2.

⁴⁹ Sean Mills, *Op. Cit.*

⁵⁰ Sean Mills, *Op. Cit.*, p. 418, 419. Notre traduction.

Mais cette lutte eut, d'un autre côté, un impact important sur les questions liées aux prérogatives du Québec au sein du système fédéral, aux pouvoirs réels détenus par le gouvernement québécois dans le cadre de la politique de l'immigration canadienne. Pour Robert Burns, membre du PQ et député à l'Assemblée nationale, la décision du gouvernement fédéral de déporter les Haïtiens sans prendre en considération les besoins du Québec et le fait que cette décision ait été appuyée par Jean Bienvenue, ministre québécois de l'Immigration, constitue un « aveu d'impuissance » de la part de ce dernier⁵¹. La question de la place du Québec au sein du Canada prend de l'ampleur et devient un sujet d'actualité. René Lévesque, chef du Parti québécois, souligne dans un communiqué de presse: « Dans un Québec souverain exerçant l'entière juridiction sur son immigration, donc en mesure d'établir ses propres critères de sélection, de choisir les candidats à l'immigration [...], il aurait été facile ... de régler un problème comme celui que posent (sic) les Haïtiens menacés d'expulsion⁵² ».

Outre plusieurs articles publiés dans *Le Devoir* défendant le droit à l'asile politique des « 1500 », Déjean entreprend une correspondance continue avec plusieurs députés de la Chambre des communes. Il met au courant les députés fédéraux de ses prises de position et sollicite leur aide et leur soutien. La lettre qu'il envoie au député Andrew Brewin le 15 octobre 1974 illustre bien cette démarche:

⁵¹ Sean Mills, *Op. Cit.*, p. 422.

⁵² Communiqué de presse, « René Lévesque lance un appel en faveur des Haïtiens menacés d'expulsion », 12 novembre 1974, Archives BCHM (Boîte n°1 : Immigration).

tout en le remerciant de son appui, Déjean se « fait un devoir de [lui] communiquer le document ci-joint adressé à Monsieur Robert Andras, ministre de l'Immigration du Canada⁵³ ». Cette démarche porta fruit considérant certaines réponses reçues par Paul Déjean: Monique Bégin, députée de Saint-Michel, lui assure son soutien et précise qu'elle a « envoyé ... au ministre Andras et à tous les ministres du Québec une lettre-document, où [elle] a exposé [...] le problème de cette catégorie particulière d'appelants et les solutions que nous pouvions envisager comme gouvernement⁵⁴ ». Le BCCHM reçoit un don de 200 dollars du Parti québécois. Déjean, dans sa lettre de remerciement, précise que « la communauté a hautement apprécié les prises de positions courageuses et sans équivoques de la population du Québec, en face des difficultés que connaît actuellement un groupe important de travailleurs haïtiens ici ». Et il ajoute: « Les interventions de plusieurs membres du Parti québécois, notamment les principaux responsables, ont été particulièrement remarquées⁵⁵ ».

Les efforts de Déjean et des membres du Comité anti-déportation visent à donner à la lutte une dimension politique, mais aussi humanitaire: les Haïtiens doivent être considérés comme des réfugiés politiques, comme le rappelle la Ligue des droits de l'homme dans un mémoire, dont le journaliste Pierre O'Neill a fait écho

⁵³ Lettre de Paul Déjean à Andrew Brewin, Montréal, le 15 octobre 1974, archives BCHM, (Boîte n°1 : Immigration).

⁵⁴ Lettre de Monique Bégin à Paul Déjean, Ottawa, le 25 octobre 1974, archives BCHM, (Boîte n°1 : Immigration).

⁵⁵ Lettre de Paul Déjean à Charlotte Martin, trésorière du Parti Québécois, Montréal, le 24 décembre 1974, archives BCHM, (Boîte n°1 : Immigration).

dans *Le Devoir*⁵⁶. Il faut également prendre en compte la crise humanitaire engendrée par la décision de déporter les « 1500 » : selon le Comité anti-déportation, plusieurs de ces personnes qui risquent l'expulsion « préféreraient se suicider plutôt que d'affronter la répression, peut-être la torture ou même la mort, qui les attend au pays de Jean-Claude Duvalier⁵⁷ ». Les événements prirent une tournure dramatique lorsqu'un « jeune Haïtien, déporté [...] par les autorités fédérales de l'immigration, a été arrêté à son arrivée à Port-au-Prince et se trouve aujourd'hui dans une prison de la république du président Duvalier⁵⁸ ». Sorti de son silence, le géographe haïtien Georges Anglade dénonce la répression « aux multiples tentacules » qui sévit en Haïti. Incarcéré au cours du mois d'avril 1974 pendant treize jours dans les geôles de Duvalier, après avoir mené sur le terrain des recherches pour son manuel scolaire « L'Espace haïtien », Anglade prend position contre la déportation des Haïtiens en montrant le danger bien réel qui les attend dans leur pays d'origine⁵⁹.

Cette « crise », qui occupe une place de plus en plus importante dans les médias à la fin de l'année 1974, met en évidence un profond malaise qui touche en particulier la « première vague » dont plusieurs membres, malgré l'oppression et la prison qu'ils ont endurées en Haïti, éprouvent des difficultés à se positionner dans les débats autour de la question. Dans un poignant article paru dans *Le Devoir* le 2

⁵⁶ Pierre O'Neill, « Les Haïtiens si Andras voulait », *Le Devoir* 3 novembre 1974, p. 5.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ « Arrêté à Port-au-Prince après avoir été expulsé », *Le Devoir*, 9 novembre 1974.

⁵⁹ Clément Trudel, « La répression, pieuvre aux multiples tentacules? », *Le Devoir*, 7 novembre 1974, p. 2.

novembre 1974, Karl Lévêque les interpelle et s'interroge sur les raisons de leur silence:

Se taisent aussi ceux qui en 1964, en 1968, ou tout récemment en 1974, ont goûté en Haïti de la prison, de la torture, en ont échappés (sic), sont au Québec et qui maintenant nous lisent. Ils ne parleront pas, car ils ont tourné la page sur ce pays de cauchemar. Ils ne veulent plus d'ennuis. Ils ne prendront pas le risque d'en créer à leurs parents qui sont encore là-bas.

Mais la raison du silence n'est pas seulement la peur: « Et ce n'est pas seulement la répression passée ou lointaine qui les cloue au silence, mais la situation de privilège qui est maintenant la leur ». Et Lévêque explique les raisons de leur situation de « privilégiés »:

...le Canada avait eu besoin de leur compétence de médecin, de professeur, de comptable. Et la différence de traitement qui leur a été faite, en raison des quelques onces de matière grise dont ils sont si fiers mais qui ont coûté de milliers de dollars au peuple haïtien, aux paysans payeurs de taxe (dans ce pays où l'Université est gratuite, mais réservée aux fils de privilégiés) les rend douteusement silencieux, peu solidaires en tout cas de la récente immigration, 'simple et vile main-d'œuvre' drainée vers les grands centres métropolitains par les mécanismes d'une économie désormais mondiale⁶⁰.

L'appel de Lévêque semble porter fruit. On ne peut nier désormais la réalité sociale, politique et économique de ces Haïtiens de la « deuxième vague », leur présence à Montréal et les difficultés auxquelles ils font face, non seulement en ce qui touche au refus du gouvernement fédéral d'accorder à plusieurs d'entre eux l'asile politique (asile dont la « première vague » n'a eu aucune difficulté à obtenir), mais

⁶⁰ Karl Lévêque, « Témoignage pour ceux qui ne parlent pas », *Op. Cit.*

également en ce qui a trait à leur statut social d'ouvrier non qualifié, statut qui est nettement différent de celui de la « première vague ».

Le texte de Lévêque fit paraître au grand jour un certain malaise qu'éprouvèrent plusieurs membres de la « première vague », malaise causé par la présence d'une nouvelle vague d'immigration qui avait changé la perception que la société d'accueil avait des Haïtiens. Réagissant à l'article de Lévêque, Max Dorsinville, professeur à l'université McGill, se présentant lui-même comme l'un des membres « privilégiés » de cette « première vague », relate que son

histoire recoupe à quelques différences près celle des Haïtiens de l'*élite* qui, soit comme professeur, médecin, ingénieur, économiste ou infirmières passaient pour symboliser la présence haïtienne au Québec. Des générations de Québécois les ont côtoyés au collège, à l'université, à l'hôpital, au bureau et ils ont accepté ces Haïtiens, volontiers de jouer les ambassadeurs qu'on prenait plaisir à parader dans les salons d'Outremont ou de la Grande Allée⁶¹.

Reprenant les propos de Lévêque, Dorsinville invite les Haïtiens de la « première vague » à prendre position sur la situation de leurs compatriotes de la « deuxième vague », particulièrement sur le sort des « 1500 » menacés de déportation:

...la question que je me pose, que pose Karl Lévêque, et que doit se poser tout Haïtien *qui a réussi à l'étranger*, [...] est celle-ci: puis-je me désintéresser du sort de la *deuxième vague* d'Haïtiens, d'hommes et de femmes issus du lumpenprolétariat ignorés par l'élite d'hier et d'aujourd'hui, ici comme là-bas, et qui maintenant fait éclater sa condition ici même au Québec?

⁶¹Max Dorsinville, «Pour l'amour de Dieu, qu'on leur donne une chance», *Le Devoir*, 4 novembre 1974.

Pour lui, il ne fait pas de doute que « tous ces Haïtiens échantillonnés ici et là dans l'échelon social supérieur québécois ('qui ne parlent pas') [doivent cesser] de s'illusionner que leur compétence individuelle professionnelle suffit comme contrepoids pour le renom d'Haïti⁶² ».

Ce mythe consistant à incarner à la face du monde, par ses compétences et ses connaissances, la fierté du pays d'origine est une illusion idéaliste bloquant toute analyse concrète de la réalité sociale. La défense des « 1500 » constitue, par conséquent, un acte permettant de « transcender » ce mythe, de combattre les préjugés de sa classe sociale, de son milieu immédiat, pour s'intéresser à la cause d'un groupe de personnes marginalisées et dominées. Une domination qui n'existe pas seulement dans la société d'accueil, mais également au sein de la société du pays d'origine: ces immigrants de la «deuxième vague» font partie, pour la plupart, du peuple haïtien, que les institutions sociales, religieuses et étatiques ont appris à des générations d'Haïtiens appartenant aux classes dirigeantes et à la petite bourgeoisie à mépriser et à considérer comme des citoyens d'un rang inférieur.

La saga des « 1500 » prit fin en décembre 1974. Moins de 55% de ce nombre ont obtenu leur statut d'immigrant reçu, d'autres ont été déportés ou ont pris le maquis, ou encore ont traversé la frontière pour se réfugier aux États-Unis⁶³. La campagne anti-déportation aura certes été un mouvement de solidarité envers les Haïtiens de la « deuxième vague », solidarité venant non seulement de plusieurs

⁶² *Ibid.*

⁶³ Voir Sean Mills, *Op. Cit.*, p. 434.

membres de la « première vague », mais également de simples citoyens québécois, d'hommes et de femmes politiques, d'intellectuels et de militants souverainistes. Mais cette campagne aura constitué également l'expression politique d'une communauté qui prend conscience d'elle-même, de la nécessité de s'organiser et de défendre ses droits dans une société où le racisme et l'exclusion sociale restent prégnants. Si les différences sociales entre les « première » et « deuxième » vagues restent une réalité incontournable, il semble probable qu'à partir du milieu des années 1970, la perception de la communauté haïtienne dans les médias et les institutions d'État, au Québec tout comme au Canada, reflète une vision d'une communauté homogène caractérisée par la précarité et la fragilité sociale.

En conclusion, cette lutte pour l'intégration aura marqué l'immigration haïtienne à Montréal au début des années 1970. C'est une lutte qui touche le marché du travail, le système scolaire et qui prend la forme d'une revendication du droit d'asile politique. Cette dernière est essentiellement *politique* dans la mesure où elle touche à un droit de rester dans la société d'accueil, de l'intégrer en raison d'une situation de répression politique existant dans le pays d'origine. On verra dans le chapitre suivant que ces luttes pour l'intégration constituent en fait que le début d'un parcours ardu pour se faire « accepter » dans la société d'accueil, et donc pour jouir de ses droits citoyens.

Chapitre 3

La lutte contre la discrimination

Au cours des années 1970 et 1980, les immigrants haïtiens à Montréal forment de plus en plus une communauté qui prend conscience d'elle-même. Cette transformation s'effectue au prix de combats continus: dans un premier temps, il s'agit, pour l'immigrant, d'intégrer le marché du travail, mais dont il ne connaissait ni la culture syndicale ni les mécanismes juridiques qui le régissent. Il assiste également à l'intégration de ses enfants dans un système scolaire dont il a une connaissance très superficielle. Certains de ces immigrants de la « deuxième vague » font face à la déportation et doivent s'organiser pour revendiquer leurs droits de demander l'asile politique. Tous ces combats allaient jeter les bases sociales d'une communauté en gestation. Toutefois, la lutte pour l'intégration ne suffisait pas pour se créer « une place au soleil »: il fallait maintenant lutter contre le racisme, la discrimination et l'exclusion. Cette lutte eut lieu non seulement au sein du travail, comme nous le verrons avec les chauffeurs haïtiens de taxi, mais également au sein même de la société dans la mesure où elle consista à dénoncer la brutalité policière et le racisme. Le sentiment d'appartenir à un groupe ethnique qui lutte contre la discrimination et l'exclusion se précise. C'est cette lutte que nous analyserons dans ce chapitre.

Contexte

Au cours des années 1970, le Québec connaît une période d'instabilité économique. Les secteurs « mous » sont directement touchés, notamment le textile et le cuir. Des secteurs où se trouve concentrée une main-d'œuvre à faible coût, composée principalement de femmes immigrées, comme nous l'avons souligné plus haut. De nombreuses usines ferment leur porte au cours de la décade et s'établissent dans les pays du Tiers-Monde à la recherche d'une main-d'œuvre à bas coût et ne bénéficiant d'aucune protection syndicale. Les industries du textile et du cuir représentant respectivement 6,2% et 1,8% du commerce extérieur du Québec en 1960 voient leur part du marché chuter à 4,2% pour le textile et 0,9% pour le cuir en 1982¹.

Le chômage résultant de cette délocalisation industrielle touche particulièrement les femmes haïtiennes de la « deuxième vague ». Ces immigrées furent nombreuses à s'établir au Québec au cours des années 1970. Leur nombre passa de 1 920 en 1971 à 13 991 en 1981, soit une augmentation de 21% par année². Au cours de la décennie, on retrouve dans l'industrie du textile, de la bonneterie et du vêtement une forte concentration de femmes immigrées³. En fait « ces trois industries regroupent, par rapport à l'ensemble des travailleuses du secteur manufacturier, 90%

¹ Voir Pierre-André Linteau, René Durocher, François Ricard et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain, Le Québec depuis 1930*, tome II, Montréal, Boréal, 1989, p. 481-483.

² Denise Desrosiers, « Colombiennes, Grecques, Haïtiennes et Portugaises immigrées au Québec: caractéristiques socio-démographiques », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 12, n° 2, 1983, p. 325-343.

³ Notons qu'en Haïti, les industries de la sous-traitance du textile disposent principalement d'une main-d'œuvre féminine. Le taux de féminité dans ce secteur s'élève à 63% en 1980-1981, voir Mireille Neptune Anglade, *L'autre moitié du développement, à propos du travail des femmes en Haïti*, Éditions des Alizéed & ERCE, Port-au-Prince/Montréal, 1986, p. 183.

des Colombiennes, des Grecques et des Portugaises, 80% des Haïtiennes et 70% de l'ensemble des travailleuses immigrées, comparativement au tiers des natives canadiennes.⁴ » Malgré le taux d'activité relativement élevé des Haïtiennes, 56,3% en 1981, près de 27% d'entre elles sont au chômage durant la même année⁵.

Quant aux hommes, les données dont nous disposons ne sont pas aussi précises. L'étude réalisée par Ghyslaine Neill indique qu'un bon nombre d'entre eux travaillent dans les manufactures dans les années 1970⁶. Au cours des années 1980, tandis que les femmes délaissent en grand nombre l'industrie du textile et des vêtements pour intégrer le secteur des services, particulièrement les hôpitaux et l'hôtellerie, l'industrie du taxi devient un secteur de choix pour les hommes⁷.

L'intégration de ces secteurs de l'économie, où la présence des travailleurs d'origine québécoise est nombreuse, allait avoir des conséquences importantes du point de vue des relations interculturelles. Dans le secteur des services, la concurrence pour décrocher un emploi ou obtenir une promotion est particulièrement ardue au cours de la récession du début des années 1980. Mais c'est surtout dans l'industrie du taxi que les travailleurs haïtiens font face à des difficultés majeures au cours de cette période et jusqu'au début des années 1990. Non seulement la

⁴Denise Desrosiers, « Colombiennes, Grecques, Haïtiennes et Portugaises immigrées au Québec: caractéristiques socio-démographiques », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 12, n° 2, 1983, p. 340.

⁵*Ibid.*

⁶Ghyslaine Neill, « Classe, sexe et trajectoire socio-professionnelle: le cas de l'immigration haïtienne au Québec », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 14, n° 2, 1985, p. 259-273.

⁷*Ibid.*, p. 265.

concurrence joue un rôle important, mais les chauffeurs noirs sont mal vus par la clientèle. Leur « visibilité » manifeste crée un malaise et des mesures arbitraires ouvertement racistes sont adoptées pour les écarter de l'industrie.

Les Haïtiens dans l'industrie du taxi

Dans son édition d'automne 2009, le journal *Taxi* publie un article qui décrit le racisme dans l'industrie en 1978. Selon le journal, le nombre des chauffeurs haïtiens s'élève à 300. Quatre ans plus tard, en 1982, ce nombre passe à 800. Le journal souligne que « l'arrivée des Noirs dans l'industrie du taxi suscite des réactions négatives de la part de la clientèle et des plaintes du public sont faites auprès de Transport Canada concernant les chauffeurs de taxi haïtiens de l'aéroport de Dorval ». Sans préciser si une investigation a été effectuée pour savoir si ces plaintes sont fondées ou non, le journal indique que ces plaintes ont causé « l'élimination de la majorité des chauffeurs de taxi haïtiens à l'aéroport ». De plus, il remarque qu'en « 1982, la compagnie SOS Taxi congédie une vingtaine de chauffeurs de taxi haïtiens; ils sont révoqués sur la base de l'insatisfaction de la clientèle devant une présence trop forte de Noirs et sur le refus de certains chauffeurs blancs d'avoir des collègues noirs⁸ ».

Ces actes discriminatoires semblent remonter à la fin des années 1970. Dans un article paru dans *Le Journal de Montréal* en 1977, il est rapporté que la compagnie

⁸ « Racisme et communauté haïtienne », *Taxi le Journal*, automne 2009, volume 11, n°4, automne 2009, p. 11, Archives BCHM (Boîte : Coupures de journaux).

de taxi Expo de Montréal refuse d'employer une trentaine de chauffeurs d'origine haïtienne « du seul fait qu'il[s] avai[en]t la peau noire.⁹ »

Cette tension causée par la montée du racisme dans l'industrie du taxi allait provoquer, au début des années 1980, quelques incidents, dont les conséquences immédiates ont été de donner une certaine visibilité médiatique à la lutte des travailleurs haïtiens de taxi. Cette lutte pour intégrer l'industrie dévoile un profond malaise dans la société québécoise, malaise touchant non seulement les chauffeurs blancs et les propriétaires de taxi, mais également le public. Certaines compagnies se plaignent d'une baisse considérable de leur clientèle à cause de la présence de chauffeurs haïtiens. Au cours de l'enquête menée en 1983 par la Commission des droits de la personne, « un témoin a affirmé [...] que la seule présence de chauffeurs de race noire derrière le volant des voitures d'une compagnie de taxi de Montréal avait fait chuter de 40% le chiffre d'affaires de cette dernière¹⁰ ».

Pour mieux comprendre le contexte dans lequel cette discrimination a pris naissance, rappelons qu'à l'époque l'industrie du taxi évolue dans une atmosphère de « laisser-faire » où règne une extrême concurrence. La lutte contre la discrimination raciale n'est pas une priorité. Et comme l'indique le journaliste Jean-Pierre Bonhomme, même les compagnies qui acceptent les chauffeurs noirs le font pour des raisons qui ne sont pas d'ordre moral: « il n'est pas certain que les entreprises ayant

⁹ «Racisme dans le taxi. Un taxi mais pas de chauffeur noir», *Le Journal de Montréal*, 16 juillet 1977, p. 4.

¹⁰ «Début de l'enquête sur le racisme dans le taxi. Deux Haïtiens incriminent les chauffeurs blancs: un Blanc impute aux Noirs la baisse de la clientèle», *Le Devoir*, 13 janvier 1983, p. 3.

embauché les Noirs l'aient fait pour des raisons d'ordre altruiste. Les administrateurs en place ont laissé les choses se gâter et se sont laissés balloter par les pressions des chauffeurs de vieille souche qui ont craint pour leur propre survie économique¹¹ ».

Soulignons également qu'une récession importante sévit au début des années 1980, ce qui pour certains historiens constitue « un point de rupture fondamentale. La période est marquée par un fort taux de chômage, surtout parmi les jeunes âgés de 20 à 24 ans. Il s'élève à 21%¹². Dans un contexte si difficile, la perception de l'immigration connaît un changement important. Les immigrants sont désormais perçus comme des « voleurs de jobs ». Dans l'industrie du taxi, cette réalité est particulièrement manifeste. Dans un long article publié dans la revue *Autrement*, le journaliste français, Maurice Lemoine, décrit avec moult détails le vécu des chauffeurs haïtiens: ces derniers sont accusés de ne pas connaître la ville, de « vol[er] les clients », de « prendre le travail [des Québécois] ». Le cas de l'un de ces travailleurs illustre bien le parcours de plusieurs de ces ouvriers non qualifiés de la « deuxième vague »:

[Gérard] travailla dans le textile durant huit ans, des semaines de soixante heures au salaire minimum d'un dollar soixante par heure. Il eut beaucoup de misère à tenir le coup. Comme nombre de ses compatriotes, il rêvait d'échapper aux manufactures. En 1974, il prit pied dans l'industrie du taxi. Ce n'était une profession ni structurée ni très contrôlée. En 1967, une profusion de permis provisoires avait été émise à l'occasion de l'Exposition

¹¹ Jean-Pierre Bonhomme, « Dans l'industrie du taxi. Un monde de peurs et de discriminations », *La Presse*, 11 juillet 1983, p. 5.

¹² Pierre-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain... (tome II)*, p 440.

internationale. D'autres groupes culturels minoritaires avaient pu utiliser cette profession comme voie d'adaptation et de tremplin vers d'autres horizons¹³.

Cette forte concurrence et cette déréglementation caractérisant l'industrie du taxi à l'époque, et le racisme explicite existant au sein de celle-ci (y compris les harcèlements policiers¹⁴), ont poussé les chauffeurs haïtiens à mettre sur pied leur propre organisation. La lutte organisée était devenue nécessaire pour intégrer l'industrie et pour combattre le racisme au sein de celle-ci. En mars 1982, est fondée à Montréal l'Association haïtienne des travailleurs de taxi. Dans un mémoire soumis à la Commission des droits de la personne du Québec, le 15 mars 1983, l'organisme précise ses objectifs qui consistent à défendre les intérêts de ses membres, informer « le public et les institutions concernées sur la situation et les difficultés vécues dans l'industrie du taxi par les membres des minorités surtout visibles », entreprendre des actions « auprès des autorités compétentes afin de les porter à assumer toutes leurs responsabilités dans ce domaine », et enfin rechercher « des voies [...] dans le but d'aplanir les difficultés qui surgissent entre les travailleurs de taxi appartenant à des ethnies différentes¹⁵ ». Ce mémoire est soumis à la même date que celui du BCCHM. Les deux mémoires forment un seul document séparé en deux parties. Celui des

¹³ Maurice Lemoine, «Cet' gang de nègres», *Autrement*, 1984, p. 140, archives BCHM (Boîte : Coupures de journaux).

¹⁴ Voir Sean Mills, *A Place in the Sun, Haiti, Haitians, and the Remaking of Quebec*, Montreal, Kingston, McGill-Queen's University Press, 2016, p. 174.

¹⁵ «Le racisme dans l'industrie du taxi», mémoire présenté par Gérard Barthélemy et Willy Cicéron, coordonnateur et coordonnateur-adjoint de l'Association haïtienne des Travailleurs du Taxi. Mémoire soumis à la Commission des Droits de la Personne du Québec en mars 1983, archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

chauffeurs haïtiens témoigne des problèmes vécus par ces derniers dans l'exercice de leur métier et propose des recommandations. Celui du BCCHM est plus militant: il interpelle le gouvernement d'agir immédiatement afin d'assurer le respect des droits et invite la communauté haïtienne à soutenir l'enquête menée par la Commission¹⁶.

La lutte allait prendre différentes formes. Des manifestations sont organisées alors que la Commission prépare la tenue d'audiences publiques sur le racisme dans le taxi. Le 28 juin 1983, un « piquet de grève » initié par l'Association haïtienne des travailleurs de taxi, se dresse « en face du Palais de justice de Montréal » afin de « faire valoir les justes et légitimes revendications des travailleurs noirs de l'industrie du taxi qui ne font que réclamer la reconnaissance de leur droit au travail¹⁷ ». Le rapport, publié par la Commission en octobre 1983, illustre clairement la gravité d'un racisme qui semble de plus en plus accepté et banalisé dans l'industrie¹⁸. Deux compagnies y sont particulièrement impliquées: la Compagnie de taxi Moderne Inc. et la Co-op de l'Est. La première institue systématiquement, de 1977 à 1982, « la pratique du 'au suivant' [...] qui consistait, sur demande discriminatoire de certains clients qui ne voulaient de chauffeurs noirs, à refuser de transmettre [des] commandes au conducteur de la voiture en tête de ligne sur un poste si [ce conducteur] était un

¹⁶ «Le racisme dans l'industrie du taxi», mémoire présenté par Paul Déjean, responsable du BCCHM, le 14 février 1983, Archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

¹⁷ Feuillet «Appel à manifester» par l'Association Haïtienne des Travailleurs de Taxi, Gérard Barthélemy, coordonnateur, Montréal le 23 juin 1984, Archives BCHM (Boîte : Coupures de journaux).

¹⁸ «La Commission confirme l'existence du racisme dans l'industrie du taxi», *Droits et Liberté, Bulletin de la Commission des droits de la personne du Québec*, vol.6, n°6, octobre 1983, p. 1, Archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

Noir ... ». La Co-op de l'Est, quant à elle, est connue, grâce à des publicités parues dans les journaux du territoire qu'elle dessert, de ne pas avoir à son service les chauffeurs noirs. Elle recrute, en juin 1982, 70 chauffeurs blancs qui auparavant travaillaient pour taxi Moderne. Ils avaient démissionné parce qu'ils ne voulaient plus travailler pour une compagnie employant des Noirs¹⁹.

Dorénavant, la question n'était plus de prouver l'existence de la discrimination raciale dans le taxi, mais de quelle manière on devrait la combattre. Les audiences publiques initiées par la Commission et rapportées par la presse ont permis au public de suivre les débats. La Ligue des droits et libertés, mandatée par les chauffeurs haïtiens pour les aider dans « la préparation et la déposition de leurs témoignages aux audiences » relève l'importance de la place des médias dans la lutte: leur « participation au travail de sensibilisation et d'éducation est cruciale²⁰ ». Cette place est importante dans la mesure où elle permet de dépasser le cadre purement juridique de la lutte: les poursuites légales intentées individuellement par certains chauffeurs haïtiens comportent des difficultés parfois insurmontables. De telles démarches sont exigeantes et requièrent des dépenses élevées:

Le citoyen ordinaire, remarque l'Association haïtienne des travailleurs de taxi, a-t-il les moyens financiers d'entreprendre les démarches extrêmement longues et coûteuses qui s'imposent en pareil cas? Est-il capable de supporter tous les préjudices et tous les inconvénients découlant de ce genre de

¹⁹ *Ibid.*, p. 2.

²⁰ «Le racisme dans l'industrie du taxi à Montréal: une action à poursuivre», *Bulletin de la Ligue des droits et libertés*, janvier-février 1984, p. 9, Archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

démarches: comparutions, déplacements, perte d'emploi ou risque de mise à pied?²¹

Face à ces difficultés, l'organisme ne voit d'autres moyens que d'accentuer le combat sur « le plan politique », c'est-à-dire de l'amener sur le terrain de la contestation communautaire et citoyenne et d'impliquer, pour ce faire, d'autres organisations sensibles à sa cause. Des mémoires, rédigés par des organismes communautaires et déposés au cours de l'enquête menée par la Commission, illustrent bien le fait que le combat des chauffeurs a trouvé un écho dans la communauté. En plus du BCCHM, des organisations comme Le Comité régional du Congrès national des femmes noires, la Maison d'Haïti et le Comité de promotion des minorités se lancent également dans la campagne pour dénoncer le racisme dans l'industrie du taxi²². Au terme des audiences publiques et de l'enquête, la Commission soumet des recommandations consistant à trouver un terrain d'entente entre les chauffeurs touchés directement par le racisme et les compagnies de taxi. Elle recommande particulièrement la réintégration des travailleurs congédiés injustement, un paiement non spécifié pour des « dommages réels et moraux », l'engagement formel de la « compagnie Moderne Taxi [de] réviser ses règlements, pratiques et procédures.²³ » Toutefois, cette entente « à l'amiable » n'aboutit pas, les poursuites

²¹ «Message de l'association haïtienne de taxi», *Ibid.*, p. 8.

²² «Un dossier ponctué de l'intervention de plusieurs organismes», *Ibid.*, p. 11.

²³ «L'enquête sur l'agglomération A-5: Origine, déroulement et conclusions», *Ibid.*, p. 14.

judiciaires sont donc entamées par la Commission auprès de la Cour supérieure de Montréal.

Ce combat contre le racisme allait entraîner non seulement une certaine solidarité communautaire, mais également développer chez les chauffeurs haïtiens une conscience de leur situation d'immigré venu d'un pays du Tiers-Monde. La lutte contre le racisme, pour eux, n'est pas réductible à une question de droits au travail, ou plutôt cette question ne peut être séparée de celles touchant leur identité et leur origine ethnique. S'il faut combattre le racisme dans la société québécoise, en exigeant sa place en tant que citoyen, il faut du même coup revendiquer sa fierté d'être noir et haïtien. Au cours de l'année 1984, les chauffeurs éditent une revue, *Le Collectif*, dans lequel ils abordent plusieurs thèmes portant sur la difficulté de leur métier, de leur combat quotidien, de la brutalité policière, mais également sur l'histoire d'Haïti, sur la domination étrangère du pays, sur les raisons qui poussent des milliers de leurs compatriotes à s'expatrier²⁴.

Au cours du mois de mai de la même année, la lutte contre le racisme dans l'industrie du taxi devient emblématique. À Montréal-Nord, un projet conçu en vue d'éduquer les gens du quartier sur la problématique des relations interculturelles que l'on considère à tort « comme un problème spécifique, isolé, séparé de l'ensemble des

²⁴ *Le Collectif, Organe des chauffeurs de taxi haïtiens*, volume 1, numéro 5, mars-avril 1984, Archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

autres situations sociales²⁵ » prend comme toile de fond le racisme dans le taxi. Au cours d'une conférence de presse tenue le 9 mai 1984, organisée conjointement par la Ligue des droits et liberté, l'Association haïtienne des travailleurs du taxi et le Collectif des chauffeurs de taxi noirs du Centre-Ville, des demandes précises sont formulées pour contrecarrer le racisme dans l'industrie du taxi. Les trois organismes demandent pourquoi des « actions vigoureuses » pour combattre la discrimination raciale dans l'industrie n'ont pas été prises, et cela malgré des preuves tangibles montrant clairement l'existence de cette discrimination dans le taxi. Ils s'interrogent sur « l'immunité avec laquelle certains protagonistes clairement identifiés à des pratiques racistes s'en tirent et, qui plus est, continuent d'être actifs dans l'élaboration de politiques pouvant déboucher sur des situations factuelles discriminatoires²⁶ ». Les trois associations font ici référence aux deux compagnies de taxi mentionnées plus haut qui affichaient ouvertement un racisme flagrant à l'égard des chauffeurs noirs.

Toutes ces actions judiciaires, toutefois, n'ont pas abouti. Par un jugement rendu le 6 juillet 1984, la Cour supérieure exonère les deux compagnies de taxi en question et les accusés sont acquittés²⁷. Pour Paul Déjean, cette décision renvoie à un problème plus général, dont non seulement le gouvernement du Québec mais également la communauté haïtienne et noire de Montréal doivent finalement tenir

²⁵ Projet d'intervention communautaire sur le racisme et la discrimination à Montréal-Nord, 2 mai 1984, Archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

²⁶ « Le racisme dans le taxi, l'escalade doit cesser », conférence de presse organisée par La ligue des droits et liberté, l'Association haïtienne des travailleurs de taxi, le Collectif des chauffeurs de taxi noirs du Centre-Ville, le 9 mai 1984, p. 9, Archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

²⁷ *Revue Droits et libertés*, volume 7, n°8, p. 5, décembre 1984, Archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

compte. Dans une lettre écrite au ministre de la Justice, il met en question la signification de la citoyenneté au Québec et se demande si une « minorité noire peut effectivement, dans ce pays, bénéficier des mêmes droits que tous les autres citoyens.²⁸ » La question du racisme dans l'industrie du taxi soulevait donc une autre, plus générale, qui consiste à savoir si l'intégration d'un groupe ethnique non-européen était possible dans la société québécoise. Cette façon d'interpeler le gouvernement ainsi que les actions posées pendant l'année 1984 pour soutenir la lutte des chauffeurs de taxi allaient porter fruit. Le 20 décembre 1984, la décision du tribunal fut renversée et les deux compagnies de taxi sont condamnées à payer « une amende maximale de 500\$ plus 2500\$ de frais²⁹ », une condamnation, somme toute symbolique, mais qui encourage le début d'un effort pour structurer la lutte contre le racisme dans le taxi. En mars 1985, on assiste à la création d'un Comité de surveillance pour « contrer le racisme » dans l'industrie, dont la formation est d'autant plus significative qu'il compte sur l'appui de deux ministères, ceux du Transport et du Commerce, du Bureau de taxi de la ville de Montréal, du BCCHM, de la Ligue des droits et liberté et des Associations de chauffeurs de taxi. Le comité a un double objectif: d'abord la prévention en participant « à l'élaboration et à l'évaluation périodique des lois et des réglementations régissant l'industrie du taxi », ensuite la

²⁸ Lettre de Paul Déjean à Pierre-Marc Johnson, ministre de la Justice du Québec, Montréal le 13 juillet 1984, Archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

²⁹ *Revue Droits et Libertés*, vol. 8, n°1. Janvier 1985. p. 3, Archives BCHM (Boîte: Droits de la personne).

correction en établissant « les recours correctifs auxquels seront référés ... les problèmes de discrimination.³⁰ »

La lutte contre la discrimination raciale dans l'industrie du taxi allait continuer de façon systématique et sporadique jusqu'à la fin des années 1980, et le racisme ouvert et institutionnalisé existant dans certaines compagnies connut un déclin lent, mais continu au cours de la décennie. Les succès remportés dans cette lutte eurent pour effets de renforcer la conscience de la nécessité de créer des organisations, comme ce fut le cas de l'Association haïtienne des travailleurs de taxi, organisme qui vit le jour au moment même où les chauffeurs noirs subissaient l'exclusion et le racisme dans l'exercice de leur métier. Ces succès ont permis aux chauffeurs haïtiens de prendre conscience de la nécessité de renforcer la solidarité communautaire, de tisser des liens avec d'autres organismes, haïtiens et québécois. En ce sens, on peut affirmer que ce combat, livré par les chauffeurs, pour intégrer l'industrie du taxi en tant que citoyens jouissant des mêmes droits que tous les autres, a contribué de façon significative à renforcer une conscience communautaire parmi les immigrants haïtiens de Montréal.

Le rejet du sang haïtien

Dans un communiqué rendu public le 10 mars 1983, la Société canadienne de la Croix-Rouge « déconseille le don de sang aux personnes appartenant aux groupes

³⁰ «Projet d'intervention pour contrer le racisme dans l'industrie du taxi à Montréal», présenté par l'Association haïtienne des travailleurs du taxi, et al., Montréal le 26 mars 1985, Archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

identifiés comme ayant de fortes chances (sic) d'être porteurs du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)³¹ ». Y figurent les personnes atteintes du SIDA ou qui présentent des symptômes de la maladie, les hommes homosexuels et bisexuels ayant plusieurs partenaires sexuels, les « Haïtiens récemment immigrés », les toxicomanes et toutes personnes qui ont des rapports sexuels avec des individus appartenant à ces groupes. Outre les malades souffrant du virus, parmi ces personnes « à risque », seuls les Haïtiens sont identifiés sans qu'un lien soit établi avec une pratique quelconque. Cibler les Haïtiens de cette manière, qu'ils soient « récemment immigrés » ou pas, développe l'idée qu'il existe une communauté ethnique atteinte d'une maladie contagieuse, dont on n'arrive pas à comprendre la cause. Ce ciblage finit par engendrer une stigmatisation d'autant plus importante que les Haïtiens représentent une « minorité visible », et, en tant que tels, subissent déjà les préjugés racistes. Comme l'écrit le journaliste Jean-Claude Leclerc, « cette lèpre sociale que la Croix-Rouge a jetée sur l'ensemble du groupe [ne pouvait représenter] pire cas de discrimination³² ». La décision de la Croix-Rouge trouva un écho important dans la presse. Existait également le risque qu'un public, friand de sensations fortes, de voir chez tous les Haïtiens un groupe porteur d'une maladie dont ignorait alors la nature et la cause. Ce risque était d'autant plus réel que, six jours avant le communiqué de la Croix-Rouge, le *Department of Health and Human Services* des États-Unis publiait

³¹ La Société canadienne de la Croix-Rouge, communiqué de presse diffusé le 10 mars 1983, p. 1 Archives BCHM (Boîte : Coupures de journaux).

³² Jean-Claude Leclerc, « La lèpre du SIDA », *Le Devoir*, 16 mars 1983, p. 8, Archives BCHM (Boîte : Coupures de journaux).

également une liste sur laquelle étaient inscrits les Haïtiens auxquels on demandait de s'abstenir de donner du sang³³. Comme au Canada, cette décision fut basée sur le fait que certains Haïtiens qui venaient d'immigrer aux États-Unis étaient porteurs du virus sans qu'on eût trouvé une explication rationnelle pour expliquer ce fait.

Cette situation provoqua un profond malaise dans la communauté haïtienne. Il ne s'agissait plus de problèmes liés au racisme qu'éprouvait un groupe particulier d'Haïtiens, comme les chauffeurs de taxi. Cette fois-ci, c'était toute la communauté qui se sentit concernée, malgré que le communiqué de la Croix-Rouge fit la différence entre les Haïtiens déjà établis depuis quelques années et ceux récemment arrivés. Dans la foulée de ces événements, s'est constitué le 11 mars 1983 le Comité conjoint haïtien sur le SIDA formé du BCCHM, de la Maison d'Haïti, de l'Association des médecins haïtiens à l'étranger (AMHE) et du Ralliement des infirmières et infirmiers des haïtiens de Montréal (ces deux derniers organismes étant fondés en 1982). Le Comité publie un communiqué de presse dans lequel il dénonce « l'approche sensationnaliste [...] des médias [qui est] de nature à créer un état de panique dans la communauté haïtienne et à provoquer [...] des réactions irrationnelles vis-à-vis d'une minorité nationale, stigmatisée sans nuance et sans preuves valables³⁴ ». Par ailleurs, le communiqué exige de la part de la Croix-Rouge et de la

³³ Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada, *Rapport final, volume 1, 1993*, p. 213, Archives BCHM (Boîte: Droits de la personne).

³⁴ « Communiqué de presse par l'Association des Médecins Haïtiens à l'Étranger et al », 11 mars 1983, Archives BCHM (Boîte: Coupures de journaux).

presse « qu'elles fassent publiquement et sans équivoque les rectifications qui s'imposent³⁵ ».

Identifier arbitrairement certains membres de la communauté haïtienne comme sidéens ou porteurs du virus finit par développer dans l'imaginaire collectif des stéréotypes liant toute la communauté haïtienne à la maladie. Les différences sociales entre les immigrants de la « première vague » et ceux de la « deuxième vague » ainsi que les différentes perceptions qu'en avait la société d'accueil s'estompent pour laisser place à une conception d'une communauté « homogénéisée ». Les Haïtiens de Montréal et d'ailleurs au Canada étaient devenus une « population » à qui on attribuait certaines caractéristiques, et c'est désormais au nom de cette population que la lutte devait être menée. Paul Déjean s'adressant à la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déclare que c'est « pour redresser la situation intolérable faite à la population haïtienne du Québec et du Canada » que des mesures judiciaires peuvent être prises³⁶.

Les aspects sociaux de la « crise » causée par l'apparition du SIDA prenant un tournant de plus en plus dramatique, il était devenu important de prendre des mesures nécessaires pour contrecarrer tout dérapage. Le 13 avril 1983, une réunion entre des membres de la communauté haïtienne, du ministère de la Santé et de la Croix-Rouge fut organisée à Toronto en vue de trouver une solution qui conviendrait aux

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Lettre de Paul Déjean à Madame Monique Bégin, Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, 14 mars 1983, Archives BCHM (Boîte: Droits de la personne).

différentes parties. Trois médecins haïtiens, Dr. Anthony Alcindor, Dr. Ernst Cresseau et le Dr. Louis Roy, ainsi que Paul Déjean y prennent part. Leur objectif principal consiste essentiellement à faire comprendre « le désarroi général causé au sein de la communauté haïtienne au Québec par le communiqué de la Croix-Rouge³⁷ ». Tout en reconnaissant à cette dernière le droit de « protéger les malades qui reçoivent du sang au Canada », ils proposèrent de trouver « une formule pour calmer les esprits d'un groupe national qui a déjà dû souffrir d'autres problèmes de discrimination dans un passé récent³⁸ ». En ne mettant pas en cause la décision de la Croix-Rouge de considérer certains Haïtiens comme un groupe « à risque », cette « formule » était vouée à l'échec. Malgré qu'un compromis fut accepté entre les médecins haïtiens, Paul Déjean et les représentants de la Croix-Rouge et du ministère de publier un communiqué conjoint en vue de dissiper tout malentendu tendant à voir dans tous les Haïtiens des « porteurs » du virus, il était évident que l'amalgame eut un impact profond sur l'imaginaire collectif. Déconstruire cet amalgame ne pouvait pas se faire uniquement au moyen de communiqués. D'ailleurs, trois mois après la rencontre, la Croix-Rouge sortit un nouveau communiqué dans lequel elle réitéra « sa position en ce qui concerne les dons de sang provenant des membres de groupes identifiés comme étant particulièrement menacés par le SIDA³⁹ ». Cette décision est soutenue par la ministre fédérale de la Santé, Monique Bégin, qui, dans une lettre

³⁷ Procès-verbal d'une réunion entre les membres de la communauté haïtienne et les directeurs du service de transfusion sanguine de la Croix-Rouge canadienne, 13 avril 1983, Archives BCHM, p. 3 (Boîte: Droits de la personne).

³⁸ *Ibid.*

³⁹ « Communiqué de la Croix-Rouge », 22 juillet 1983, Archives BCHM (Boîte: Coupures de journaux).

envoyée à Paul Déjean le 21 septembre 1983, explique que ce sont « Les statistiques établies par le Bureau d'épidémiologie [du ministère de la Santé] [qui] ont permis d'identifier des groupes susceptibles d'être porteurs [du virus], un des groupes étant représenté de façon significative par les Haïtiens ». C'est pourquoi il est déconseillé à ces groupes de donner leur sang. Elle fait remarquer de plus que « toutes les agences de transfusion en Amérique du Nord ont d'ailleurs adopté la même position⁴⁰ ».

La volonté qu'affichaient au départ les dirigeants de la Croix-Rouge et du ministère de la Santé d'entreprendre le dialogue avec les membres de la communauté, plus particulièrement avec le Comité conjoint haïtien sur le SIDA, en vue de trouver un moyen de conjurer l'ostracisme dont les Haïtiens étaient victimes, n'a pas abouti à élaborer des solutions concrètes. Le ministère continue de soutenir la décision de la Croix-Rouge d'identifier les Haïtiens comme un groupe à « risque ». Voulant toutefois garder le dialogue avec le Comité pour montrer sa bonne foi, il l'informe que les « fonctionnaires responsables au ministère ont rayé les Haïtiens de la liste des groupes à haut risque pour le SIDA et les ont rangés dans une catégorie plus appropriée dite *facteurs d'exposition à l'étude*⁴¹ ». Une contradiction que Paul Déjean n'a pas manqué de relever dans une lettre envoyée à la ministre le 27 mars 1984. Déjean en profite également pour dénoncer les décisions unilatérales prises par la Croix-Rouge qui, en ce qui a trait aux décisions touchant la communauté haïtienne,

⁴⁰ Lettre de Monique Bégin, « Ministre de Santé nationale et du Bien-être social, à Paul Déjean, 21 septembre 1983, Archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

⁴¹ Lettre de Monique Bégin, Ministre de Santé nationale et du Bien-être social, à Paul Déjean, 21 mars 1984, Archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

n'a pas consulté « ni le Comité conjoint haïtien sur le SIDA ni aucun organisme connu de la communauté haïtienne⁴² ».

La « crise » provoquée par la perception de plus en plus généralisée liant le SIDA avec les Haïtiens prend un tournant important au début du mois de mai 1984: le ministère publie un dépliant dans lequel est indiqué que 24% des sidéens au Québec et au Canada sont des Haïtiens⁴³. Cette publication eut un impact d'autant plus considérable qu'elle a été diffusée massivement dans les médias, les centres d'achat et autres lieux publics, et qu'elle ne faisait aucune distinction entre les Haïtiens récemment immigrés et ceux établis depuis des années dans la province et au Canada. L'idée que les Haïtiens semblaient être porteurs du virus du SIDA était reprise dans la presse sans aucune critique. Dans un article publié le 30 juin 1984, le quotidien *Le Devoir* fait par exemple état d'une étude réalisée sur 10 familles haïtiennes souffrant de la maladie sans préciser si tous les membres y sont atteints. Tout en précisant que le « SIDA a été découvert chez les homosexuels et les drogués », l'auteur remarque que l'« on ne sait pas pourquoi les Haïtiens y sont sensibles », et conclut que « 26 des 92 cas de SIDA rapportés sont des Haïtiens⁴⁴ ».

⁴² Lettre de Paul Déjean à Monique Bégin, Ministre de Santé nationale et du Bien-être social, 27 mars 1984, Archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

⁴³ «Le SIDA au Canada: Ce que vous devriez savoir» Préparé par le Comité consultatif national du SIDA, Ministère de Santé et Bien-Être social, Canada, mai 1984, Archives BCHM (Boîte: Documentation Med-Écrit).

⁴⁴ «Les enfants souffrants du SIDA l'attrapent de leur mère avant la naissance», *Le Devoir* 30 juin 1984, p. 4.

Un journal publié à Montréal-Nord explique que le virus du SIDA « s'attaque plus particulièrement aux groupes suivants: les homosexuels ou les bisexuels mâles très actifs, les toxicomanes [...], les immigrants originaires d'Haïti, les hémophiles⁴⁵ ». Les agences de voyages conseillent aux touristes qui veulent se rendre en Haïti d'être « sages » afin d'éviter le risque d'attraper la maladie⁴⁶.

Dans un contexte où il n'y avait pas de consensus scientifique au sujet de la transmission de la maladie, l'effet sur l'imaginaire collectif d'un tel tapage médiatique autour du virus eut un impact d'autant plus considérable qu'au début de l'année 1985, les trois principaux journaux de Montréal, *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal*, faisaient état d'une augmentation exponentielle de cas de SIDA au Canada⁴⁷. La croyance en l'existence d'un lien « mystérieux » entre les Haïtiens et la maladie prenait encore une plus grande proportion aux États-Unis. Certaines études, expliquant l'origine du SIDA, font référence à un « virus africain introduit aux États-Unis par les Haïtiens [...] ou à un micro-organisme parmi des populations paysannes isolées et superstitieuses qui se contaminaient au cours d'étranges pratiques vodou⁴⁸ ». Le 4 mars 1983, soit sept jours avant que le ministère fédéral canadien de la Santé ait classé les Haïtiens comme un groupe à « risque »,

⁴⁵ «Ce qu'il faut savoir sur l'herpès, la syphilis (sic) et le sida», *Guide de Montréal-Nord*, 11 juillet 1984, p. 10, Archives BCHM (Boîte : Coupures de journaux).

⁴⁶ «Haïti, ce qu'il faut savoir», *Bulletin Voyage*, 5 novembre 1984, p. 2, Archives BCHM (Boîte : Coupures de journaux).

⁴⁷ Le 4 janvier parurent trois articles mentionnant l'augmentation de cas de SIDA au Canada: «Les cas de SIDA ont triplé en 1984», *Le Journal de Montréal*, «Le SIDA a frappé 109 Canadiens en 1984», *La Presse*, «SIDA: diminution en 85», *Le Devoir*, Archives BCHM (Boîte : Coupures de journaux).

⁴⁸ Paul Farmer, *SIDA en Haïti. La victime accusée*, Les Éditions Kathala, 1996, p. 164

l'organisme national américain, le Centre national de dépistage et de contrôle des maladies infectieuses (dont le sigle anglais est le CDC), « désignait pour la première fois quatre *groupes à haut risque* [qu']on rebaptisa le club des quatre H, c'est-à-dire des homosexuels, des Haïtiens, des hémophiles et des héroïnomanes⁴⁹ ». Le syndrome des « 4 H » fut repris par la presse populaire alors que « des spéculations du même ordre firent leur apparition dans toutes les grandes revues médicales et dans diverses publications universitaires⁵⁰ ».

À Montréal, l'incertitude à propos de l'origine de la maladie et son mode de propagation contribue à accroître la peur de tout individu classé comme « porteur » du virus. L'imaginaire populaire percevait par conséquent toute personne d'origine haïtienne atteinte du SIDA comme un cas inexpliqué, et, en tant que tel, sujet à toutes formes de spéculations. L'inquiétude atteignit même les membres de la communauté haïtienne qui non seulement subissaient l'ostracisme, mais commençaient également à développer des soupçons relatifs à la possibilité que le virus soit d'origine haïtienne. Le vodou est particulièrement perçu parmi de nombreux protestants haïtiens comme étant responsable de toutes les calamités qui frappent le pays d'origine, et le SIDA n'en était qu'une parmi d'autres. Cette croyance ne relevait pas uniquement de spéculations religieuses, elle était aussi renforcée par des études « scientifiques » qui mettaient la pratique du vodou au cœur même de l'origine du virus. Dans une étude publiée en 1986, deux chercheurs américains, Moore et LeBaron, affirment que les

⁴⁹ *Ibid.*, p. 267.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 268.

conditions difficiles de vie des Haïtiens et la pratique du vodou ont peut-être donné naissance au virus: « L'interdépendance systémique du sous-développement, de conditions de vie difficiles physiquement et psychologiquement, d'un culte vodou officiellement admis et prospérant sur un substrat de difficultés, et enfin d'une activité touristique limitée et résolument hors-norme, cette interdépendance pourrait avoir donné naissance au SIDA⁵¹ ».

Dans un tel contexte, il était difficile de lutter contre les préjugés et d'aider les malades souffrant de la maladie, ces derniers étant perçus comme les « pestiférés » des temps modernes. Les « tensions sociales » créées autour de l'origine du virus atteignent un tel point qu'il a fallu prouver scientifiquement que le sang des Haïtiens n'était pas différent de celui de la majorité des gens habitant l'île de Montréal. De juin à septembre 1983, le médecin d'origine haïtienne Alix Adrien, en collaboration avec le Ralliement des infirmières haïtiennes de Montréal, préleva du sang des membres de la communauté pour montrer que les « Haïtiens n'ont pas un profil immunologique différent des Québécois⁵² ». Cette expérience concluante ne pouvait certes pas, par elle-même, faire disparaître les préjugés, mais elle permit au moins de déconstruire bon nombre de fausses théories liant la nationalité haïtienne au SIDA.

⁵¹ Alexander Moore, Ronald LeBaron, « The Case for a Haitian Origin of the AIDS Epidemic », in D. Fieldman et Th. Johnson (sous la dir. de), *The Social Dimensions of AIDS: Method and Theory*, New York, Praeger, 1986, pp. 77-93, cité dans Paul Farmer, *Ibid.*, p. 280.

⁵² « Comité de Soutien: SIDA, Bref historique de la fondation du comité de soutien-SIDA », Archives BCHM (Boîte : Coupures de journaux).

Les débats autour de la question de l'origine du SIDA allaient s'estomper graduellement pour laisser place à des recherches touchant le mode de propagation de la maladie, l'isolement, les conséquences psychologiques et les préjugés auxquels les personnes qui en sont atteintes font face. Une conférence canadienne sur le SIDA d'une durée de trois jours, le 10, 11 et le 12 mai 1985, fut organisée à l'Université du Québec à Montréal. Au terme de cette conférence prit naissance la Société canadienne du SIDA dont l'objectif essentiel était de promouvoir l'éducation et les recherches sur le SIDA. La nouvelle association vise également à mettre en œuvre une autre approche thérapeutique consistant à combattre l'isolement souffert par les malades. Un membre du Ralliement des infirmières haïtiennes, Marie-Luce Ambroise, fait partie de son comité exécutif. Au cours de la conférence, Ambroise et deux autres membres du Ralliement, Lisette Romulus et Marlène Rateau, se sont respectivement penchées sur les caractéristiques de la maladie, les précautions à prendre en milieu hospitalier pour en éviter la propagation et l'impact psychologique dévastateur sur la communauté haïtienne après la décision de la Croix-Rouge de classer les Haïtiens comme un groupe « à risque »⁵³.

Cette participation haïtienne à la conférence et à la Société est significative dans la mesure où elle a permis un dialogue entre les membres d'une communauté isolée, ostracisée et les représentants du gouvernement et du milieu universitaire. Ce dialogue était propice à une meilleure compréhension des procédures à mettre en

⁵³ «Le Ralliement», *Dossier SIDA*, volume II, n° 3, Montréal, juillet 1985, Archives BCHM (Boîte: Coupures de journaux).

place pour lutter contre la propagation de la maladie et les impacts sociaux et psychologiques qui en découlait. L'organisation de la conférence et la création de la Société, malgré leur pertinence, ne suffirent toutefois pas à dissiper les malentendus et à déconstruire les stéréotypes propagés par la grande presse. En témoigne cette lettre envoyée le 11 août de la même année par un membre du Ralliement, Myrtha Dominique, à Louise Beaudoin, alors journaliste à Radio-Canada. Dénonçant que l'entrevue qu'elle avait accordée à la journaliste avait été utilisée pour stigmatiser toute la communauté haïtienne, Dominique écrit:

... lorsque je vous ai parlé de l'exiguïté des pièces abritant certains malades et de la promiscuité qui en découlait, je n'ai jamais voulu présenter cette situation comme étant celle de la totalité ou de la majorité des Haïtiens vivant à Montréal; pas plus qu'il ne s'agissait de marquer, comme trop de médias le font avec une effarante et coupable légèreté, toute la communauté haïtienne d'un stigmat injuste et non fondé⁵⁴.

Il est intéressant de remarquer que le gouvernement québécois, à l'époque dirigé par René Lévesque, ne prit aucune position officielle sur la question. Dans le contexte politique difficile de l'après-référendum de 1980, le Parti québécois faisait face à une crise qui menaçait son avenir et ne pouvait risquer, par conséquent, de prendre position dans une controverse qui semblait diviser la population. À partir de 1985, c'est surtout sur le plan social que les débats autour de la question de l'origine de la maladie se sont poursuivis. La grande presse fit ses choux gras en continuant à

⁵⁴ Lettre de Myrtha Dominique à Louise Beaudoin, Montréal, 11 août 1985, Archives BCHM (Boîte: Droits de la personne).

publier des articles controversés⁵⁵ sur le sujet malgré que la Croix-Rouge ait adopté une position plus nuancée en enlevant de la liste des personnes « à risque » les Haïtiens⁵⁶. En novembre 1985, la décision de la Croix-Rouge de soumettre à des tests de détection du virus tout le sang collecté au Canada contribua à apaiser les esprits, mais il fallut attendre jusqu'au début des années 1990 pour que disparaisse progressivement le « lien » entre Haïtiens et SIDA dans l'imaginaire collectif.

La lutte contre la brutalité policière

Le 20 juin 1979 surviennent trois incidents impliquant des jeunes adultes haïtiens et la police de Montréal. Selon des témoignages rapportés par Paul Déjean, les faits se déroulent à deux endroits différents sur la rue Bélanger, le parc Ste-Bernadette et le restaurant « Chez Marlène ». Les Haïtiens auraient été victimes d'insultes racistes et l'un d'eux aurait été frappé au visage par un policier. L'origine des incidents viendrait d'un ordre formel et arbitraire de la part des policiers demandant aux Haïtiens de vider les lieux, plus précisément de laisser le parc et de ne pas circuler devant le restaurant⁵⁷. Selon les témoignages, les policiers auraient invectivé les Haïtiens en faisant allusion à leur « race » et à leur pays d'origine. Après

⁵⁵ Pour comprendre l'importance de ce tapage médiatique, voir Paul Déjean, « SIDA ou SIDI? Oui, le cas d'Haïti est troublant », *Haïti Progrès*, 2 au 8 octobre 1985, p. 12, Archives BCHM (Boîte : Coupures de journaux).

⁵⁶ En 1985, la Croix-Rouge publia un feuillet sur lequel elle ne mentionne pas les Haïtiens, mais il est tout de même indiqué que toute personne ayant «...séjourné au cours de cinq dernières années dans des régions où le SIDA est endémique: Tchad, Haïti, Zaïre, etc.» devait s'abstenir de donner son sang. Archives BCHM (Boîte : Documentation Med-Écrit).

⁵⁷ Paul Déjean a rapporté, avec beaucoup de détails, les différents témoignages. Voir: Compte-rendu rédigé au Bureau de la Communauté Chrétienne des Haïtiens de Montréal, à partir de plusieurs témoignages de témoins oculaires, par Paul Déjean, le 21 et le 22 juin 1979, Archives BCHM (Boîte: Droits de la personne). Ces incidents ont été relatés également dans un mémoire rédigé par la Maison d'Haïti à la fin des années 1980 : Archives Maison d'Haïti (Boîte : 004).

la « crise » du SIDA et le racisme dans l'industrie du taxi, comme nous l'avons vu plus haut, ces incidents renforçaient une fois de plus, aux yeux de la communauté, la croyance que les Haïtiens n'étaient que des citoyens de deuxième ordre, voire des non-citoyens. Par ailleurs, au début des années 1980, la crise économique que traverse le Québec se traduit, en particulier, par l'augmentation du chômage, comme nous l'avons souligné. Cette situation contribue à créer les conditions d'une montée en puissance de l'intolérance et du racisme. Dans un tel contexte, la « visibilité » des Haïtiens, y compris d'autres communautaires noires, devenait de plus en plus évidente.

Ces moments, traversés de tensions, de polémiques et de luttes, ont été l'occasion de jeter les bases d'une structuration élargie de la communauté haïtienne. Les questions touchant les différences entre la « première vague » et la « deuxième vague » étant résolument dépassées, c'est sur l'organisation de défense des droits en tant que citoyens que la lutte va se porter. La Maison d'Haïti, qui s'était donnée essentiellement pour objectif au départ d'intégrer harmonieusement les immigrants haïtiens de la « deuxième vague » dans la société québécoise, développe un discours plus militant visant à défendre les « intérêts de la communauté haïtienne de Montréal⁵⁸ ». La notion de « la défense de la communauté » sera le nouveau leitmotiv unificateur pour rallier différentes organisations à une même cause, celle qui consiste à défendre les droits d'une « minorité visible » qui subit la discrimination et

⁵⁸ «Rapport sur les incidents racistes à l'égard de la communauté haïtienne», La Maison d'Haïti, 1983, Archives Maison d'Haïti (Boîte : 004).

l'exclusion. Cette unification se fera sur une base politique, une affinité idéologique, et non sur une base ethnique. L'une des personnalités haïtiennes les plus marquantes de l'époque, le jésuite Karl Lévêque, dispose d'une émission dominicale radiophonique très écoutée dans la communauté. Dans l'un de ses éditoriaux, il invite les Haïtiens de ne pas tomber dans l'amalgame, « [d']éviter la provocation de certains médias de faire croire à un climat général d'hystérie et de racisme dans la population québécoise. Le racisme existe à Montréal, mais les réactions caractérisées de discrimination sont le fait de minorités dont les intérêts sont clairement menacés⁵⁹ ». D'inspiration marxiste, Lévêque conçoit le racisme comme une échappatoire consistant à diviser les travailleurs, à pousser les « blancs prolétaires [...] à reporter sur les maudits étrangers un ressentiment qui s'enracine sur leur propre aliénation⁶⁰ ».

Toutefois, le silence du gouvernement Lévesque est perçu comme dénotant une certaine complicité. Dans une conférence de presse, le Dr. André Fortas, un membre de la communauté antillaise de Montréal, dénonce « le silence du ministre québécois de la Justice, qui prétend contrôler les activités de la GRC tout en se révélant incapable de contrôler sa propre police ». Pour Fortas, cette attitude relève « d'une politique nationaliste développant une certaine fierté au détriment de la fierté

⁵⁹ Karl Lévêque, Haïti. «La dictature, la diaspora, le peuple.», Éditions du groupe culturel *Les Flamboyants* sur les ondes de CIBL-MF, Montréal janvier 1983, p. 123 cité par Hérold Toussaint, *Sociologie d'un jésuite haïtien. Karl Lévêque, éducateur politique*, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, juin 2014, p. 145.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 147.

des autres⁶¹ ». Soulignons cependant que nous n'avons trouvé aucun document qui montre que la communauté haïtienne partageait cette opinion. Les prises de position publique de René Lévesque et de plusieurs élus du Parti québécois contre la déportation des « 1500 » au milieu des années 1970 concourraient à montrer la bonne foi et l'ouverture du parti à une politique de l'immigration moins discriminatoire. Jacques Couture, devenu ministre de l'Immigration en 1977 sous le gouvernement péquiste, en réaction au témoignage du journaliste Jean Claude Leclerc paru dans *Le Devoir* le 23 juin 1979 touchant les incidents à la rue Bélanger, disait « appuyer l'idée de désigner un enquêteur indépendant pour faire lumière sur une charge policière dirigée principalement contre les Haïtiens ». Pour lui, il est « urgent que le gouvernement montre ses couleurs dans une affaire dont la gravité est sans limite pour la société québécoise qui se veut ouverte sur le monde⁶² ».

Mais si les condamnations du ministre Couture ne laissent aucun doute sur sa volonté de dénoncer le racisme, tel qu'il s'est manifesté dans les incidents à la rue Bélanger, le gouvernement n'a jamais pris une position officielle sur la question de la brutalité policière ni élaboré une politique pour combattre le racisme. Cette lutte s'effectuera essentiellement sur le plan social. Des initiatives prises par certains groupes de la société civile allaient introduire dans l'espace public la problématique du racisme en considérant ce dernier comme un élément constitutif de la société.

⁶¹ Clément Trudel, « Haïtiens brutalisés par la police. Couture: il faut enquêter d'urgence », *Le Devoir* 28 juin 1979, p. 3, Archives BCHM (Boîte : Coupures de journaux).

⁶² *Ibid.*

Désormais l'approche pour comprendre le racisme est systémique. Le premier décembre 1978, au terme d'un colloque organisé sur le racisme par une vingtaine d'organismes québécois, fut fondé le Mouvement québécois pour combattre le racisme (MQCR). Considérant le « racisme comme phénomène social en général », le nouvel organisme se donne pour objectif d'informer le public en organisant activités et colloques⁶³.

C'est également dans ce contexte qu'une association nommée Comité du 20 juin est mise sur pied, le nom faisant référence aux incidents survenus à la rue Bélanger. Constitué de plusieurs organismes, dont le MQCR, son objectif consiste à prendre des dispositions afin de combattre la brutalité policière et « [d']extirper le fléau du racisme ». Sous l'égide du Comité, une manifestation est organisée le 6 juillet de la même année devant la Cour municipale pour demander la libération de deux jeunes Haïtiens inculpés et exiger la condamnation de la brutalité policière. Plusieurs pétitions et communiqués de presse parurent dans l'objectif de sensibiliser un large public dans la lutte contre la brutalité policière et le racisme⁶⁴. Au cours de l'été 1979, surviennent d'autres incidents⁶⁵ impliquant des policiers et des membres

⁶³ *Mouvement Québécois pour Combattre le Racisme, Plan de développement 1980-1983*, p2., Archives Maison d'Haïti (Boîte : 014).

⁶⁴ Voir « Pétition contre le racisme de la police de Montréal », également « communiqué de presse contre le racisme de la police de Montréal » par le MQCR, 26 juin 1979, Archives BCHM (Boîte: Droits de la personne).

⁶⁵ Un rapport rédigé par la Maison d'Haïti fait état de plusieurs incidents avant, pendant et après l'été 1979 et illustre bien les relations difficiles entre la police et la communauté haïtienne : « Mémoire soumis par la Maison d'Haïti à la Commission d'enquête sur la brutalité policière. » Nous n'avons pas trouvé la date exacte du mémoire, mais les derniers incidents dont il fait mention datent de

de la communauté haïtienne. L'un des plus marquants est sans doute l'arrestation arbitraire de Wilfrid Charles, victime du profilage racial. Lorsque Charles demande la raison de son arrestation, « un des policiers lui répond brutalement: *ferme ta gueule sale nègre!*⁶⁶ ».

Si ces incidents illustrent clairement les relations pour le moins difficiles entre les policiers et les membres de la communauté haïtienne, il n'en reste pas moins, comme ce fut le cas pour la question du SIDA et la discrimination dans le taxi, qu'ils sont symptomatiques d'une société où le problème du racisme semble devenir un phénomène banal. À la fin des années 1970 et tout au long des années 1980, les luttes pour dénoncer le racisme, pour demander que des enquêtes soient effectuées particulièrement dans le dossier de la brutalité policière prirent une place importante dans la vie communautaire haïtienne à Montréal. La confiance en la police ou plus précisément dans la possibilité de trouver justice s'érodait de façon importante. Dans une étude publiée par un groupe de chercheurs de l'Université de Montréal rapportée par le quotidien *Le Devoir*, il est indiqué qu'« une des grandes sources de tensions entre les minorités et la police est la quasi-impossibilité pour les citoyens de faire entendre leurs plaintes contre la police et de corriger les injustices qu'ils subissent⁶⁷ ». Cette méfiance se manifestait également à l'égard d'un organisme tel

septembre 1979. Nous présumons que c'est environ à cette époque qu'il a été rédigé. Archives Maison d'Haïti (Boîte : 014).

⁶⁶ Témoignage de Wilfrid Charles. Recueilli par Paul Déjean le 20 juillet 1979, au Bureau de la C.C.H.M. (BCCHM), Archives BCHM (Boîte: Droits de la personne).

⁶⁷ «Une étude indique que les plaintes contre la police devraient être tranchées par un tribunal indépendant», *Le Devoir* 20 février 1985, p. 3, Archives BCHM (Boîte : Coupures de journaux).

que le Comité d'examen des plaintes (CEP) chargé de traiter les accusations portées contre la police. Cet organisme était composé majoritairement de policiers, ce qui laissait évidemment planer d'importants doutes sur son impartialité. Cette question touchant la composition du CEP fut soulevée par plusieurs organisations.

Dans un mémoire soumis à la Commission de sécurité publique en mars 1985, le Centre de recherche-action sur les relations raciales (C.R.A.R.R) indique que

les groupes minoritaires qui ont eu des expériences directes avec le CEP, le décrivent comme étant faible, inefficace et souvent indifférent aux problèmes entre police et minorités. Ils n'ont pas confiance en ce système puisqu'il est un organisme interne de la police, dont le mandat est d'examiner et de contrôler le comportement des policiers eux-mêmes. Donc le caractère interne et même *incestueux* du Comité détruit sa crédibilité et son impartialité⁶⁸.

D'autres organisations⁶⁹ reprendront à leur compte la critique liée à la composition du CEP et recommanderont une restructuration de l'organisme. De plus, des recommandations touchant l'origine ethnique des agents composant les forces policières seront soumises également à la Commission de la sécurité publique. En 1984, le nombre de policiers de la CUM d'origine africaine s'élève seulement à quatre sur un total de 4 500⁷⁰. Pour ces organismes, la réforme structurelle du CEP ainsi que l'augmentation du nombre d'agents d'origine ethnique minoritaire au sein

⁶⁸ «Le Comité d'Examen des Plaintes du service de police de la CUM», Le C.A.R.R., mémoire soumis à la Commission de la Sécurité Publique, p. 2, Montréal, mars 1985, Archives BCHM, (Boîte : Droits de la personne).

⁶⁹ À part le C.A.R.R., on compte également La ligue pour les droits de l'homme de B'NAI B'RITH, Canada, qui soumet un mémoire à la Commission de la Sécurité Publique intitulé «Hiring Criteria for the M.U.C Police Force and Minority Representation», 1985, Archives BCHM, (Boîte droits de la personne).

⁷⁰ Voir «Get the Ball Rolling», *The Gazette*, Montreal, Friday, April 27 1984, p.B-2, Archives BCHM (Boîte: Coupures de journaux).

de la police pourraient contribuer à résoudre les problèmes de la brutalité policière à l'égard des minorités.

Tout l'avenir des relations entre les policiers et la communauté haïtienne semblait reposer sur ces réformes. Or, celles-ci, quoique nécessaires, ne faisaient-elles pas au fond aborder en surface un problème beaucoup plus profond, s'inscrivant plutôt dans une problématique plus large relative à la place des groupes ethniques non-européens au sein de la société québécoise? Deux associations, l'une haïtienne et l'autre africaine, remarquent que pour faire cesser cette brutalité qu'

il ne suffit pas qu'on nous promette d'ouvrir une enquête. Il ne suffit même pas que l'enquête soit effectivement tenue, car quelles que soient les conclusions auxquelles elle peut aboutir et quelles que soient par ailleurs les sanctions qui seront prises contre les coupables, rien ne pourra nous garantir qu'à l'avenir les nègres auront la liberté de circuler et de vivre au Québec sans courir le risque d'être à nouveau pourchassés par la police⁷¹.

Le mot « nègre » n'est pas utilisé ici de façon anodine, il symbolise, pour ces organisations, la réalité d'un groupe qui historiquement a été exclu de tous droits de citoyen. Ainsi ces « nègres », « loin d'être des citoyens à part entière sont devenus des *citoyens entièrement à part* dans une société où ils sont pourtant des contribuables⁷² ».

L'approche consistant à voir dans le racisme un phénomène systémique a été reprise dans deux mémoires rédigés par la Maison d'Haïti. Dans les recommandations

⁷¹ Texte de l'Association des Citoyens d'Origine Haïtienne au Canada (A.C.O.H.C.) et le Rassemblement des Africains du Québec (R.A.Q.) La date n'est pas indiqué, mais le contenu suggère que le texte est probablement paru en 1979 après les incidents sur la rue Bélanger, p. 1, Archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

⁷² *Ibid.*, p. 2.

présentées par cette dernière, il est question d'inclure dans la « formation des policiers la dimension multiculturelle de la société canadienne⁷³ ». Il faudrait aussi changer l'image du Noir « véhiculée dans les mass-medias, dans les manuels scolaires, etc ». Pour l'organisme, dans la société québécoise, le problème du racisme doit être compris comme un problème « hérité de l'histoire coloniale...[d'une société] dont l'inconscient collectif reste imprégné de l'image stéréotypée du noir: un être inférieur, sous-développé, un être à civiliser, à évangéliser⁷⁴ ».

Les « tensions » entre la police montréalaise et la communauté haïtienne demeureront constantes tout au long des années 1980. Le manque de confiance dont fait preuve la communauté envers le corps policier constituera une source de profond malaise. Dans les années 1990, Jean-Claude Icart, alors directeur du BCHM, fait parvenir au coroner en chef, Pierre Morin, une lettre exprimant l'inquiétude du Bureau concernant « le décès de M. Ernst Prophète suite à son arrestation et incarcération à la prison de Bordeaux ». Icart demande alors que « l'enquête relative à ce dossier soit déclarée publique à la satisfaction de tous⁷⁵ ».

⁷³ Nous n'avons pas trouvé la date exacte de ces deux mémoires, l'un d'entre eux a été soumis à la fin de l'année 1987 parce qu'il fait référence au jeune Anthony Griffin abattu par un policier le 11 novembre 1987.

⁷⁴ *Bulletin*, volume 3, numéro 3, mai 1979, Archives Maison d'Haïti (Boîte : 012). Il n'est pas précisé à quel organisme ces mémoires ont été soumis.

⁷⁵ Lettre de Jean-Claude Icart à M. Pierre Morin, coroner en chef, Montréal 19 août 1993, « La communauté haïtienne du Québec et le référendum », *Collectif Paroles*, n°5, avril-mai, 1980, p. 2, Archives BCHM (Boîte : Droits de la personne).

En conclusion, la lutte contre la discrimination s'inscrit dans le cadre d'une lutte qui a commencé avec la volonté d'intégrer le marché du travail. Mais cette lutte a ceci de particulier: en dénonçant la discrimination, elle se fait au nom de la communauté. Il n'est plus question désormais, dans l'espace public, de différencier les deux « vagues » de l'immigration haïtienne: les Haïtiens étaient perçus comme une communauté homogène, celle d'un groupe ethnique non-européen luttant pour ses droits à l'intégration, au travail et à la citoyenneté.

Conclusion

Dans son livre, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, le sociologue français d'origine magrébine, Abdelmalek Sayad, écrit:

Le séjour qu'on autorise à l'immigré est entièrement assujéti au travail, la seule raison d'être qu'on lui reconnaisse: d'être en tant qu'immigré d'abord, mais aussi très vite en tant qu'homme – sa qualité d'homme étant subordonnée à sa condition d'immigré. C'est le travail qui fait *naître* l'immigré, qui le fait être; c'est lui aussi, quand il vient à cesser, qui fait *mourir* l'immigré, prononce sa négation ou le refoule dans le non-être. [...] Le travail étant la justification même de l'immigré, cette justification – en dernière analyse, l'immigré lui-même – disparaît sitôt que disparaît le travail qui fait être l'une et l'autre¹.

À première vue, cette pensée du sociologue ne paraît pas refléter la réalité de la « première vague » de l'immigration haïtienne à Montréal. Ces premiers immigrants, étant avant tout des exilés politiques, considéraient leur établissement dans la métropole comme passager. Le travail, certes, leur donnait la possibilité de trouver une place dans la société, bien souvent à la hauteur de leur diplôme, mais ce travail ne déterminait pas leur existence en tant qu'immigré. C'est plutôt l'exil politique qui expliquait leur existence et leur vécu au Québec, et c'est pour s'assumer comme exilés qu'ils ont pris place dans la société québécoise. Leur situation existentielle prenait en ce sens un double sens: leur lien avec le Québec se réalisait par le travail et aussi par les solidarités intellectuelles et culturelles qu'ils tissaient avec les écrivains québécois, mais leur existence à l'étranger était avant tout celle d'exilés politiques

¹Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. L'illusion du provisoire*, Éditions Raisons D'agir, 2006, p. 50, 51.

visant le retour au pays d'origine. La question de la communauté ne se posait pas comme une réalité concrète. Autrement dit, l'avenir de l'immigration haïtienne se constituant et se transformant en tant que groupe ethnique conscient de lui-même n'était pas envisagé. Cela montre clairement que l'existence d'une communauté ne dépend pas uniquement de la présence d'individus dans une société donnée, elle implique essentiellement une volonté commune d'implication sociale et politique.

Les conditions concrètes de cette implication allaient se réaliser avec la « deuxième vague » de l'immigration haïtienne. Arrivés au début des années 1970 pour combler des postes d'ouvriers « non-qualifiés » et sous-payés, ces immigrés correspondent généralement à l'image que se faisait la société d'accueil de travailleurs venant des pays du Sud: ces derniers viennent pour satisfaire un besoin économique, occuper des emplois que les natifs méprisent et rejettent. La place qui leur est assignée, par conséquent, se trouve dans la « marge » de la société, et cela, bien entendu, a des implications politiques importantes: dans l'imaginaire collectif les droits de citoyen ne leur sont pas reconnus de façon naturelle, et cette non-reconnaissance est d'autant plus importante que ces immigrés appartiennent à des groupes ethniques non-européens. Cette situation correspond à celle de l'immigré dont parle Sayad. Le travail le « constitue » en tant qu'immigré, et il faudrait ajouter, dans le cas de ces immigrés de la « deuxième vague », un certain type de travail. Leur existence devient un « problème » social dans la mesure où le travail pour lequel ils

étaient assignés vient à manquer. Ils devenaient de plus en plus « visibles » aussitôt qu'ils occupaient des emplois qui ne leur étaient pas, au départ, destinés.

C'est à partir de cette problématique de la « visibilité » que va se constituer la communauté haïtienne de Montréal. C'est en tant que « minorité visible » qu'elle sera identifiée à la fin des années 1970, et cette caractéristique sociale, mais aussi politique, sera reprise par la communauté elle-même pour revendiquer ses droits politiques et de citoyens. Comme nous l'avons montré, les luttes menées contre les différentes formes de discrimination sont essentiellement des luttes de revendications citoyennes. La conscience communautaire qui graduellement apparaît chez les immigrants haïtiens au cours des années 1970 s'inscrit dans le cadre de ces revendications. Les deux centres communautaires, la Maison d'Haïti et le BCHM, qui originellement s'étaient donnés pour tâche d'aider à l'intégration des immigrants de la « deuxième vague », vont se retrouver au cœur des débats et des revendications d'une communauté luttant pour créer sa « place » dans la société. L'effort d'intégrer ces immigrants touche également leur progéniture. Les enfants nés en Haïti découvrent un système scolaire totalement différent de celui du pays d'origine. Leur intégration et adaptation à ce système ne sont pas seulement liées à des facteurs académiques ou pédagogiques, elles concernent également la situation sociale de ces jeunes, c'est-à-dire, avant tout, les conditions familiales dans lesquelles ils évoluent, mais aussi les perceptions développées par les enseignants de ces nouveaux arrivants qui semblent venir d'une culture différente sinon opposée à la leur. Là encore, l'aspect politique et

social de la lutte occupe une place importante, car il s'agit surtout de faire admettre l'idée selon laquelle ces jeunes ont une place en tant que citoyens au sein de la société québécoise et qu'ils peuvent contribuer à son avenir.

La communauté prend forme ainsi dans des luttes sociales et politiques. Elle est devenue « homogène » dans la mesure où l'idéologie dominante la perçoit en tant que telle, comme ce fut le cas autour de la question du SIDA. Certes, les différences sociales entre la « première vague » et la « deuxième vague » demeurent et se manifestent parfois sous la forme d'un malaise évident, comme il en a été question dans les luttes contre la déportation, mais plusieurs intellectuels et professionnels de la « première vague » ont alors commencé à jouer un rôle capital dans les luttes de la communauté.

La décennie 1980 représente les années charnières d'une communauté qui prend conscience d'elle-même, de ses forces, de sa situation sociale et politique, en tant qu'un groupe ethnique non-européen. Les luttes au cours de la décennie ont été acharnées et constantes. Mais cette période est aussi marquée par une certaine volonté de retour au pays d'origine: la dictature est renversée le 7 février 1986 par des révoltes populaires, l'espoir de voir naître un nouveau pays fait surface partout dans la diaspora. La volonté de retourner au pays natal et de jouer un rôle dans son développement apparaît à nouveau chez plusieurs membres de la « première vague ». Un mois après la chute de Duvalier, un colloque fut organisé à Montréal où des personnalités connues appartenant à la communauté, mais aussi venant d'Haïti, se

prononcent sur la situation du pays. Différents ateliers abordent des thèmes touchant l'avenir du pays: « Campagne d'alphabétisation », « Économie haïtienne en mutation », « L'éducation en Haïti: problèmes et perspectives de solutions² », etc.

La lutte politique se déplace maintenant au pays d'origine. Paul Déjean³ rentre au bercail et devient ministre des Haïtiens vivant à l'étranger sous le gouvernement d'Aristide. Ses prises de position dans la communauté lui confèrent une grande notoriété en Haïti. Il meurt en 2005 après avoir connu une certaine déception par rapport aux changements souhaités. Karl Lévêque meurt le 18 mars 1986 à Montréal lors d'une chirurgie au cerveau : il se préparait à rentrer définitivement en Haïti.

Au cours de la décennie de 1990, des problématiques touchant la délinquance, le décrochage scolaire des jeunes Québécois d'origine haïtienne occupent une place importante dans les médias. Ce sont des jeunes issus généralement de parents de la « deuxième vague ». Les luttes politiques des années 1970 et 1980 s'estompent pour laisser place aux combats pour l'intégration au marché du travail, contre le décrochage scolaire. Plusieurs associations professionnelles voient le jour et on assiste graduellement, surtout dans la deuxième moitié de la décennie, à des activités

² Konbit Solidarité-Haïti, *Haïti a besoin de nous*, organisée par le Comité d'Initiative d'Urgence et de Solidarité avec Haïti (CIUS), 14 avril 1986. A participé à ce colloque notamment Jean-Bertrand Aristide qui sera élu démocratiquement en 1991 président avec près de 67% du suffrage. Il sera renversé 6 mois plus tard par un coup d'État militaire orchestré par la CIA et par un secteur de la bourgeoisie haïtienne. Notons également la présence du prêtre Jean-Marie Vincent qui prendra une part active dans la lutte pour les droits des paysans. Il sera assassiné le 28 août 1994 par des sbires duvaliéristes lors de la période du coup d'État.

³ Une place au parc Armand-Bombardier dans le Quartier de Rivière-des-Prairies porte le nom de Paul Déjean. Elle fut inaugurée le 12 septembre 2015.

par des centres communautaires, dont la Maison d'Haïti et le BCCHM, centrées essentiellement sur les services à l'intégration dans la société d'accueil.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Archives nationales du Québec

Le Devoir Mic A-21 (Oct. 1965-Sep.1982)

Le Devoir Mic A-21 (Oct. 1982-Fév. 1995)

La Presse Mic A-28 (Mars 1981-Avr. 1984)

Le Journal de Montréal Mic A-347 (Mars 1976-Nov.1978)

Archives BCHM

Boîtes : *Immigration, Documentation (Med-Ecrit), Coupures de journaux, Documentation (Haïtien-Immigration-Fed.), Droit de la personne*

Archives Maison d'Haïti

Boîtes : 001 (Dossiers 005, 006); 004; 012; 014; 015.

Ouvrages et monographies

ANCTIL, Pierre et Ira ROBINSON (dir.) *Les Communautés juives de Montréal. Histoire et enjeux contemporains*, Montréal, Les Éditions Septentrion, 2010, 275p.

ANGLADE, Georges, *ATLAS CRITIQUE D'HAÏTI*, Montréal, Centre de Recherches Caraïbes de l'Université de Montréal, 1982, 79p.

ANGLADE NEPTUNE, Mireille, *L'autre moitié du développement, à propos du travail des femmes en Haïti*, Éditions des Alizéed & ERCE, Port-au-Prince/Montréal, 1986, 261p.

AUSTIN, David, *Fear of a Black Nation : Race, Sex and Security in Sixties Montreal*, Montreal, Between the Lines, 2013.

BESSIÈRE, Arnaud, *La contribution des Noirs au Québec. Quatre siècles d'une histoire partagée*, Québec, Les publications du Québec, 2012.

BLANCHARD, Pascal, Nicolas BANCEL, *De l'indigène à l'immigré*, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes Gallimard », 1998, 128p.

BONNY, Yvette, *Douce guerrière*, dans « Ces Québécois venus d'Haïti. Contribution de la communauté haïtienne à l'édification du Québec moderne », Montréal, École polytechnique de Montréal, 2007, 545p.

BOUCHARD, Gérard, *Genèse des nations et cultures du nouveau monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2000, 504p.

BOURDIEU, Pierre, préface, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré* de Abdelmalek Sayad, Paris, Seuil, coll. « Liber », 1999, 448p.

CASTOR, Suzy, *L'occupation américaine d'Haïti*, Port-au-Prince, Résopresse, 1987, 318 p.

CHANCY, Max, «Éducation et développement en Haïti», dans *Culture et Développement en Haïti* (collection publiée sous la direction de Emerson DOUYON), Montréal, Leméac, 1972, 250p.

DÉJEAN, Paul, *Les Haïtiens au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1978, p.189

DÉJEAN, Paul, *D'Haïti au Québec*, Montréal, CIDIHCA, 1990, 203p.

DEL POZO, José, *Les Chiliens au Québec, immigrants et réfugiés, de 1955 à nos jours*, Montréal, Boréal, 2009, 409p.

DORAIS, Louis-Jacques, Éric RICHARD, *Les Vietnamiens de Montréal*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, 235p.

DOUYON, Emerson, «Rétrospective et prospective», dans *Ces Québécois venus d'Haïti. Contribution de la communauté haïtienne à l'édification du Québec moderne*, Montréal, École polytechnique de Montréal, 2007, 545p.

DUBINSKY, Karen, Catherine KRULLI, Susan LORD, Sean MILLS et Scott RUTHERFORD (dir.), *New World Coming. The Sixties and the Shaping of Global Consciousness*, Toronto, Between the Lines, 2009.

ENGLISH, Philip, *L'aide au développement du Canada à Haïti*, Ottawa, Institut Nord-Sud, 1984, 181p.

FARMER, Paul, *SIDA en Haïti. La victime accusée*, Paris, Les Éditions Kathala, 1996, 414p.

FOURRON, Jean-Claude, «Médecin et universitaire», dans *Ces Québécois venus d'Haïti. Contribution de la communauté haïtienne à l'édification du Québec moderne*, Montréal, École polytechnique de Montréal, 2007, 545p.

GAY, Daniel, *Les Noirs du Québec, 1629-1900*, Québec, Septentrion, 2004.

HANDLIN, Oscar, *Immigration as a Factor of American History*, Upper Saddle River, Prentice Hall, 1959, 206p.

HEINL, Robert Bebs et Nancy Gordon HEINL, *Written in Blood: The Story of the Haitian People, 1492-1971*, Boston, Houghton Mifflin, 1978, 882p.

ICART, Jean Claude, *Négriers d'eux-mêmes, essai sur les boat people haïtiens en Floride*, Montréal, Les éditions du CIDIHCA, 1987, 188p.

JONASSAINT, Jean, «Émile Olivier» *Le pouvoir des mots, les maux du pouvoir*, Paris, Arcantère, 1986, 271p.

LABELLE, Micheline, Geneviève TURCOTTE, Marianne KEMPERNEERS et Deide MEINTEL, *Histoire d'immigrées. Itinéraires d'ouvrières colombiennes, grecques, haïtiennes et portugaise*, Montréal, Boréal, 1987

LINTEAU, Paul André, René DUROCHER, François RICART, Jean-Claude ROBERT, *Histoire du Québec contemporain, 2^e tome*, Montréal, Boréal, 1989, 422p.

LOCHER, Huldrych Caspar, *The Fate of Migrants in Urban Haiti – A Survey of three Port-au-Prince Neighbourhoods*, Boston, Yale University, PHD Thesis, 1978, 396p.

MACKEY, Frank, *Done with Slavery. The Black Fact in Montreal, 1760-1840*, Montréal et Toronto, McGill-Queen's University Press, 2010.

MILLS, Sean, *A Place in The Sun, Haiti, Haitians and the Remaking of Quebec*, Montréal, Kingston, McGill-Queen's University Press, 2016, 304p.

MILLS, Sean, *The Empire Within. Postcolonial Thought and Political Activism in Sixties Montreal*, Montréal, Kingston, McGill-Queens University Press, March 2010, 302p.

MOORE, Alexander, Ronald LEBARON, «The Case for a Haitian Origin of the AIDS Epidemic», in Douglas A. Fieldman et Thomas M. Johnson (sous la dir. de), *The Social Dimensions of AIDS: Method and Theory*, New York, Praeger, 1986, 292p.

NOIRIEL, Gérard, *Le creuset français, Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil 1988, 447p.

NOIRIEL, Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, Éditions La Découverte, 2006, 128p.

PAQUET, Martin, *Tracer les marges de la Cité. Étrangers, Immigrants et États au Québec 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2005, 328p.

PHELPS, Anthony, *Nomade je fus de très vieille mémoire*, Paris, Éditions Bruno Doucey, 2012, 240p.

PIERRE-CHARLES, Gérard, *Radiographie d'une dictature, Haïti et Duvalier*, Éditions Nouvelle Optique, 1973, 205p.

POTVIN, Maryse, Paul EID et Nancy VENEL (dir.), *La deuxième génération issue de l'immigration. Une comparaison France-Québec*, Montréal, Athéna Éditions, 2007, 272p.

RENAUD, Janine, *Une seconde vie D'Haïti au Québec*, Québec, Les Éditions GID, 2011, 475p.

SAÏD, Bouamama, *Les classes et quartiers populaires. Paupérisation, ethnicisation et discrimination*, Paris, Éditions du Cygne, Coll. «recto-verso», 2009, 202p.

SAYAD, Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. L'illusion du provisoire*, Paris, Éditions Raisons D'agir, 2006, 216p.

SCHIMIDT, Hans, *The United States Occupation of Haiti, 1915-1934*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1995, 303p.

TARDIEU, Camille, *L'immigration haïtienne au Québec*, Montréal, Mémoire de maîtrise M.A. (Sociologie) Université de Montréal, août 1979.

TROUILLOT, Michel-Rolph, *Haiti: States against Nation. The Origin and Legacy of Duvalierism*, New York, Monthly Review Press, 1990, 225p.

Articles de revues

AQUIN, François « Pour une politique étrangère du Québec », *Liberté*, vol. 10, n° 2, (56) 1968, p. 25-32.

AUSTIN, David, « All Roads Led to Montreal : Black Power, Carribean, and the Black Radical Tradition in Canada », *Journal of African American History*, vo. 92, no 3, 2007, p. 516-539.

BANIER, Bernard, « Main-d'œuvre féminine et ethnicité dans trois usines de vêtement de Montréal » *Anthropologie et Sociétés*, vol. 3, no 2, 1979, pp. 117-139.

BARBIER, Anthony, Émile OLIVIER et Charles PIERRE-JACQUES, « Convergence et ruptures dans les systèmes d'éducation: le cas de l'échec scolaire des Haïtiens au Québec », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 8, n° 2, 1984, p. 49-64.

BASTIEN, André, « La présence haïtienne à Montréal: évolution démographique et spatiale », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 14, n° 2, 1985, p. 241-257.

BERNÈCHE, Francine, « Immigration et espace urbain: les regroupements de population haïtienne dans la région métropolitaine de Montréal », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 12, n° 2, 1983, p. 295-324.

BERNÈCHE, Francine et Jean-Claude MARTIN, « Immigration, emploi et logement: la situation de la population haïtienne dans certaines zones de la région métropolitaine de Montréal », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 8, n° 2, 1984, p. 5-29.

BERNÈCHE, Francine, « L'implantation géographique des ménages d'origine haïtienne dans la région montréalaise: étude des regroupements spatiaux de population », *Centre de recherches caraïbes*, janvier 1986.

CALMONT, André, « Les Haïtiens en Guyane: Une communauté en voie d'intégration? » *Espace, Population et Société*, 1993.

PIERRE-JACQUES, CHARLES « L'élève haïtien et l'école québécoise », dans « Dossier: accueillir les allophones » *Québec français*, n° 53, 1984, p. 40-75.

DESROSIERS, Denise, « Colombiennes, Grecques, Haïtiennes et Portugaises immigrées au Québec: caractéristiques socio-démographiques », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 12, n° 2, 1983.

DOSSE, François, Reinhart KOSELLECK, « L'expérience de l'histoire », In: *Vingtième Siècle*, revue d'histoire, n°59, juillet-septembre 1998. pp. 201-202; http://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1998_num_59_1_3804_t1_0201_0000_2

GODBOUT, Ghislaine, *Vers une pédagogie interculturelle, Les enfants de la loi 101* dans Dossier: « accueillir les allophones » *Québec français*, n° 53, 1984, p. 40-75.

GUILBERT, Lucille, « L'expérience migratoire et le sentiment d'appartenance » *Ethnologies*, vol. 27, n° 1, 2005, p. 5-32.

HERARD, Jadotte, « Haitian Immigration to Quebec », *Journal of Black Studies*, vol. 7 no 4, 1977, p. 485-500.

HOHL, Janine, « Les politiques scolaires à l'égard des milieux défavorisés et l'émergence d'un nouveau mode de production pédagogique. », *Sociologie et sociétés*, vol. 12, n° 1.

ICART, Jean-Claude, « Le Québec et Haïti: une histoire ancienne », *Cap-aux-Diamants: la revue d'histoire du Québec*, n° 79, 2004, p. 30-34.

ICART, Lyonel, « Haïti-en-Québec: notes pour une histoire », *Ethnologies*, vol. 28, n° 1, 2006.

LABELLE, Micheline, Serge LAROSE et Victor PICHÉ, « Émigration et immigration: les Haïtiens au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, no 2, 1983, p. 73-88.

LABELLE, Micheline, Serge LAROSE et Victor PICHÉ, « Politique d'immigration en provenance de la Caraïbe anglophone au Canada et au Québec, 1900-1979 », *Études Ethniques au Canada*, Vol. XV, n°2, 1983.

LABELLE, Micheline, « Division du travail et discrimination: le cas des travailleurs immigrés au Québec. » *Actes du Colloque annuel de l'ACSALF*, Montréal, Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1981, pp. 161-174.

LAMAUTHE-BRISSON, Nathalie, « Emploi et pauvreté en milieu urbain », *Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC)*, 12 août 2005.

LOUIS, Marc-Antoine (dir.), « Le Québec de demain et les jeunes Québécois d'origine haïtiennes: Questionnement et perspectives », *Acte du 2^e colloque de l'Association des Enseignants Haïtiens du Québec*, 14 et mai 1993.

MIDY, Franklin, « Le mouvement social haïtien pour le changement: les ONG haïtiennes et l'aide canadienne », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 4, no 1, 1991, p. 65-80.

NEILL, Ghyslaine, « L'immigration haïtienne au Québec: insertion professionnelle et trajectoire socio-professionnelle », *Centre de Recherches Caraïbes, Université de Montréal*, décembre 1983.

NEILL, Ghyslaine, « Classe, sexe et trajectoire socio-professionnelle: le cas de l'immigration haïtienne au Québec », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 14, n° 2, 1985, p. 259-273.

PETITCLERC, Martin: « Notre maître le passé?: le projet critique de l'histoire sociale et l'émergence d'une nouvelle sensibilité historiographique » *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, n° 1, 2009, p. 83-113.

PHELPS, Anthony, « Rupture et nouvel espace poétique; exemplaire fraternité », *Reflets, A Cultural and Educational Magazine*, Vol. 1, n°67, Fall 2016.

PICHÉ, Victor, Serge LAROSE et Micheline LABELLE (sous la direction de) « L'immigration caribéenne au Canada et au Québec: aspects statistiques », *Centre de Recherches Caraïbes*, juin 1983. PORTES, Alejandro, « Migration and Underdevelopment », *Politics Society* 1978.

RENO, Fred, « L'immigrant haïtien entre persécutions et xénophobies », *hommes & migrations* n° 1274, 2010.

ROUILLARD, Jacques, «Vingt-cinq ans d'histoire du syndicalisme québécois. Quelques acquis de la recherche», dans *Érudition, humanisme et savoir. Actes du colloque en l'honneur de Jean Hamelin* sous la direction de Yves Roby et Nive Voisine, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 171-194.

SIMAO ANDRADE, Miguel, « La Commission des écoles catholiques de Montréal et l'intégration des immigrants et des minorités ethniques à l'école française de 1947 à 1977 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n° 4, 2007, p. 455-486.

TERRAZAS, Aaron, « Haitian Immigrants in the United States », *Migration Policy Institute*, January 2010.

WARREN, Jean-Philippe, « Le défi d'une histoire objective et inclusive. *Fear of a Black Nation : Race, Sex and Security in Sixties Montreal* par David Austin », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, no 1, 2014, p. 264-291.